

ES OFI INVEST ESG MULTITRACK

Rapport annuel sur l'exercice clos le
31 décembre 2025



ofi invest
Asset Management

Sommaire

Acteurs.....	3
Société de gestion.....	3
Dépositaire.....	3
Teneur de compte conservateur.....	3
Commissaire aux comptes.....	3
Informations concernant les placements et la gestion.....	4
Caractéristiques de l'OPC.....	4
Changement(s) intervenu(s) au cours de l'exercice.....	14
Changement(s) à venir.....	14
Autres informations.....	14
Rapport d'activité.....	15
Informations réglementaires.....	20
Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels.....	25
Comptes annuels.....	30
Bilan actif.....	30
Bilan passif.....	32
Compte de résultat.....	33
Annexes aux comptes annuels.....	35
Annexe d'informations périodiques SFDR.....	53
Rapport annuel de l'OPC maître.....	62

ACTEURS

SOCIETE DE GESTION

Ofi Invest Asset Management

Siège social : 127-129 Quai du Président Roosevelt - 92130 Issy-les-Moulineaux (France)

Ci-après la « Société de Gestion »

DEPOSITAIRE

Société Générale

Siège social : 29, boulevard Haussmann - 75009 Paris (France)

Adresse postale : 189, rue d'Aubervilliers - 75886 Paris Cedex 18 (France)

Ci-après le « Dépositaire »

TENEUR DE COMPTE CONSERVATEUR

Le FCPE étant un Fonds d'Épargne Multi-Entreprises, il émet deux catégories de parts :

- **Parts C réservées aux dispositifs d'épargne salariale et retraite (PEE/PEI, PERCO(I), PERCOL-I) mis en place par des entreprises ou groupements d'entreprises adhérentes. Les teneurs de compte des parts C sont :**

Natixis Interépargne

Siège social : 59, avenue Pierre-Mendès France – 75013 Paris (France)

Amundi ESR

Siège social : 91-93 boulevard Pasteur - 75015 Paris (France)

Service Epargne Entreprise (S2E)

Siège social : 32, rue du Champ de Tir - 44300 Nantes (France)

- **Des parts S réservées aux salariés du Groupe Ofi Invest dans le cadre de leurs accords de participation et divers plans d'épargne d'entreprises. Le teneur de compte des parts S est :**

Service Epargne Entreprise (S2E)

Siège social : 32, rue du Champ de Tir - 44300 Nantes (France)

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Cabinet KPMG

Siège social : Tour Eqho - 2 avenue Gambetta - CS 60055 - 92066 Paris La Défense Cedex (France)

Représenté par Madame Séverine Ernest

Le FCPE ES Ofi Invest ESG MultiTrack est un fonds nourricier du FCP Maître Ofi Invest ESG MultiTrack. Le commissaire aux comptes a conclu une convention d'échange d'information avec le commissaire aux comptes de l'OPCVM Maître.

INFORMATIONS CONCERNANT LES PLACEMENTS ET LA GESTION

CARACTERISTIQUES DE L'OPC

En application des dispositions des articles L. 214-24-35 et L. 214-164 du Code monétaire et financier, il est constitué à l'initiative :

- De la société de gestion de portefeuille :

Ofi Invest Asset Management

Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 71 957 490 euros

Siège social : 127-129 Quai du Président Roosevelt - 92130 Issy-les-Moulineaux (France)

Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro : B 384 940 342,

Représentée par Monsieur Jean-Pierre GRIMAUD, Directeur général.

Ci-après la « Société de Gestion »

- Un Fonds d'Epargne Entreprise multi-entreprises, ci-après dénommé le « Fonds » ou le « FCPE », pour l'application :
 - Des divers accords de participation passés entre les sociétés et leur personnel ;
 - Des divers plans d'épargne d'entreprise, plan partenarial d'épargne salariale volontaire, plan d'épargne pour la retraite collectif, plan d'épargne interentreprises, plan d'épargne salariale volontaire interentreprises, plan d'épargne pour la retraite collectif interentreprises, établis entre les sociétés et leurs personnels ;

Dans le cadre des dispositions du titre III du livre III du Code du travail.

Ci-après dénommée « l'Entreprise »

Ne peuvent adhérer au présent FCPE que les salariés, mandataires sociaux et anciens salariés (le cas échéant) de l'Entreprise ou d'une entreprise qui lui est liée, au sens de l'article L.3344-1 du Code du travail.

Dénomination

Le Fonds a pour dénomination : « ES Ofi Invest ESG MultiTrack ».

Ce produit promeut des caractéristiques environnementales ou sociales, mais n'a pas pour objectif un investissement durable.

Objet

Le Fonds a pour objet la constitution d'un portefeuille d'instruments financiers conforme à l'orientation définie à l'article 3 ci-après. À cette fin, le Fonds ne peut recevoir que les sommes :

- Attribuées aux salariés de l'Entreprise au titre de la participation des salariés aux résultats de l'entreprise ;
- Versées dans le cadre du plan d'épargne d'entreprise, plan partenarial d'épargne salariale volontaire, plan d'épargne pour la retraite collectif, ou plan d'épargne interentreprises, plan d'épargne salariale volontaire interentreprises, plan d'épargne pour la retraite collectif interentreprises y compris l'intéressement ;
- Provenant du transfert d'actifs à partir d'autres FCPE ;
- Gérées jusque-là en comptes courants bloqués, pour la période d'indisponibilité restant à courir, dès lors que les accords précités le prévoient ;
- Gérées jusque-là en comptes courants bloqués et devenues disponibles en application des articles L. 3323-2, L. 3323-3 et D. 3324-34 du Code du travail.

Orientation de gestion

Le Fonds « ES Ofi Invest ESG MultiTrack » est un Fonds Nourricier de la part N du FCP « Ofi Invest ESG MultiTrack ».
A ce titre, l'actif du Fonds « ES Ofi Invest ESG MultiTrack » est investi en totalité et en permanence dans la part N du FCP « Ofi Invest ESG MultiTrack », et le solde en liquidités.

La performance du Fonds sera toutefois différente de celle du Maître, notamment à cause de ses frais de gestion propres.

Objectif de gestion et stratégie d'investissement

L'objectif et la stratégie du Fonds Nourricier sont identiques à ceux de l'OPCVM Maître, le FCP Ofi Invest ESG MultiTrack comme définis ci-dessous :

Objectif de gestion du FCP Maître Ofi Invest ESG MultiTrack :

Le Fonds a pour but de surperformer, sur un horizon de placement recommandé supérieur ou égal à quatre ans, son indicateur de référence composé de 50% de l'indice MSCI World 100% Hedged to EUR Net Total Return Index (dividendes nets réinvestis) + 25% de l'indice Bloomberg US Corporate Bond Euro Hedged + 25% de l'indice Bloomberg Barclays Euro Aggregate Corporate Total Return avec pour objectif de maintenir la volatilité du portefeuille inférieure à 10% par an et en sélectionnant des OPC ayant pour thématique déclarée l'investissement socialement responsable et le développement durable.

Indicateur de référence du FCP Maître Ofi Invest ESG MultiTrack :

L'indice de référence est l'indice composite suivant : de 50% de l'indice MSCI World 100% Hedged to EUR Net Total Return Index (dividendes nets réinvestis) + 25% de l'indice Bloomberg US Corporate Bond Euro Hedged + 25% de l'indice Bloomberg Barclays Euro Aggregate Corporate Total Return

L'indice MSCI World 100% Hedged to EUR Net Total Return Index (dividendes nets réinvestis) offre une exposition aux actions des 23 pays développés du monde entier (au 20/10/2016) qui remplissent les critères de flottant, de liquidité et de taille de MSCI. L'Indice recourt également aux contrats de change à terme à un mois pour couvrir chaque devise différente de l'euro par rapport à l'euro conformément à la méthodologie des indices MSCI Hedged. La couverture réduit l'effet des fluctuations du taux de change entre la devise des actions qui constituent l'Indice et l'euro, la devise de référence du Fonds. Il est calculé et diffusé par Morgan Stanley. Des informations sur cet indice sont disponibles sur le site www.msci.com. Son ticker Bloomberg est le : MXWOHEUR Index.

L'indice Bloomberg US Corporate Bond Index mesure le marché des obligations d'entreprises de qualité investissement, à taux fixe et imposables. Il comprend des titres libellés en USD émis publiquement par des émetteurs industriels, de services publics et financiers américains et non américains. À partir de juillet 2023, Bloomberg a modifié la méthodologie de couverture pour utiliser des contrats à terme au prorata afin d'aligner la date de règlement du contrat à terme sur la date de règlement du spot à la fin du mois suivant. L'utilisation de contrats à terme au prorata vise à améliorer la couverture des flux de trésorerie pour les investisseurs qui se couvrent pour la période exacte allant de la fin du mois à la fin du mois. Son ticker Bloomberg est le : LUACTREH Index. Il est calculé et publié par Bloomberg LP.

L'indice Bloomberg Barclays Euro-Aggregate Corporate Total Return est calculé et publié par Bloomberg LP. Il est représentatif des emprunts obligataires à taux fixe, libellés en Euro, émis par des émetteurs privés, ainsi que des sociétés foncières, notés au minimum BBB- (notation Standard and Poor's ou bénéficiant d'une notation interne de la société de gestion équivalente) et ayant une maturité résiduelle supérieure à 1 an. Son ticker Bloomberg est le : LECPTREU Index

L'indice de référence est calculé quotidiennement en euro pour les parts N.

Conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la Société de Gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

Le Fonds n'a pas pour autant l'objectif de reproduire d'une manière ou d'une autre la performance de cet indice. Il réalise des investissements sur la base de critères qui peuvent le conduire à des écarts significatifs avec le comportement de cet indice.

Stratégie d'investissement du FCP Maître Ofi Invest ESG MultiTrack :

Stratégies utilisées :

L'univers d'investissement du Fonds est défini par l'ensemble des titres de capital, des titres de créance (souverain, d'entreprises, investment grade, non notés ou high yield - à caractère spéculatif) et des instruments monétaires, ayant trait à toutes zones géographiques (y compris pays émergents) et libellés en toutes devises.

Sur la base d'une allocation dynamique, l'équipe de gestion investit principalement (au minimum 60% de son actif net) sur des OPC indiciels, des OPC monétaires (indiciels ou non) et/ou des contrats financiers, correspondant à son univers d'investissement, sans toutefois chercher à répliquer la pondération de l'indice composite.

L'allocation entre les différentes catégories d'actifs s'effectue directement et indirectement en respectant les contraintes d'exposition suivantes :

- Actions : de 20% à 80% de l'actif net
- Obligations : de 0 % à 80% de l'actif net
- Instruments monétaires : de 0 % à 80% de l'actif net

Il n'y a pas de contrainte sectorielle et/ou géographique, sauf sur les pays émergents qui peuvent représenter jusqu'à 30% de l'actif net.

De par son univers d'investissement, l'équipe de gestion peut directement et indirectement (au travers des OPC sélectionnés et les contrats financiers) investir sur des actifs en devises. Si la vocation du Fonds n'est pas de s'exposer structurellement au risque de change, il peut néanmoins, dans le cadre de la réalisation de l'objectif de gestion, être exposé jusqu'à 50% de son actif net au risque de change, de quelques jours à plusieurs mois, en fonction des contextes macro-économiques. L'OPC peut intervenir sur le marché des devises via des contrats au comptant ou à terme sur devises (futures, options, ...) sur des marchés réglementés, français ou étrangers, ou des contrats de change à terme de gré à gré (options, swaps, forwards, ...).

Le risque de change n'est pas couvert sur la part R USD, l'exposant ainsi au risque de variation du dollar face aux autres devises détenues dans l'OPC.

Sur la base de son univers d'investissement, l'équipe de gestion procède, mensuellement ou en tant que de besoin, en fonction des conditions du marché, à la détermination d'une allocation cible entre les différentes classes d'actifs. Cette allocation est basée sur une approche qualitative (scénarios d'évolutions des marchés et de leurs degrés de probabilité à partir de prévisions macro-économiques) et sur un modèle quantitatif développé au sein du Groupe Ofi Invest, afin de gérer leurs contributions au risque global. Cette allocation cible a pour but de fournir une définition de l'allocation d'actifs optimale entre les différentes classes d'actifs en fonction des scénarios sus-définis, des volatilités et des corrélations de chaque classe d'actifs, ainsi que d'autres facteurs de risques dont la liste peut évoluer au cours du temps.

Cette allocation cible devra se faire dans le respect de l'objectif de maintenir une volatilité du Fonds en deçà de 10% par an et une sensibilité au risque de taux d'intérêt comprise entre - 2 et 11.

Entre deux définitions d'allocation cible, en fonction des conditions de marché et de ses vues, l'équipe de gestion a par la suite une certaine latitude pour procéder de manière discrétionnaire à des opérations tactiques qui modifient l'allocation cible. L'ajustement qui en résulte peut se faire par la mise en place de couvertures ou expositions spécifiques via des contrats financiers. Cet ajustement permet également au gérant de poursuivre l'objectif de maintien de la volatilité du portefeuille en deçà de 10%.

Sur cette base, l'équipe de gestion procède à la sélection des OPC indiciels, des OPC monétaires (indiciels ou non) et/ou des contrats financiers.

Sélection d'OPC (dont OPC indiciel) :

Ofi Invest ESG MultiTrack investit en permanence à hauteur de 90% minimum de son actif net dans des OPC labélisés ISR ou d'un label reconnu équivalent au sein de l'univers ISR composé de l'ensemble des fonds notés ESG par MSCI et ayant une politique ESG.

La sélection repose sur une intégration de critères extra financiers (sociaux, environnementaux et de gouvernance d'entreprise) en complément des critères financiers traditionnels des processus d'analyse et de sélection.

Dans le cadre du Label ISR, le Fonds s'engage à reporter de manière ex-post par transparence deux indicateurs extra-financiers (un indicateur environnemental et un indicateur social), en comparaison de son univers ISR, sélectionnés parmi les indicateurs des principales incidences négatives (PAI) définis par la réglementation SFDR :

- Indicateur environnemental (PAI 3) : Tonnes de CO₂ par million d'euros de chiffre d'affaires (Scopes 1, 2 et 3 divisé par le CA) ;
- Indicateur social (PAI 13) : Diversité des sexes au sein du conseil d'administration (ratio nombre de femmes / nombre d'hommes).

Par ailleurs, l'investissement dans des OPC externes à la Société de Gestion peut générer un résultat d'ensemble hétérogène dans la prise en compte des critères ESG dans la construction et la vie du portefeuille, dans la mesure où les fonds sélectionnés peuvent a priori mettre en place des approches ESG différentes et indépendantes les unes des autres.

La Société de Gestion s'assurera que tous les OPC en portefeuille et ce conformément à la mise en œuvre des Orientations de l'ESMA appliquent les exclusions Paris-Aligned Benchmark (PAB).

Critères de sélection au niveau du Fonds : deux niveaux d'évaluation du processus de gestion :

- Evaluation qualitative du process et de l'équipe de gestion par un analyste : analyse des réponses au questionnaire Due diligence fonds, visite in situ si possible, a minima conférence call avec l'équipe de gestion / personnes clés ;
- Evaluation quantitative du process : analyse de la performance et autres statistiques pertinentes à la classe d'actif et comparées à l'univers (quand possible), analyse de l'inventaire - l'objectif étant notamment valider l'adéquation du process et la qualité de la mise en œuvre du process.

Critères de sélection au niveau de la société de gestion :

La Société de Gestion fait l'objet d'une notation interne, basée sur les réponses aux questions Due diligence société. Pour entrer en liste d'achat, la société de gestion devra obtenir une note supérieure à la moyenne. Un fonds géré par une société de gestion dont la note est jugée insuffisante ou faisant l'objet d'une controverse spécifique identifiée ne peut - de facto - pas intégrer la liste d'achat.

Les fonds ne seront pas validés tant que subsisteront des questions relatives à l'équipe, la société ou le processus de gestion.

Règlementation SFDR :

Manière dont les risques de durabilité sont intégrés dans les décisions d'investissement du produit :

Le Fonds fait la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »), mais ne fait pas de cette promotion un objectif d'investissement durable.

Pour plus d'informations relatives à la prise en compte des caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance, nous vous invitons à vous référer au document d'informations précontractuelles tel qu'annexé au prospectus (annexe pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du Règlement SFDR et à l'article 6, premier alinéa, du Règlement Taxonomie).

Taxonomie :

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental tels que définis par le « Règlement Taxonomie » (Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement SFDR).

En conséquence, le pourcentage minimum d'investissement aligné à la Taxonomie sur lequel s'engage le Fonds est de 0%.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Actifs (hors dérivés intégrés) :

Le portefeuille du Fonds est constitué des catégories d'actifs et instruments financiers suivants :

Parts et/ou actions d'OPC :

Le Fonds met en œuvre sa stratégie à travers des investissements dans des parts et actions d'autres OPC de droit français ou étranger, libellées en euro et/ou en devise, qui ne peuvent investir plus de 10% de leur actif en parts ou actions d'autres OPC, FIA ou Fonds d'Investissement.

Le Fonds peut investir dans des OPC de toutes classifications confondues à l'exception des OPC de stratégies alternatives ou investis en matières premières.

La stratégie d'investissement du Fonds peut être intégralement déployée à travers des OPC, qui pourront représenter 100% de l'actif net, et qui seront principalement (au minimum 60% de l'actif net) des OPC indiciels et des OPC monétaires (indiciels ou non).

Le Fonds se réserve la possibilité d'investir dans les OPC promus ou gérés par les sociétés du Groupe Ofi Invest.

Autres dans la limite de 10% de l'actif net :

Tout instrument du marché monétaire, titre de créance ou titre de capital non négocié sur un marché réglementé respectant l'article R.214-12 du Code monétaire et financier.

Instruments dérivés :

Stratégies sur les contrats financiers :

Le Fonds peut intervenir sur des contrats financiers, à terme ferme ou conditionnel, négociés sur des marchés réglementés et organisés français et étranger et/ou de gré à gré.

Sur ces marchés, le Fonds peut recourir aux produits suivants :

- Futures ;
- Options ;
- Swaps et total return swap (y compris CDS mono-émetteurs et/ou Indices de CDS et/ou Options sur Indices de CDS) ;
- Change à terme.

L'OPC a recours aux contrats financiers dans le respect de sa limite de risque global calculé selon la méthode probabiliste (voir section du prospectus « Risque global »).

Dérivés actions :

Pour se couvrir au risque général du marché actions, le Fonds utilise des contrats à terme listés ou de gré à gré sur les principaux indices de référence actions libellés en euros ou en devises, sur actions individuelles ou autre type de support de type action. Le Fonds peut notamment gérer cette couverture par le biais d'options ou de contrats futures.

Dérivés de change :

L'exposition du Fonds au risque de change via les dérivés de change pourra aller jusqu'à 100% de l'actif net.

Le FCP peut intervenir sur le marché des devises via des contrats au comptant ou à terme sur devises sur des marchés organisés et réglementés, français ou étrangers (futures, options...), ou des contrats de change à terme de gré à gré (swap, forward...).

Les opérations de change à terme peuvent être utilisées aussi bien en couverture qu'en exposition. La part R USD n'est quant à elle pas couverte et est donc exposée au risque de variation du dollar face aux autres devises détenues par l'OPC.

Dérivés de taux :

L'exposition du Fonds au risque de taux via les dérivés de taux pourra aller jusqu'à 100% de l'actif net.

Dans le cadre de la stratégie du Fonds et afin de gérer la sensibilité taux du portefeuille, l'équipe de gestion peut réaliser des opérations d'exposition et/ou de couverture des risques de taux liés aux différents risques de son indicateur de référence.

Les instruments dérivés utilisés à cet effet sont notamment les dérivés de taux : swaps de taux et futures.

Les swaps de taux (« Interest Rate Swap » - « IRS ») sont des contrats d'échange de taux d'intérêt par lesquels l'équipe de gestion échange les flux d'un titre de créance à taux fixe ou variable contre un flux à taux fixe ou variable. Ces opérations donnent parfois lieu au paiement d'une soulte à l'origine du contrat.

Dérivés de crédit :

L'équipe de gestion peut recourir à des contrats financiers dans le but de couvrir le portefeuille au risque de crédit par la vente ou l'achat de protection.

L'utilisation par l'équipe de gestion de dérivés de crédit permet notamment de gérer l'exposition crédit globale du portefeuille, la prise ou la couverture de risques de crédit individuel ou d'un panier d'émetteurs.

Les instruments dérivés utilisés à cet effet sont notamment les CDS mono-émetteurs et/ou Indices de CDS et/ou Options sur Indices de CDS ou les Total Return Swaps.

Les CDS (« Credit Default Swap »), sont des contrats à terme dont le sous-jacent est le risque crédit d'un émetteur et par lequel l'acheteur verse une prime annuelle fixée à l'origine du contrat (flux fixe du swap) et le vendeur une indemnisation en cas d'événement de crédit touchant cet émetteur (flux variable ou autrement dénommé conditionnel).

Engagement du Fonds sur les contrats financiers :

L'engagement est calculé selon la méthode probabiliste avec une VaR absolue sur un horizon d'une semaine avec une probabilité de 95%. Cette VaR ne devra pas excéder 5% de l'actif net.

Le niveau de levier maximal du Fonds, donné à titre indicatif, calculé comme la somme des nominaux des positions sur les contrats financiers utilisés, est de 300%. Cependant, en fonction de la situation des marchés, le Fonds se réserve la possibilité d'atteindre un niveau de levier plus élevé.

Contreparties aux opérations sur contrats financiers négociés de gré à gré :

L'équipe de gestion peut traiter des opérations de gré à gré avec les contreparties suivantes : BNP Paribas, CACIB, Société Générale et UBS.

En outre, la Société de Gestion entretient des relations avec les contreparties suivantes avec lesquelles l'équipe de gestion pourrait être amenée à traiter : Bank of America Merrill Lynch, Barclays, Goldman Sachs, HSBC, JPMorgan, Morgan Stanley et Natixis.

La Société de Gestion du Fonds sélectionne ses contreparties en raison de leur expertise sur chaque catégorie d'instruments dérivés et type de sous-jacents, de leur juridiction d'incorporation et de l'appréciation de la Société de Gestion sur leur risque de défaut.

Aucune de ces contreparties ne dispose d'un pouvoir de décision discrétionnaire sur la composition ou la gestion du portefeuille du Fonds ou sur l'actif sous-jacent des contrats financiers acquis par le Fonds ni ne doit donner son approbation pour une quelconque transaction relative au portefeuille.

De par les opérations réalisées avec ces contreparties, le Fonds supporte le risque de leur défaillance (insolvabilité, faillite...). Dans une telle situation, la valeur liquidative du Fonds peut baisser (voir définition de ce risque dans la partie « Profil de risque » ci-dessous).

Garanties financières :

Conformément à la politique interne de la Société de Gestion et dans le but de limiter les risques, cette dernière a mis en place des contrats de garanties financières, communément dénommés « collateral agreement » avec ses contreparties.

Les garanties financières autorisées par ces contrats sont les sommes d'argent en euros ou en devises ainsi que pour certains d'entre eux, les valeurs mobilières.

La Société de Gestion ne recevant pas de titres financiers en garantie, elle n'a ni politique de décote des titres reçus, ni méthode d'évaluation des garanties en titre.

En cas de réception de la garantie financière en espèces, celles-ci pourront être :

- Investies dans des organismes de placement collectif (OPC) Monétaire Court Terme ;
- Ou non investies et déposées dans un compte espèces tenu par le Dépositaire du Fonds.

La gestion des garanties financières peut entraîner des risques opérationnels, juridiques et de conservation. Les risques associés aux réinvestissements des actifs reçus dépendent du type d'actifs ou du type d'opérations et peuvent consister en des risques de liquidité ou des risques de contrepartie.

La Société de Gestion dispose des moyens humains et techniques nécessaires à la maîtrise de ces risques.

Les garanties financières reçues des contreparties ne font pas l'objet de restrictions concernant leur réutilisation.

Le Fonds n'impose pas de restriction à ses contreparties concernant la réutilisation des garanties financières livrées par le Fonds.

Conservation :

Les instruments dérivés et les garanties reçues sont conservés par le Dépositaire du Fonds.

Rémunération :

Le Fonds est directement contrepartie aux opérations sur instruments dérivés et perçoit l'intégralité des revenus générés par ces opérations. Ni la Société de Gestion, ni aucun tiers ne perçoivent de rémunération au titre des opérations sur instruments dérivés.

Titres intégrant des dérivés :

Nature des instruments utilisés :

Essentiellement, Warrants, Bons de souscription ainsi que tout type de support obligataire auxquels sont attachés un droit de conversion ou de souscription.

La stratégie d'utilisation des dérivés intégrés pour atteindre l'objectif de gestion :

Les interventions sur les titres intégrant des dérivés seront de même nature que celles réalisées sur les instruments dérivés.

Le recours aux titres intégrant des dérivés est subordonné à leur éventuel avantage en matière de coût/efficacité ou de liquidité.

La limite d'investissement dans les titres intégrant des dérivés est de 100% de l'actif net.

Dépôts :

Le Fonds pourra effectuer des dépôts d'une durée maximum de 12 mois auprès d'un ou plusieurs établissements de crédit.

Emprunts d'espèces :

Dans le cadre de son fonctionnement normal, le Fonds peut se trouver ponctuellement en position débitrice et avoir recours dans ce cas, à l'emprunt d'espèce, dans la limite de 10% de son actif net.

Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres :

Le Fonds n'a pas vocation à réaliser des opérations d'acquisitions ou de cessions temporaires de titres.

Profil de risque du FCP Maître Ofi Invest ESG MultiTrack :

Le Fonds sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par la Société de Gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés. L'investisseur est principalement exposé aux risques suivants :

Risque de perte en capital :

L'investisseur est averti que la performance de l'OPCVM peut ne pas être conforme à ses objectifs, y compris sur la durée de placement recommandée et que son capital peut ne pas lui être intégralement restitué, l'OPCVM ne bénéficiant d'aucune garantie ou protection du capital investi.

Risque inhérent à la gestion discrétionnaire :

La gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés. Il existe un risque que l'OPCVM ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants.

Risque actions :

L'OPCVM peut être investi ou exposé sur un ou plusieurs marchés d'actions qui peuvent connaître de fortes variations. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que les variations des cours des valeurs en portefeuille et/ou le risque de marché peuvent entraîner une baisse significative de la valeur liquidative de l'OPCVM.

Risque de taux d'intérêt :

En raison de sa composition, l'OPCVM peut être soumis à un risque de taux. Ce risque résulte du fait qu'en général le prix des titres de créances et des obligations baisse lorsque les taux augmentent. L'investisseur en obligations ou autres titres à revenu fixe peut enregistrer des performances négatives suite à des variations du niveau des taux d'intérêt.

Risque de change :

Il s'agit du risque de variation des devises étrangères affectant la valeur des titres détenus par l'OPCVM. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la valeur liquidative de l'OPCVM baissera en cas d'évolution défavorable du cours des devises autres que l'euro. La part R USD n'est quant à elle pas couverte et est donc exposée au risque de variation du dollar face aux autres devises détenues dans l'OPCVM.

Risque lié à la détention de petites et moyennes capitalisations :

Du fait de son orientation de gestion, le Fonds peut être exposé aux petites et moyennes capitalisations qui, compte tenu de leurs caractéristiques spécifiques peuvent présenter un risque de liquidité. En raison de l'étroitesse du marché, l'évolution de ces titres est plus marquée à la hausse comme à la baisse et peut engendrer une augmentation de la volatilité de la valeur liquidative.

Risque lié aux marchés émergents :

Les conditions de fonctionnement et de surveillance des marchés émergents peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales : l'information sur certaines valeurs peut être incomplète et leur liquidité plus réduite. L'évolution de ces titres peut en conséquence être volatile.

Risque de crédit :

Le risque de crédit résulte du fait que dans le cas d'une dégradation des émetteurs publics ou privés (par exemple de leur notation par les agences de notation financière), ou de leur défaillance la valeur des obligations privées peut baisser. La valeur liquidative de l'OPCVM serait alors affectée par cette baisse.

Risque de modèle :

Le processus de gestion de l'OPCVM repose en partie sur l'utilisation d'un modèle propriétaire servant à déterminer le niveau de risque d'un actif vis-à-vis des autres actifs en portefeuille. Il existe un risque que ce modèle ne soit pas efficient. La performance du Fonds peut donc être inférieure à l'objectif de gestion. A noter qu'en dépit de critères de sélection ESG communs aux OPC sélectionnés et des mesures de vigilance prises par la Société de Gestion, des disparités d'approche méthodologiques sur l'ISR peuvent exister entre les sociétés de gestion.

Risque de volatilité :

La hausse ou la baisse de la volatilité peut entraîner une baisse de la valeur liquidative. L'OPCVM est exposé à ce risque, notamment par le biais des produits dérivés actions.

Risque de contrepartie :

Il s'agit du risque lié à l'utilisation par le Fonds d'instruments financiers à terme, de gré à gré. Ces opérations conclues avec une ou plusieurs contreparties éligibles, exposent potentiellement le Fonds à un risque de défaillance de l'une de ces contreparties pouvant conduire à un défaut de paiement qui fera baisser la valeur liquidative.

Risque de durabilité :

Les risques de durabilité sont principalement liés aux événements climatiques résultant de changements liés au climat (appelés risques physiques), de la capacité de réponse des sociétés au changement climatique (appelés risques de transition) et pouvant résulter sur des pertes non anticipées affectant les investissements du FCP et ses performances financières. Les événements sociaux (inégalités, relations de travail, investissement dans le capital humain, prévention des accidents, changement dans le comportement des consommateurs etc.) ou les lacunes de gouvernance (violation récurrente et significative des accords internationaux, corruption, qualité et sécurité des produits et pratiques de vente) peuvent aussi se traduire en risques de durabilité.

Durée de placement recommandée

Compte tenu de son horizon de placement et du niveau élevé de risque qu'il comporte, le Fonds « ES Ofi Invest ESG MultiTrack » est conseillé pour les salariés qui prévoient un investissement à long terme (4 ans) de leur épargne sur les marchés d'actions ou de taux internationaux en direct ou au travers d'OPC.

La durée légale de blocage des parts est au minimum de 5 ans.

CHANGEMENT(S) INTERVENU(S) AU COURS DE L'EXERCICE

01/01/2025 : changement de méthodologie ESG.

16/05/2025 : ESMA fund naming : ajout des exclusions PAB (Paris Aligned Benchmark).

13/06/2025 : modification du règlement du FCPE Nourricier afin d'intégrer la possibilité de participer aux conseils de surveillance en visioconférence ou tout autre moyen de télécommunication.

01/07/2025 : concerne la Société de Gestion Ofi Invest Asset Management

- Nouveau siège social : 127-129, quai du Président Roosevelt – 92130 Issy-les-Moulineaux
- Nouvelle immatriculation au registre du commerce et des sociétés (RCS) : Nanterre 384 940 342
- Les coordonnées téléphoniques et électroniques restent inchangées.
- Les DIC, Prospectus et Règlement du Fonds seront mis à jour ultérieurement.

24/10/2025 : création de la part dénommée « S » - Code ISIN : FR0014013K52

CHANGEMENT(S) A VENIR

Néant.

AUTRES INFORMATIONS

Les documents d'information (prospectus, rapport annuel, rapport semestriel, composition de l'actif) sont disponibles gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

Ofi Invest Asset Management

Service juridique

Siège social : 127-129, quai du Président Roosevelt – 92130 Issy-les-Moulineaux (France)

- Pour le prospectus : ld-juridique.produits.am@ofi-invest.com
- Pour le rapport annuel, semestriel et composition de l'actif : DJ_Reporting-reglementaire_OPC-FR@ofi-invest.com



Ces documents sont également disponibles sur le site : <https://www.ofi-invest-am.com>

RAPPORT D'ACTIVITE

Pour rappel, le FCPE « ES Ofi Invest ESG MultiTrack » est nourricier de l'OPCVM Maître « Ofi Invest ESG MultiTrack ».

Contexte économique et financier¹

États-Unis : une résilience affirmée malgré un début d'année incertain

Après un début d'année marqué par des tensions commerciales et un shutdown² historique, l'économie américaine a confirmé sa résilience en 2025. La croissance annuelle s'établirait autour de 2,1% en moyenne annuelle, portée par la consommation des ménages aisés et des investissements privés, malgré une polarisation accrue et un marché du travail fragilisé.

La Réserve fédérale, confrontée à des pressions inédites, a abaissé ses taux à trois reprises au second semestre, terminant l'année à 3,50-3,75 %, afin de soutenir l'activité dans un contexte d'inflation modérée (environ 2,7% en fin d'année).

Sur le front commercial, la politique tarifaire agressive a pesé sur la confiance, mais des accords-cadres avec le Japon et l'UE, ainsi qu'un moratoire de 90 jours sur les droits de douane, ont permis d'apaiser les tensions.

Enfin, le déficit budgétaire est resté élevé, conséquence des baisses d'impôts et des dépenses militaires prévues par le « One Big Beautiful Bill³ », tandis que les anticipations pour 2026 misent sur une croissance plus modérée.

Europe : entre protectionnisme et plan de relance

En 2025, la zone euro enregistrerait une croissance de 1,4 %, mais cette moyenne masque une forte fragmentation. L'Espagne a bénéficié d'une consommation robuste et du dynamisme touristique, affichant une performance supérieure à la moyenne. À l'inverse, l'Allemagne a souffert d'une industrie pénalisée par la faiblesse des exportations et la transition énergétique, tandis que l'Italie a connu une reprise plus lente. La France, quant à elle, s'est située dans une position intermédiaire, freinée par l'incertitude politique et budgétaire, accentuée par la chute du gouvernement en septembre et la dégradation de sa note souveraine par Fitch⁴ (de AA- à A+), invoquant des déficits persistants et une fragmentation politique.

Le protectionnisme transatlantique a constitué un frein majeur : la mise en place d'un cadre tarifaire réciproque UE-États-Unis a pesé sur les exportations et retardé les projets d'investissement, en particulier dans les économies industrielles. Cette incertitude commerciale a accentué la prudence des entreprises, malgré des conditions financières redevenues accommodantes.

Sur le plan monétaire, la Banque Centrale Européenne (BCE) a poursuivi son cycle d'assouplissement, ramenant son taux de dépôt à 2 % avant de marquer une pause au second semestre. La normalisation des prix s'est confirmée, avec une inflation sous-jacente⁵ refluant vers 2,3–2,4 %, même si les services restent sous tension.

Enfin, la politique budgétaire s'annonce contrastée : l'Allemagne prépare un plan de relance historique (500 Md€ dès 2026), orienté vers les infrastructures, la défense et la transition énergétique, offrant un relais domestique à la demande européenne. À l'inverse, plusieurs pays, dont la France, devront composer avec des marges de manœuvre limitées et une surveillance accrue des marchés.

¹ Période concernée : 31 décembre 2024 – 31 décembre 2025 - Date des données chiffrées : 31 décembre 2025, sauf mention contraire - Cours de clôture, coupons et/ou dividendes réinvestis.

² Paralysie partielle ou totale du gouvernement fédéral due à un blocage du vote du budget par le Congrès avant le début de l'année fiscale (le 1er octobre).

³ Projet de loi budgétaire américain, adopté dans le cadre de la reconstruction législative de Donald Trump en juillet 2025.

⁴ Organisme qui analyse la capacité d'un émetteur à rembourser ses dettes et évalue le risque associé à ses titres financiers. Il attribue des notes qui reflètent la qualité du crédit et la probabilité de défaut.

⁵ Mesure de l'inflation qui exclut les prix les plus volatils, généralement ceux de l'énergie et des produits alimentaires, afin de mieux refléter la tendance de fond des prix.

Taux monétaires :

Après une année 2024 marquée par un assouplissement monétaire des deux côtés de l'Atlantique, les trajectoires ont commencé à diverger en 2025.

- La Banque centrale européenne (BCE) a progressivement réduit ses taux depuis juin 2024, portant le taux de dépôt à 2,0% le 5 juin 2025, puis a marqué une pause le reste de l'année.
- La Réserve fédérale américaine (Fed) a abaissé ses taux à trois reprises au second semestre 2025, ramenant la fourchette à 3,50 – 3,75 % en décembre. Une croissance résiliente, et une inflation* toujours relativement élevée incite la Fed à une certaine prudence en 2026.
- La Banque populaire de Chine a poursuivi sa politique accommodante, réduisant ses taux de taux de repo de 1,50% à 1,40% et le ratio de réserves obligatoires pour soutenir l'économie face à la faiblesse du secteur immobilier.
- La Banque du Japon a continué son resserrement monétaire : relèvement du taux directeur à 0,50% en janvier 2025, puis nouvelle hausse à 0,75 % en décembre.

Taux longs⁶

Aux États-Unis, le rendement du bon du Trésor à 10 ans a reculé d'environ 40 points de base sur l'année pour s'établir à 4,16% fin décembre, contre près de 4,56% en début d'année. Ce mouvement s'explique par des anticipations de croissance et d'inflation plus modérées, qui ont conduit la Fed à abaisser ses taux, bien que de manière moins rapide et moins marquée que la BCE. Les incertitudes liées aux politiques budgétaires et commerciales de l'administration Trump, ainsi que ses pressions récurrentes pour des taux plus bas, ont également pesé sur les taux longs.

En Allemagne, la tendance a été inverse : le rendement du Bund à 10 ans est passé de 2,36% à 2,85% sur l'année. Cette hausse reflète les annonces d'un plan de relance ambitieux du nouveau chancelier Friedrich Merz, pour un montant de 500 milliards d'euros. Ces perspectives ont soutenu les taux allemands malgré la fin du cycle d'assouplissement de la BCE.

En France, les tensions politiques et les inquiétudes budgétaires ont continué de peser sur les marchés obligataires. Le rendement de l'OAT à 10 ans s'est rapproché de 3,60% fin décembre, avec un spread⁷ vis-à-vis du Bund proche de 80 points de base, son plus haut niveau depuis mars. Cette hausse traduit la nervosité des investisseurs face à la dégradation de la note souveraine française et à l'instabilité gouvernementale.

Crédit⁸

Les marchés du crédit continuent de faire preuve de résilience, malgré les pressions liées à un ralentissement potentiel de la croissance induit par une hausse des tarifs, ainsi que la volatilité⁹ persistante des taux d'intérêt. Les obligations du secteur privé ont enregistré de solides performances sur l'exercice, notamment sur le segment du crédit spéculatif à haut rendement¹⁰ avec une performance de 12% à fin décembre 2025 (indice Bloomberg Global High Yield TR). En comparaison, le segment des obligations de bonne qualité¹¹ (indice Bloomberg Global Aggregate Corporate) a affiché une performance plus modérée de 10,30% à fin décembre 2025. Durant l'année, les spreads de crédit¹² se sont élargis en avril 2025 dans un contexte de tensions géopolitiques et de guerre commerciale. Ces derniers ont entièrement retracé l'élargissement observé lors du « Liberation Day »¹³ et se situent actuellement à des niveaux historiquement bas. Après un ralentissement temporaire en avril lié aux incertitudes du « Liberation Day », l'activité sur le marché primaire a nettement rebondi en mai et juin. La demande est restée soutenue sur les marchés du crédit, tant aux États-Unis qu'en Europe, portée par des rendements toujours attractifs. Malgré un contexte de croissance plus modérée, les fondamentaux des entreprises demeurent solides, bien que les tensions tarifaires pèsent sur la visibilité des bénéficiaires.

⁶ Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

⁷ Désigne l'écart, mesuré en points de base, entre les taux d'intérêt de deux obligations ou instruments financiers.

⁸ Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

⁹ Mesure la variation ou l'amplitude des fluctuations d'un actif financier ou d'un marché sur une période donnée, reflétant le niveau de risque ou d'incertitude associé à cet actif.

¹⁰ Obligations dites « High Yield » qui reçoivent une note de Standard & Poor's et Fitch allant de D à BB+, de C à Ba1 de Moody's. Ces obligations sont considérées comme plus risquées et elles offrent, en contrepartie de ce risque, des rendements plus élevés.

¹¹ Les obligations, moins risquées que les titres spéculatifs, dites « Investment Grade » reçoivent une note de Standard & Poor's et Fitch comprise entre BBB- et AAA et entre Baa3 et Aaa de Moody's pour les plus solides.

¹² Différence de rendement entre une obligation risquée et une obligation sans risque, servant d'indicateur du risque perçu par le marché et de la prime exigée par les investisseurs pour assumer ce risque

¹³ Nom donné par Donald Trump au 2 avril 2025, date à laquelle il a lancé une politique tarifaire massive pour « libérer » l'industrie américaine.

Actions¹⁴

Les marchés actions ont poursuivi leur ascension, flirtant avec leurs plus hauts historiques, malgré un environnement mondial marqué par des incertitudes macroéconomiques et géopolitiques. Cette dynamique s'est appuyée sur la vigueur des résultats d'entreprises, la résilience économique et l'enthousiasme autour des technologies, notamment l'intelligence artificielle.

Aux États-Unis, les marchés ont retrouvé des couleurs grâce à des résultats solides et à la vague d'investissements dans l'IA (350 Md\$), propulsant la technologie en tête des performances malgré des prises de bénéfices en fin d'année. Le S&P 500 termine à +17,9% (dividendes nets réinvestis en devises locales).

En Europe, les mouvements de flux en défaveur du marché américain et le plan de relance allemand ont soutenu les secteurs cycliques et bancaires. L'Eurostoxx 50 clôture l'année avec une performance robuste de +21,2% (dividendes nets réinvestis), malgré des révisions à la baisse des prévisions des entreprises liées à la faiblesse du dollar.

Le Japon s'est hissé à la deuxième place du classement avec une performance de +26,2% (Indice Nikkei 225 dividendes nets réinvestis en devises locales), porté par l'élection de Sanae Takaichi et un programme ambitieux de relance, dans un contexte inédit de hausse des taux directeurs.

Les marchés émergents ont également brillé et occupent la première place, portés par l'Asie. La Chine signe une deuxième année de rebond (Indice Hang Seng +32,5% dividendes nets réinvestis en devises locales), soutenue par une politique pro-business et l'essor technologique. Hors Chine, l'Asie bénéficie de la dynamique de la chaîne de valeur de l'IA (Corée, Taïwan) et de la diversification industrielle (Vietnam).

Politique de gestion

Sur le premier trimestre 2025, le scénario le plus plausible selon nous reste celui d'un atterrissage en douceur des économies mondiales, favorable autant aux actions qu'aux obligations. A cet effet, la pondération actions américaines se voit maintenue entre 5% et 8% sur cette période, avec une diversification sur les dividendes du S&P 500 2025 à 2%, en anticipation d'une progression des bénéfices des sociétés US plus forte que prévue. L'Europe est un peu moins pondérée avec une allocation à 1% complétée d'une position sur les sociétés de taille moyenne allemandes pour 0,75%. Ces dernières, largement décotées, devraient être favorisées par le paquet fiscal allemand et par des espoirs de paix entre la Russie et l'Ukraine.

Compte tenu des risques potentiels (positionnement très long des investisseurs, ralentissement plus marqué en cas de guerre commerciale), des protections sont maintenues tout au long du trimestre. La duration se voit aussi renforcée sur le trimestre et termine à 0,5 année, par un renforcement sur le Bobl, point de la courbe le plus favorisé par l'action de la Banque centrale européenne (BCE). La position au resserrement entre les taux britanniques et allemands, d'abord renforcée en janvier fait l'objet d'une prise de profits des 2/3 en mars. La pentification, sur la courbe Euro, est abandonnée en février, faute de perspectives de gain conséquentes. Sur le crédit, par précaution, compte tenu du resserrement important des spreads sur le haut rendement, nous réduisons de moitié la position à 1,5%. Nous lui préférons la dette émergente en devises dures, aux perspectives de resserrement plus séduisantes. Nous montons une position de 2%. Enfin côté devises, le dollar vs euro est soldé et nous lui préférons contre la livre sterling. La couronne norvégienne est maintenue mais financée contre le franc suisse, l'euro s'appréciant grâce à l'amélioration du sentiment économique et en réaction à la chute du dollar.

¹⁴ Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Le second trimestre 2025 est particulièrement marqué par le « Liberation Day » qui affole les marchés, compte tenu des taxes douanières initialement annoncées, qui se verront finalement largement réduites. Les protections du trimestre précédent nous permettent de traverser plus sereinement cette période. Au vu des niveaux atteints au cours du mois d'avril et d'un positionnement extrêmement faible, il nous semble opportun de parier sur un rebond à moyen terme en mettant en place quelques calls, sans pour autant abandonner nos protections, compte tenu de la visibilité réduite sur les conséquences de ces barrières douanières. Nous coupons néanmoins nos long actions US et conservons une position sur les actions européennes qui sont pondérées à 1,5% fin juin. Les mid cap allemandes sont maintenues. Nous maintenons notre position à la surperformance des mid cap européennes à 1,5% mais réduisons le biais vendeur sur les grandes capitalisations à 1% car trop coûteux. La duration fait l'objet d'une réduction à partir du mois de mai : le risque inflationniste refait surface à cause des « tarifs ». Elle est de 0,15 seulement en fin de trimestre. Nous clôturons par ailleurs la stratégie de resserrement entre taux britanniques et allemands, après sa bonne performance. Les opportunités se sont accumulées sur les actifs obligataires à fort rendement : nous avons renforcé les dettes à haut rendement à 4% puis 6% puis avons arbitré une partie sur les dettes émergentes. Ainsi à fin juin, nous détenons 2,5% de dettes à haut rendement en Euro, 3% de dette EM corporate et 1% de dette EM en devises locales, que nous préférons aux dettes EM en devises fortes qui ont été soldées. Sur les devises, nous avons été actifs sur la couronne norvégienne que nous avons repondérée, après avoir souffert de l'épisode de début avril. En fin de période, nous lui avons préféré une patte de financement en dollar, limitant le coût de portage. Elle pesait 1,5% du portefeuille. Les autres positions en GBP/USD ont été soldées.

Au troisième trimestre 2025, la demande en actifs risqués demeure importante, passée la période d'incertitude tarifaire, même si ses impacts négatifs sont encore peu perceptibles, notamment sur l'inflation. Toutefois le marché de l'emploi américain montre quelques faiblesses qui nous conduit à maintenir notre positionnement global long sur les actions, assorti de quelques protections. Les actions européennes sont légèrement écrêtées à 1%. Nous revenons aussi temporairement sur les actions américaines, à la faveur de bons résultats et en l'absence de signes tangibles d'effets négatifs dus aux taxes douanières. La diversification sur les moyennes capitalisations allemandes est conservée. Après un beau parcours, nous commençons à réduire notre stratégie sur les mid cap européennes, qui peinent à trouver un second souffle. Côté duration, nous la maintenons proche de la neutralité, les difficultés budgétaires et les effets des tarifs sur l'inflation nous incitant à une certaine prudence. Sur les taux américains, le marché anticipe un scénario de baisses de taux nous semblant trop conservateur : nous mettons en place une stratégie optionnelle sur le SOFR qui profiterait d'un nombre moins important de baisses. Bien que la classe d'actifs ne nous inquiète pas, le niveau des spreads des obligations à haut rendement en limitent l'intérêt : nous la réduisons à 1,5% mais conservons nos obligations émergentes. Côté devises, nous restons sur la couronne norvégienne contre dollar.

Nous abordons le dernier trimestre civil plutôt confiants : les effets des nouveaux tarifs douaniers semblent plus contenus que craint sur l'inflation, seul le marché du travail américain semble un peu marquer le pas mais sans crainte excessive. En outre, il apparaît de plus en plus probable que la FED redémarre un cycle de baisse de taux. Nous sommes donc restés largement surexposés aux actions que nous avons même renforcées en fin de période à 4,5%. Nous avons toutefois soldé nos positions sur le MDAX, qui manquaient de tendance. La position sur l'Eurostoxx 50 ESG est inchangée à 15%. Les midcap européennes sont aussi soldées en début de trimestre. Nous revenons sur la duration européenne à partir de novembre, plutôt comme position de protection, à hauteur de 1 an avant de la réduire à 0,5 en décembre. Nous mettons en place en octobre une position à la pentification du 10-30 ans aux Etats-Unis, favorisée par les baisses à venir des taux de la FED. Les positions de portage sont quant à elles maintenues, tout comme la position sur la couronne norvégienne vs dollar.

Performances¹⁵ :

Entre le 31 décembre 2024 et le 31 décembre 2025, la performance du Fonds Maître a été de 10,02% pour la part N contre 10,45% pour son indice de référence composite : 50% de l'indice MSCI World 100% Hedged to EUR Net Total Return Index (dividendes nets réinvestis) + 25% de l'indice Bloomberg US Corporate Bond Euro Hedged + 25% de l'indice Bloomberg Barclays Euro Aggregate Corporate Total Return.

Nom	Code ISIN	Date de début	Date de fin	Net Ptf Return	Benchmark Return	VL de début	VL de fin
Ofi Invest ESG MultiTrack PART N	FR0013288933	31/12/2024	31/12/2025	10,02%	10,45%	131,80 €	145,00 €

Entre le 31 décembre 2024 et le 31 décembre 2025, la performance du FCPE Nourricier a été de 8,30%.

Nom	Code ISIN	Date de début	Date de fin	Net Ptf Return	VL de début	VL de fin
ES Ofi Invest ESG MultiTrack PART C	005562	31/12/2024	31/12/2025	8,30%	74,25 €	80,41 €
ES Ofi Invest ESG MultiTrack PART S	FR0014013K52	Date de création le 24/10/2025 - Part non abondée au 31/12/2025				

Principaux mouvements intervenus dans le portefeuille au cours de l'exercice

FCP Maître Ofi Invest ESG MultiTrack :

NOM_FONDS	CATEGORIE	ISIN	TITRE	MOUVEMENTS (en devise de comptabilité, hors frais)	
				ACQUISITIONS	CESSIONS
OFI INVEST ESG MULTITRACK	OPC	FR0000008997	OFI INVEST ESG LIQUIDITÉS PART D	46 373 649,16	44 103 333,32
OFI INVEST ESG MULTITRACK	OPC	LU1859444769	BNP PARIBAS EASY SICAV EUR CORP BOND SRI PAB	17 824 176,05	13 960 079,68
OFI INVEST ESG MULTITRACK	OPC	FR001400SD06	AMUNDI LABEL ISR ACTIONS USA UCITS ETF FCP	17 465 588,34	3 089 322,73
OFI INVEST ESG MULTITRACK	OPC	LU1659681586	BNP PARIBAS EASY SICAV MSCI USA SRI S SERIES PAB 5% CAPPED	3 173 700,57	16 916 830,72
OFI INVEST ESG MULTITRACK	OPC	LU2244386053	BNP PARIBAS EASY SICAV EUR HIGH YIELD SRI FOSSIL FREE	5 886 101,25	12 927 912,16
OFI INVEST ESG MULTITRACK	OPC	FR001400SDI8	AMUNDI LABEL ISR ACTIONS EUROPE UCITS ETF ACC PART C	7 500 112,89	2 478 403,81
OFI INVEST ESG MULTITRACK	OPC	IE00BH4G7D40	ISHARES II PLC USD CORP BOND ESG UCIT ETF	6 864 486,95	4 259 009,22
OFI INVEST ESG MULTITRACK	OPC	LU1547515137	BNP PARIBAS EASY SICAV JPM ESG EMBI GLOBAL DIVERSIFIED COMPO	6 261 991,75	
OFI INVEST ESG MULTITRACK	OPC	IE0000LVTJ08	BNP PARIBAS EASY SUSTAIBANLE US UCITS ETF	5 586 627,76	5 612 603,72
OFI INVEST ESG MULTITRACK	OPC	IE00BMDFDY08	ISHARES II PUBLIC LLIMITED COMPANY USD HIGH YIELD CORP ETF	1 141 878,41	5 065 995,55

FCPE Nourricier ES Ofi Invest ESG MultiTrack :

NOM_FONDS	CATEGORIE	ISIN	TITRE	MOUVEMENTS (en devise de comptabilité, hors frais)	
				ACQUISITIONS	CESSIONS
ES OFI INVEST ESG MULTITRACK	OPC	FR0013288933	OFI INVEST ESG MULTITRACK PART N	3 779 195,89	2 963 235,18

¹⁵ Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Politique de vote

La politique menée par la Société de Gestion en matière d'exercice des droits de vote qui est disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents> fait l'objet d'un rapport lui-même disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

Critères ESG

La Société de Gestion met à la disposition de l'investisseur les informations sur les modalités de prise en compte, dans sa politique d'investissement, des critères relatifs au respect d'objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) sur son site internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>. Le rapport d'engagement est lui-même disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

Procédure de choix des intermédiaires

Le Groupe Ofi Invest a mis en place une procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires de marchés qui permet de sélectionner, pour chaque catégorie d'instruments financiers, les meilleurs intermédiaires de marchés et de veiller à la qualité d'exécution des ordres passés pour le compte de nos OPC sous gestion.

Les équipes de gestion peuvent transmettre leurs ordres directement aux intermédiaires de marchés sélectionnés ou passer par la table de négociation du Groupe Ofi Invest, la société Ofi Invest Intermediation Services. En cas de recours à cette dernière, des commissions de réception et transmissions des ordres seront également facturés au Fonds en complément des frais de gestion décrits ci-dessus. Ce prestataire assure la réception transmission des ordres, suivie ou non d'exécution, aux intermédiaires de marchés sur les instruments financiers suivants : Titres de créance, Titres de capital, Parts ou Actions d'OPC, Contrats Financiers.

L'expertise de ce prestataire permet de séparer la sélection des instruments financiers (qui reste de la responsabilité de la Société de Gestion) de leur négociation tout en assurant la meilleure exécution des ordres.

Une évaluation multicritères est réalisée semestriellement par les équipes de gestion du Groupe Ofi Invest. Elle prend en considération, selon les cas, plusieurs ou tous les critères suivants :

- Le suivi de la volumétrie des opérations par intermédiaires de marchés ;
- L'analyse du risque de contrepartie et son évolution (une distinction est faite entre les intermédiaires « courtiers » et les « contreparties ») ;
- La nature de l'instrument financier, le prix d'exécution, le cas échéant le coût total, la rapidité d'exécution, la taille de l'ordre ;
- Les remontées des incidents opérationnels relevés par les gérants ou le Middle Office.

Au terme de cette évaluation, le Groupe Ofi Invest peut réduire les volumes d'ordres confiés à un intermédiaire de marché ou le retirer temporairement ou définitivement de sa liste de prestataires autorisés.

Cette évaluation pourra prendre appui sur un rapport d'analyse fourni par un prestataire indépendant.

La sélection des OPC s'appuie sur une triple analyse :

- Une analyse quantitative des supports sélectionnés ;
- Une analyse qualitative complémentaire ;
- Une Due Diligence qui a vocation à valider la possibilité d'intervenir sur un fonds donné et de fixer des limites d'investissements sur le fonds considéré et sur la société de gestion correspondante.

Un comité post-investissement se réunit tous les semestres pour passer en revue l'ensemble des autorisations données et les limites consommées.

Pour l'exécution sur certains instruments financiers, la Société de Gestion a recours à des accords de commission partagée (CCP ou CSA), aux termes desquels un nombre limité de prestataires de services d'investissement :

- Fournit le service d'exécution d'ordres ;
- Collecte des frais d'intermédiation au titre des services d'aide à la décision d'investissement ;
- Reverse ces frais à un tiers prestataire de ces services.

L'objectif recherché est d'utiliser dans la mesure du possible les meilleurs prestataires dans chaque spécialité (exécution d'ordres et aide à la décision d'investissement/désinvestissement).

Frais d'intermédiation

Conformément à l'article 321-122 du Règlement Général de l'AMF, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'OPC

Pour le Fonds Maître, l'engagement est calculé selon la méthode probabiliste avec une VaR absolue sur un horizon d'une semaine avec une probabilité de 95%. Cette VaR ne devra pas excéder 5% de l'actif net. Le niveau de levier maximal du Fonds, donné à titre indicatif, calculé comme la somme des nominaux des positions sur les instruments financiers à terme utilisés, est de 300%. Cependant, en fonction de la situation des marchés, le Fonds se réserve la possibilité d'atteindre un niveau de levier plus élevé.

Pour le Fonds Nourricier, la méthode retenue pour le calcul du risque global est la méthode de l'engagement

Informations relatives à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR

Sur l'exercice clos au 31/12/2025, le FCPE ES Ofi Invest ESG MultiTrack n'a réalisé ni opération de financement sur titres, ni contrat d'échange sur rendement global.

Informations relatives au FIA

Actifs non liquides et gestion de la liquidité :

L'actif du FCPE n'est pas investi sur des actifs non liquides.

La Société de Gestion met en œuvre régulièrement des stress tests de liquidité, dans des conditions normales et exceptionnelles de liquidité, qui lui permettent d'évaluer le risque de liquidité des fonds. Le risque de liquidité est évalué par rapport à l'actif des fonds (scénarii de réduction de liquidité des actifs en portefeuille) et à leur passif (simulation de demandes de rachat de parts en fonction de la typologie de porteurs).

Profil de risque actuel :

Le risque du FCPE se situe en date du 31/12/2025 au niveau [3] de l'indicateur synthétique.

Profil de risque du FCP Maître Ofi Invest ESG MultiTrack :

Le Fonds sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par la Société de Gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés. L'investisseur est principalement exposé aux risques suivants :

Risque de perte en capital :

L'investisseur est averti que la performance de l'OPCVM peut ne pas être conforme à ses objectifs, y compris sur la durée de placement recommandée et que son capital peut ne pas lui être intégralement restitué, l'OPCVM ne bénéficiant d'aucune garantie ou protection du capital investi.

Risque inhérent à la gestion discrétionnaire :

La gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés. Il existe un risque que l'OPCVM ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants.

Risque actions :

L'OPCVM peut être investi ou exposé sur un ou plusieurs marchés d'actions qui peuvent connaître de fortes variations. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que les variations des cours des valeurs en portefeuille et/ou le risque de marché peuvent entraîner une baisse significative de la valeur liquidative de l'OPCVM.

Risque de taux d'intérêt :

En raison de sa composition, l'OPCVM peut être soumis à un risque de taux. Ce risque résulte du fait qu'en général le prix des titres de créances et des obligations baisse lorsque les taux augmentent. L'investisseur en obligations ou autres titres à revenu fixe peut enregistrer des performances négatives suite à des variations du niveau des taux d'intérêt.

Risque de change :

Il s'agit du risque de variation des devises étrangères affectant la valeur des titres détenus par l'OPCVM. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la valeur liquidative de l'OPCVM baissera en cas d'évolution défavorable du cours des devises autres que l'euro. La part R USD n'est quant à elle pas couverte et est donc exposée au risque de variation du dollar face aux autres devises détenues dans l'OPCVM.

Risque lié à la détention de petites et moyennes capitalisations :

Du fait de son orientation de gestion, le Fonds peut être exposé aux petites et moyennes capitalisations qui, compte tenu de leurs caractéristiques spécifiques peuvent présenter un risque de liquidité. En raison de l'étroitesse du marché, l'évolution de ces titres est plus marquée à la hausse comme à la baisse et peut engendrer une augmentation de la volatilité de la valeur liquidative.

Risque lié aux marchés émergents :

Les conditions de fonctionnement et de surveillance des marchés émergents peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales : l'information sur certaines valeurs peut être incomplète et leur liquidité plus réduite. L'évolution de ces titres peut en conséquence être volatile.

Risque de crédit :

Le risque de crédit résulte du fait que dans le cas d'une dégradation des émetteurs publics ou privés (par exemple de leur notation par les agences de notation financière), ou de leur défaillance la valeur des obligations privées peut baisser. La valeur liquidative de l'OPCVM serait alors affectée par cette baisse.

Risque de modèle :

Le processus de gestion de l'OPCVM repose en partie sur l'utilisation d'un modèle propriétaire servant à déterminer le niveau de risque d'un actif vis-à-vis des autres actifs en portefeuille. Il existe un risque que ce modèle ne soit pas efficient. La performance du Fonds peut donc être inférieure à l'objectif de gestion. A noter qu'en dépit de critères de sélection ESG communs aux OPC sélectionnés et des mesures de vigilance prises par la Société de Gestion, des disparités d'approche méthodologiques sur l'ISR peuvent exister entre les sociétés de gestion.

Risque de volatilité :

La hausse ou la baisse de la volatilité peut entraîner une baisse de la valeur liquidative. L'OPCVM est exposé à ce risque, notamment par le biais des produits dérivés actions.

Risque de contrepartie :

Il s'agit du risque lié à l'utilisation par le Fonds d'instruments financiers à terme, de gré à gré. Ces opérations conclues avec une ou plusieurs contreparties éligibles, exposent potentiellement le Fonds à un risque de défaillance de l'une de ces contreparties pouvant conduire à un défaut de paiement qui fera baisser la valeur liquidative.

Risque de durabilité :

Les risques de durabilité sont principalement liés aux événements climatiques résultant de changements liés au climat (appelés risques physiques), de la capacité de réponse des sociétés au changement climatique (appelés risques de transition) et pouvant résulter sur des pertes non anticipées affectant les investissements du FCP et ses performances financières. Les événements sociaux (inégalités, relations de travail, investissement dans le capital humain, prévention des accidents, changement dans le comportement des consommateurs etc.) ou les lacunes de gouvernance (violation récurrente et significative des accords internationaux, corruption, qualité et sécurité des produits et pratiques de vente) peuvent aussi se traduire en risques de durabilité.

Levier du FCPE au 31/12/2025 :

Ci-dessous les leviers du FCPE calculés conformément à la réglementation européenne mentionnée à l'article 109 du règlement délégué UE n° 231/2013 :

- Méthode brute [100,00%]
- Méthode de l'engagement [100,00%]

Informations relatives aux rémunérations

Partie qualitative :

La politique de rémunération mise en œuvre repose sur les dispositions de la directive AIFMD et OPCVM 5 et intègre les spécificités de la directive MIFID 2 ainsi que du règlement SFDR en matière de rémunération.

Ces réglementations poursuivent plusieurs objectifs :

- Décourager la prise de risque excessive au niveau des OPC et des sociétés de gestion ;
- Aligner à la fois les intérêts des investisseurs, des gérants OPC et des sociétés de gestion ;
- Réduire les conflits d'intérêts potentiels entre commerciaux et investisseurs ;
- Intégrer les critères de durabilité.

La politique de rémunération conduite par le Groupe Ofi Invest participe à l'atteinte des objectifs que ce dernier s'est fixé en qualité de groupe d'investissement responsable au travers de son plan stratégique de long terme, dans l'intérêt de ses clients, de ses collaborateurs et de ses actionnaires. Cette politique contribue activement à l'attraction de nouveaux talents, à la fidélisation et à la motivation de ses collaborateurs, ainsi qu'à la performance de l'entreprise sur la durée, tout en garantissant une gestion appropriée du risque.

Les sociétés concernées par cette politique de rémunération sont les suivantes : Ofi Invest Asset Management et Ofi Invest Lux

La rémunération globale se compose des éléments suivants : une rémunération fixe qui rémunère la capacité à tenir un poste de façon satisfaisante et le cas échéant une rémunération variable qui vise à reconnaître la performance collective et individuelle, dépendant d'objectifs définis en début d'année et fonction du contexte et des résultats de l'entreprise mais aussi des contributions et comportements individuels pour atteindre ceux-ci. Pour plus d'informations, la politique de rémunération est disponible sur le site internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

Partie quantitative :

Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel :

Sur l'exercice 2025, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables) versées par Ofi Invest Asset Management à l'ensemble de son personnel, soit 344 personnes (*) bénéficiaires (CDI/CDD/DG) au 31 décembre 2025 s'est élevé à 41 036 000 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Ofi Invest Asset Management sur l'exercice 2025 : 30 736 000 euros, soit 75% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe ;
- Montant total des rémunérations variables versées par Ofi Invest Asset Management sur l'exercice 2025 : 10 300 000 euros (**), soit 25% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice 2025.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables) versées sur l'exercice 2025, 2 593 000 euros concernaient les « cadres dirigeants » (soit 7 personnes au 31 décembre 2025), 13 511 000 euros concernaient les « Gérants et Responsables de Gestion » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risques des fonds gérés (soit 71 personnes au 31 décembre 2025).

(* Effectif présent au 31 décembre 2025)

(** Bonus 2025 versé en février 2026)

ES OFI INVEST ESG MULTITRACK

Rapport du commissaire aux comptes sur les
comptes annuels clos le 31 décembre 2025



ofi invest
Asset Management



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Fonds Commun de Placement d'Entreprise ES OFI INVEST ESG MULTITRACK

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025
Fonds Commun de Placement d'Entreprise
ES OFI INVEST ESG MULTITRACK
127-129, quai du Président Roosevelt - 92130 Issy-les-Moulineaux

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Fonds Commun de Placement d'Entreprise ES OFI INVEST ESG MULTITRACK

127-129, quai du Président Roosevelt - 92130 Issy-les-Moulineaux

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux porteurs de parts,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif ES OFI INVEST ESG MULTITRACK constitué sous forme de fonds commun de placement d'entreprise relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion établi par la société de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :



- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense

KPMG S.A.

Signature numérique de
Severine Ernest
KPMG le 30/04/2026 12:02:53

Séverine Ernest
Associée

Bilan Actif au 31 décembre 2025 en euros

	31/12/2025	31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes	-	-
Titres financiers	28 630 826,88	25 165 343,96
Actions et valeurs assimilées (A)	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Actions et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Actions et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations convertibles en actions (B)	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations convertibles en actions de l'entreprise et des entreprises liées négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations convertibles en actions de l'entreprise et des entreprises liées non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées (C)	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances (D)	-	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	28 630 826,88	25 165 343,96
OPCVM	28 630 826,88	25 165 343,96
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Autres OPC et fonds d'investissements	-	-
Dépôts (F)	-	-
Instrument financiers à terme (G)	-	-
Opérations temporaires sur titres (H)	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-

Bilan Actif au 31 décembre 2025 en euros (suite)

	31/12/2025	31/12/2024
Prêts (I)	-	-
Autres actifs éligibles (J)	-	-
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	28 630 826,88	25 165 343,96
Créances et comptes d'ajustement actifs	15 188,44	24 424,89
Comptes financiers	-	-
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II (*)	15 188,44	24 424,89
Total Actif I+II	28 646 015,32	25 189 768,85

(*) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

Bilan Passif au 31 décembre 2025 en euros

	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres :		
Capital	26 398 724,93	23 724 124,88
Report à nouveau sur revenu net	-	-
Report à nouveau des plus et moins-values latentes nettes	-	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Résultat net de l'exercice	2 191 248,00	1 412 848,70
Capitaux propres	28 589 972,93	25 136 973,58
Passifs de financement II (*)	-	-
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	28 589 972,93	25 136 973,58
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	-	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Instruments financiers à terme (B)	-	-
Emprunts (C)	-	-
Autres passifs éligibles (D)	-	-
Sous-total passifs éligibles III = A+B+C+D	-	-
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	54 963,42	30 497,35
Concours bancaires	1 078,97	22 297,92
Sous-total autres passifs IV	56 042,39	52 795,27
Total Passifs : I+II+III+IV	28 646 015,32	25 189 768,85

(*) Cette rubrique est facultative, et ne concerne que les OFS. Les passifs de financement sont les passifs émis par l'OFS autres que les parts ou actions.

Compte de résultat au 31 décembre 2025 en euros

	31/12/2025	31/12/2024
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières		
Produits sur actions	-	-
Produits sur obligations	-	-
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur des parts d'OPC	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-	-
Produits sur prêts et créances	-	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Autres produits financiers	26,82	50,49
Sous-total Produits sur opérations financières	26,82	50,49
Charges sur opérations financières		
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur opérations temporaires sur titres	-	-
Charges sur emprunts	-	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Charges sur passifs de financement	-	-
Autres charges financières	-64,06	-129,73
Sous-total Charges sur opérations financières	-64,06	-129,73
Total Revenus financiers nets (A)	-37,24	-79,24
Autres produits :	-	-
Frais pris en charge par l'entreprise	-	-
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-	-
Autres produits	-	-
Autres charges :	-428 091,44	-409 840,77
Frais de gestion de la société de gestion	-428 091,44	-409 840,77
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	-	-
Impôts et taxes	-	-
Autres charges	-	-
Sous-total Autres produits et Autres charges (B)	-428 091,44	-409 840,77
Sous total Revenus nets avant compte de régularisation C = A+B	-428 128,68	-409 920,01
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	-1 765,64	17 806,34
Sous-total Revenus nets I = C+D	-429 894,32	-392 113,67

Compte de résultat au 31 décembre 2025 en euros (suite)

	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus et moins-values réalisées	516 125,88	687 563,19
Frais de transactions externes et frais de cession	-824,79	-718,10
Frais de recherche	-	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-	-
Indemnités d'assurance perçues	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-	-
Sous total Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	515 301,09	686 845,09
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	-659,49	-26 135,71
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E+F	514 641,60	660 709,38
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	2 133 396,33	1 248 852,30
Ecart de change sur les comptes financiers en devises	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-	-
Sous total Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations (G)	2 133 396,33	1 248 852,30
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	-26 895,61	-104 599,31
Plus ou moins-values latentes nettes III = G+H	2 106 500,72	1 144 252,99
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	-	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	-	-
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = J+K	-	-
Impôt sur le résultat V	-	-
Résultat net I + II + III + IV + V	2 191 248,00	1 412 848,70

ANNEXE

RAPPEL DE LA STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

L'univers d'investissement du Fonds est défini par l'ensemble des titres de capital, des titres de créance (souverain, d'entreprises, investment grade, non notés ou high yield - à caractère spéculatif) et des instruments monétaires, ayant trait à toutes zones géographiques (y compris pays émergents) et libellés en toutes devises.

Sur la base d'une allocation dynamique, l'équipe de gestion investit principalement (au minimum 60% de son actif net) sur des OPC indiciels, des OPC monétaires (indiciels ou non) et/ou des contrats financiers, correspondant à son univers d'investissement, sans toutefois chercher à répliquer la pondération de l'indice composite.

L'allocation entre les différentes catégories d'actifs s'effectue directement et indirectement en respectant les contraintes d'exposition suivantes :

- Actions : de 20% à 80% de l'actif net
- Obligations : de 0 % à 80% de l'actif net
- Instruments monétaires : de 0 % à 80% de l'actif net

Il n'y a pas de contrainte sectorielle et/ou géographique, sauf sur les pays émergents qui peuvent représenter jusqu'à 30% de l'actif net.

De par son univers d'investissement, l'équipe de gestion peut directement et indirectement (au travers des OPC sélectionnés et les contrats financiers) investir sur des actifs en devises. Si la vocation du Fonds n'est pas de s'exposer structurellement au risque de change, il peut néanmoins, dans le cadre de la réalisation de l'objectif de gestion, être exposé jusqu'à 50% de son actif net au risque de change, de quelques jours à plusieurs mois, en fonction des contextes macro-économiques. L'OPC peut intervenir sur le marché des devises via des contrats au comptant ou à terme sur devises (futures, options, ...) sur des marchés réglementés, français ou étrangers, ou des contrats de change à terme de gré à gré (options, swaps, forwards, ...).

Le risque de change n'est pas couvert sur la part R USD, l'exposant ainsi au risque de variation du dollar face aux autres devises détenues dans l'OPC.

Sur la base de son univers d'investissement, l'équipe de gestion procède, mensuellement ou en tant que de besoin, en fonction des conditions du marché, à la détermination d'une allocation cible entre les différentes classes d'actifs. Cette allocation est basée sur une approche qualitative (scénarios d'évolutions des marchés et de leurs degrés de probabilité à partir de prévisions macro-économiques) et sur un modèle quantitatif développé au sein du Groupe Ofi Invest, afin de gérer leurs contributions au risque global. Cette allocation cible a pour but de fournir une définition de l'allocation d'actifs optimale entre les différentes classes d'actifs en fonction des scénarios sus-définis, des volatilités et des corrélations de chaque classe d'actifs, ainsi que d'autres facteurs de risques dont la liste peut évoluer au cours du temps.

Cette allocation cible devra se faire dans le respect de l'objectif de maintenir une volatilité du Fonds en deçà de 10% par an et une sensibilité au risque de taux d'intérêt comprise entre - 2 et 11.

Entre deux définitions d'allocation cible, en fonction des conditions de marché et de ses vues, l'équipe de gestion a par la suite une certaine latitude pour procéder de manière discrétionnaire à des opérations tactiques qui modifient l'allocation cible. L'ajustement qui en résulte peut se faire par la mise en place de couvertures ou expositions spécifiques via des contrats financiers. Cet ajustement permet également au gérant de poursuivre l'objectif de maintien de la volatilité du portefeuille en deçà de 10%.

Sur cette base, l'équipe de gestion procède à la sélection des OPC indiciels, des OPC monétaires (indiciels ou non) et/ou des contrats financiers

Tableau des éléments caractéristiques du Fonds d'épargne salariale au cours des cinq derniers exercices

	31/12/2025	31/12/2024	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021
Actif net					
en EUR	28 589 972,93	25 136 973,58	24 370 580,26	22 350 638,02	21 697 535,76
Nombre de titres					
Parts	355 541,3917	338 546,4866	347 768,5716	347 268,3982	276 852,1301
Valeur liquidative unitaire					
en EUR	80,41	74,25	70,08	64,36	78,37
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)					
en EUR	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)					
en EUR	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)					
en EUR	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire					
en EUR	0,23	0,79	-0,39	-0,28	0,03

REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'OPC s'est conformé aux règles comptables prescrites par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2020-07 modifié, relatif au plan comptable des OPC à capital variable.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre

Les règles d'évaluation sont fixées, sous sa responsabilité, par la société de gestion.

La devise de la comptabilité du fonds est l'euro.

La valeur liquidative est calculée chaque jour où la bourse de Paris est ouverte et qui n'est pas un jour férié légal, et est datée de ce même jour.

Les comptes relatifs au portefeuille-titres sont tenus par référence au coût historique : les entrées (achats ou souscriptions) et les sorties (ventes ou remboursements) sont comptabilisées sur la base du prix d'acquisition, frais exclus.

Toute sortie génère une plus-value ou une moins-value de cession ou de remboursement et éventuellement une prime de remboursement.

L'OPC valorise son portefeuille-titres à la valeur actuelle, valeur résultant de la valeur de marché ou à défaut d'existence de marché de méthodes financières.

La différence valeur d'entrée - valeur actuelle génère une plus ou moins-value qui sera enregistrée en « différence d'estimation du portefeuille ».

Description des méthodes de valorisation des postes du bilan et des opérations à terme ferme et conditionnelles

- **Les valeurs mobilières négociées sur un marché réglementé français ou étrangers** sont évaluées au prix du marché. L'évaluation au prix du marché de référence est effectuée selon les modalités arrêtées par la Société de Gestion. Ces modalités d'application sont précisées dans l'annexe aux comptes annuels.

-Toutefois, les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évaluées à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la Société de Gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au Contrôleur légal des comptes à l'occasion de ses contrôles.

- **Les instruments du marché monétaire** sont évalués à leur valeur de marché
- **Les parts ou actions d'OPCVM, de FIA ou de Fonds d'Investissement de droit étranger** sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue au jour de l'évaluation.
- **Les titres de l'entreprise non admis aux négociations sur un marché réglementé :**

La mise à jour annuelle du cours des titres non admis aux négociations sur un marché réglementé sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue au jour de l'évaluation

- a) *Titres non admis aux négociations sur un marché réglementé donnant accès au capital de l'entreprise*

Les titres de capital émis par l'entreprise sont évalués conformément aux méthodes objectives d'évaluation

d'actions en tenant compte, selon une pondération appropriée à chaque cas, de la situation nette comptable, de la rentabilité et des perspectives d'activité de l'entreprise.

Ces critères sont appréciés, le cas échéant, sur une base consolidée ou, à défaut, en tenant compte des éléments financiers issus des filiales significatives.

À défaut, les titres sont évalués selon la méthode de l'actif net réévalué d'après le bilan le plus récent.

La méthode d'évaluation des titres de capital émis par l'entreprise doit être définie par un expert indépendant éventuellement désigné en justice.

Remarque : La valeur de l'entreprise peut être déterminée sur la base des derniers comptes annuels arrêtés, mais non encore approuvés. Si une différence est constatée après l'approbation, la société de gestion de portefeuille rectifie la valeur.

Si, pour assurer la liquidité du FCPE, la Société de Gestion de portefeuille est contrainte à réaliser une transaction significative à un prix différent de cette évaluation, l'ensemble des titres subsistant dans le fonds devra être évalué à ce nouveau prix.

b) Titres de créance et instruments du marché monétaires non admis aux négociations sur un marché réglementé émis par l'entreprise

La méthode d'évaluation des titres de créance est déterminée par un expert indépendant, lors de la souscription par le fonds de ces titres et chaque fois qu'un événement ou une série d'événements ultérieurs sont susceptibles de conduire à une évolution substantielle du risque de défaillance de l'entreprise. L'expert indépendant peut éventuellement être désigné en justice.

En application de l'article R. 3332-27 du code du travail, seuls sont éligibles à l'actif du FCPE les titres de créance non cotés bénéficiant d'un engagement de rachat à première demande par l'entreprise de ces titres ou lorsqu'il a été instauré un mécanisme équivalent garantissant le rachat de ces titres dans les mêmes conditions.

- **Les titres qui font l'objet de contrats de cession ou d'acquisition temporaire** sont évalués en conformité avec la réglementation en vigueur et les modalités d'application sont précisées dans l'annexe aux comptes annuels.

- **Les opérations visées à l'article R. 214-32-22 du code monétaire et financier** sont évaluées à leur valeur de marché selon les modalités arrêtées par la Société de Gestion et précisées dans l'annexe aux comptes annuels.

Si, pour assurer la liquidité du FCPE, la société de gestion est contrainte à réaliser une transaction significative à un prix différent de cette évaluation, l'ensemble des titres subsistant dans le fonds devra être évalué à ce nouveau prix.

Description de la méthode de classement des Titres de créances et des Instruments du marché monétaire dans le tableau Exposition directe aux marchés de crédit

Les titres d'une entreprise sont notés « Investment grade » si elle a une forte capacité à honorer ses engagements financiers.

Les titres avec un niveau de risque plus élevé sont classés dans la catégorie « Non Investment Grade ».

Si l'émetteur du titre est noté par l'analyse crédit, c'est le rating de l'émetteur de type « long terme » qui est retenu. Cette notation correspond à un rang équivalent « senior unsecured ».

Si l'émetteur du titre n'est pas noté par l'analyse crédit et que le titre est noté par des agences, c'est la 2ème meilleure note d'agences au niveau du titre qui est retenue. Quand le titre n'est noté que par une seule agence, la note de cette agence est retenue.

En cas de notation non disponible (ni pour l'émetteur, ni pour le titre), le titre est classé dans la catégorie « Non notés ».

Les titres de type « bon du trésor » ou « certificat de dépôt » peuvent être assimilés au rating de type « long terme » de l'émetteur.

Description des engagements hors-bilan

Les contrats à terme ferme figurent au hors-bilan pour leur valeur de marché, valeur égale au cours (ou à l'estimation, si l'opération est réalisée de gré à gré) multipliée par le nombre de contrats multipliée par le nominal et éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent de l'option (quantité x quotité x cours du sous-jacent x delta éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds).

Les engagements sur contrats d'échange de taux ou de devise sont enregistrés en hors-bilan à la valeur nominale ou, en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent, lors de la transaction initiale.

Description de la méthode suivie pour la comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes

Le résultat est calculé à partir des coupons encaissés. Les coupons courus au jour des évaluations constituent un élément de la différence d'évaluation.

Description de la méthode de calcul des frais de gestion fixes

Ces frais recouvrent l'ensemble des frais supportés par le fonds : frais de gestion financière, frais de gestion administrative et comptable, frais de conservation, frais de distribution, honoraires du contrôleur légal des comptes, etc.

Ils n'incluent pas les frais de transaction qui comprennent les frais d'intermédiation (courtage, impôt de bourse, etc.) et les commissions de mouvement facturées à l'OPC d'épargne salariale et perçues par la société de gestion.

Les frais de fonctionnement et de gestion directes sont fixés au maximum à 1,60 % TTC l'an de l'actif net.

Les frais de fonctionnement et de gestion sont perçus trimestriellement.

Les différents postes constituant les frais de fonctionnement et de gestion sont calculés et provisionnés lors de chaque valeur liquidative.

Frais de gestion indirects

Le fonds investira dans des OPC ou fonds d'investissement dont la moyenne des frais de gestion fixes ne dépassera pas 2,50% TTC (dont frais de gestion fixes maximum du fonds Maître de 0,50% et frais de gestion indirects du fonds Maître de 2,00%).

Les rétrocessions éventuellement perçues des OPC sur lesquels l'OPC investit lui seront reversées.

Affectation des sommes distribuables

Les revenus et produits des avoirs compris dans le Fonds sont obligatoirement réinvestis.

Justification des changements de méthode ou de réglementation

Néant

Changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

Néant

Justification des changements d'estimation ainsi que des changements de modalités d'application

Néant

Nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice

	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	25 136 973,58	24 370 580,26
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	4 455 389,64	4 317 546,70
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-3 222 959,03	-5 076 930,76
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	-428 128,68	-409 920,01
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	515 301,09	686 845,09
Variation des plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	2 133 396,33	1 248 852,30
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Autres éléments	-	-
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	28 589 972,93	25 136 973,58

Souscriptions rachats

Parts émises	59 050,1368
Parts rachetées	42 055,2317

Commissions

Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

Caractéristiques des différentes catégories de parts

005562 - ES OFI INVEST ESG MULTITRACK C

Devise :	EUR	Affectation des revenus nets :	Capitalisation
Couverture change :	Non	Affectation des plus et moins-values :	Capitalisation

Exposition directe sur le marché d'action (hors obligations convertibles)

Ventilation des expositions significatives par pays Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	+/-	+/-	+/-
Actif				
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Passif				
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Hors-bilan				
Futures	-	NA	NA	NA
Options	-	NA	NA	NA
Swaps	-	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	-	NA	NA	NA
Total	-	NA	NA	NA

Exposition sur le marché des obligations convertibles

Ventilation par pays et maturité de l'exposition Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		< 1 an	1 < X < 5 ans	> 5 ans	< 0,6	0,6 < X < 1
Total	-	-	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)

Ventilation par nature de taux Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) (suite)

Ventilation par nature de taux Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-1	-	-	-	-1
Hors-bilan					
Futures	NA	-	-	-	-
Options	NA	-	-	-	-
Swaps	NA	-	-	-	-
Autres instruments	NA	-	-	-	-
Total	NA	-	-	-	-1

Ventilation par durée résiduelle Montants exprimés en milliers	0-3 mois +/-	3 mois-1 an +/-	1-3 ans +/-	3-5 ans +/-	>5 ans +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-1	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-	-
Total	-1	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché des devises

Ventilation par devise					
Montants exprimés en milliers	+/ -	+/ -	+/ -	+/ -	+/ -
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Devises à recevoir	-	-	-	-	-
Devises à livrer	-	-	-	-	-
Futures options swaps	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	-

Exposition directe aux marchés de crédit

Ventilation par la notation des investissements				
Montants exprimés en milliers	Investment Grade	Non Investment Grade	Non notés	
	+/ -	+/ -	+/ -	
Actif				
Obligations convertibles en actions	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Passif				
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-

Exposition directe aux marchés de crédit (suite)

Ventilation par la notation des investissements Montants exprimés en milliers	Investment Grade +/-	Non Investment Grade +/-	Non notés +/-
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	-	-	-
Solde net	-	-	-

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Ventilation par contrepartie Montants exprimés en milliers	valeur actuelle constitutive d'une créance	valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts	-	
Instruments financiers à terme non compensés	-	
Créances représentatives de titres reçus en pension	-	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	
Créances représentatives de titres prêtés	-	
Titres financiers empruntés	-	
Titres reçus en garantie	-	
Titres financiers donnés en pension	-	
Créances	-	
Collatéral espèces	-	
Dépôt de garantie espèces versé	-	
Comptes financiers	-	
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres empruntés		-
Dettes représentatives de titres donnés en pension		-
Instruments financiers à terme non compensés		-
Dettes		-
Collatéral espèces		-
Concours bancaires		1
<i>Société Générale</i>		1

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination du Fonds	Orientation des placements / style de gestion	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition exprimé en milliers
<i>Société de gestion</i>	<i>Pays de domiciliation du fonds</i>			
FR0013288933 OFI INVEST AM	OFI INVEST ESG MULTITRACK N France	Mixte	EUR	28 631
Total				28 631

Créances et Dettes

Ventilation par nature	31/12/2025
Créances	
Vente à règlement différé	9 721,62
Souscriptions à recevoir	5 466,82
Total créances	15 188,44
Dettes	
Provision pour frais de gestion fixes à payer	-40 835,93
Rachats à payer	-14 127,49
Total dettes	-54 963,42
Total	-39 774,98

Frais de gestion

Pourcentage de frais de gestion fixes	1,58
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-

Engagements reçus et donnés

Description des garanties reçues par le Fonds d'épargne salariale avec notamment mention des garanties de capital
Néant
Autres engagements reçus et / ou donnés
Néant

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2025
Garanties reçues	-
dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Garanties données	-
dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors bilan	-
Total	-

Autres informations

Code	Nom	Quantité	Cours	Valeur actuelle (en euros)
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire				
	Néant			
Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou au(x) gestionnaire(s) financier(s) (SICAV) et OPC à capital variable gérés par ces entités				
FRO013288933	OFI INVEST ESG MULTITRACK N	197 453,9785	145,00	28 630 826,88

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	-429 894,32	-392 113,67
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	-429 894,32	-392 113,67
Report à nouveau	-	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	-429 894,32	-392 113,67
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	-429 894,32	-392 113,67
Total	-429 894,32	-392 113,67
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets (suite)

	31/12/2025	31/12/2024
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	514 641,60	660 709,38
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	514 641,60	660 709,38
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	514 641,60	660 709,38
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	514 641,60	660 709,38
Total	514 641,60	660 709,38
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Immobilisations corporelles nettes				-	-
Actions et valeurs assimilées				-	-
<i>Négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<i>Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<i>Actions et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées négociés sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<i>Actions et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées non négociés sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
Obligations convertibles en actions				-	-
<i>Négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<i>Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<i>Obligations convertibles en actions de l'entreprise et des entreprises liées négociés sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<i>Obligations convertibles en actions de l'entreprise et des entreprises liées non négociés sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
Obligations et valeurs assimilées				-	-
<i>Négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<i>Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<i>Obligations et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées négociés sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<i>Obligations et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées non négociés sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
Titres de créances				-	-
<i>Négociés sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<i>Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<i>Titres de créances et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées négociés sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<i>Titres de créances et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées non négociés sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements				28 630 826,88	100,14
<i>OPCVM</i>				<i>28 630 826,88</i>	<i>100,14</i>
<i>OFI INVEST ESG MULTITRACK N</i>	Finance/Assurance	EUR	197 453,9785	28 630 826,88	100,14
<i>FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne</i>				-	-
<i>Autres OPC et fonds d'investissements</i>				-	-
Dépôts				-	-

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Opérations temporaires sur titres				-	-
<i>Créances représentatives de titres financiers reçus en pension</i>				-	-
<i>Créances représentatives de titres donnés en garantie</i>				-	-
<i>Créances représentatives de titres financiers prêtés</i>				-	-
<i>Titres financiers empruntés</i>				-	-
<i>Titres financiers donnés en pension</i>				-	-
<i>Autres opérations temporaires</i>				-	-
<i>Opérations de cession sur instruments financiers</i>				-	-
<i>Opérations temporaires sur titres financiers</i>				-	-
Prêts				-	-
Emprunts				-	-
Autres actifs éligibles				-	-
Autres passifs éligibles				-	-
Total				28 630 826,88	100,14

L'inventaire des instruments financiers à terme hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de parts

L'inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant	Devise	Montant
Total	-	-				

L'inventaire des instruments financiers à terme

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition +/-
		Actif	Passif	
Actions				
Total Actions		-	-	-
Taux d'intérêts				
Total Taux d'intérêts		-	-	-
Change				
Total Change		-	-	-
Crédit				
Total Crédit		-	-	-

L'inventaire des instruments financiers à terme (suite)

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition +/-
		Actif	Passif	
Autres expositions				
Total Autres expositions		-	-	-

L'inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de parts

L'inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant	Devise	Montant
Total	-	-				

L'inventaire des instruments financiers à terme

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition +/-
		Actif	Passif	
Actions				
Total Actions		-	-	-
Taux d'intérêts				
Total Taux d'intérêts		-	-	-
Change				
Total Change		-	-	-
Crédit				
Total Crédit		-	-	-
Autres expositions				
Total Autres expositions		-	-	-

Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	28 630 826,88
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-
Total instruments financiers à terme - actions	-
Total instruments financiers à terme - taux d'intérêts	-
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Appels de marge	-
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	-
Autres actifs (+)	15 188,44
Autres passifs (-)	-56 042,39
Passifs de financement (-)	-
Total = actif net	28 589 972,93

ES OFI INVEST ESG MULTITRACK

Annexe d'informations périodiques SFDR sur
l'exercice clos le 31 décembre 2025



ofi invest
Asset Management

Annexe d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit	Identifiant d'entité juridique
ES Ofi Invest ESG Multitrack	9695008K97R02FX5EV02

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par investissement durable

on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852 qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.



Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Non

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : ____ %

Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de **14,54%** d'investissements durables :

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE ;

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE ;

ayant un objectif social.

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : ____ %

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

ES Ofi Invest ESG Multitrack (ci-après « le Fonds ») est un fonds nourricier investi à 90% dans le fonds Ofi Invest ESG Multitrack (ci-après « le Fonds Maître »), avec une poche de liquidités pouvant atteindre un maximum de 10%. Ainsi, les caractéristiques environnementales et sociales promues par ce Fonds s'apprécient au travers de celles promues par le Fonds Maître.

Le type de gestion du Fonds s'apprécie au travers de celui du Fonds Maître.

Ofi Invest ESG Multitrack (ci-après le « Fonds Maître ») fait la promotion des caractéristiques environnementales et sociales en investissant dans des OPC qui intègrent des critères extra-financiers (sociaux, environnementaux et de gouvernance d'entreprise) en complément des critères financiers traditionnels des processus d'analyse et de sélection.

L'univers ISR spécifique composé de l'ensemble des Fonds Maître notés ESG par MSCI et ayant une politique ESG a été désigné pour aligner les caractéristiques environnementales et sociales promues par le Fonds Maître.

● *Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?*

Le Fonds Maître a changé de méthodologie ESG le 1er janvier 2025.

Au **31 décembre 2025**, les performances des indicateurs de durabilité permettant de mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales du Fonds Maître sont les suivantes :

- Les **notations moyennes pondérées des domaines Environnement, Social et de Gouvernance**, du portefeuille était de **6,51 sur 10** et de son indice était de **6,05 sur 10** ;
- Le **pourcentage de Fonds Maître Labélisés ISR et labels reconnus équivalents** était de **90.1%**.

De plus, dans le cadre du Label ISR français attribué au Fonds Maître, les deux indicateurs suivants de suivi de la performance ESG ont également été retenus :

- **Indicateur environnemental (PAI 3)** : Tonnes de CO2 par million d'euros de chiffre d'affaires (Scopes 1, 2 et 3 divisé par le CA) : **723,64**;
- **Indicateur social (PAI 13)** : Diversité des sexes au sein du conseil d'administration (ratio nombre de femmes / nombre d'hommes) : **36%**.

Conformément à la mise en œuvre des Orientations de l'ESMA, le Fonds Maître applique les exclusions PAB, résumées dans notre « Politique d'investissement – Exclusions sectorielles et normatives ». Ce document est disponible à l'adresse suivante : https://www.ofi-invest-am.com/pdf/principes-et-politiques/politique-exclusions-sectorielles-et-normatives_ofi-invest-AM.pdf

Le suivi des indicateurs, mentionnés précédemment, dans les outils de gestion permet d'affirmer qu'il n'y a pas eu de variations significatives des performances des indicateurs tout au long de la période de reporting considérée, entre le 1er janvier 2025 et le 31 décembre 2025.

Pour plus d'informations sur ces indicateurs de durabilité et leur méthode de calcul, veuillez-vous référer au prospectus et à l'annexe précontractuelle du Fonds.

● **...et par rapport aux années précédentes ?**

Au **31 décembre 2024**, les performances des indicateurs de durabilité permettant de mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales du Fonds Maître sont les suivantes :

- **Les notations moyennes pondérées des domaines Environnement, Social et de Gouvernance**, du portefeuille et de son indice :
 - **la notation moyenne pondérée du domaine Environnement** du portefeuille et de son indice au niveau du Fonds Maître est de **6,10** et la notation moyenne pondérée au niveau de l'univers est de **5,90** ;
 - **la notation moyenne pondérée du domaine Gouvernance** du portefeuille et de son indice au niveau du Fonds Maître est de **6,62**, tandis que la notation moyenne pondérée au niveau de l'univers est de **5,94** ;
 - **la notation moyenne pondérée du domaine Social** du portefeuille et de son indice au niveau du Fonds Maître est de **5,23** et la notation moyenne pondérée au niveau de l'univers est de **5,94** ;
- **Les émissions financées** calculées selon la méthodologie « Empreinte Carbone des Portefeuilles » : les émissions financées au niveau du Fonds Maître ont été de **62,9** tonnes d'émissions de CO2 équivalent par million d'euros de chiffre d'affaires.

Le suivi des indicateurs, mentionnés précédemment, dans les outils de gestion permet d'affirmer qu'il n'y a pas eu de variations significatives des performances des indicateurs tout au long de la période de reporting considérée, entre le 30 décembre 2023 et 31 décembre 2024.

Au **29 décembre 2023**, les performances des indicateurs de durabilité permettant de mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales du Fonds Maître sont les suivantes :

- **Les notations moyennes pondérées des domaines Environnement, Social et de Gouvernance**, du portefeuille et de son indice :
 - o **la notation moyenne pondérée du domaine Environnement** du portefeuille et de son indice au niveau du Fonds Maître est de **6,17** et la notation moyenne pondérée au niveau de l'univers est de **5,8** ;
 - o **la notation moyenne pondérée du domaine Gouvernance** du portefeuille et de son indice au niveau du Fonds Maître est de **6,72**, tandis que la notation moyenne pondérée au niveau de l'univers est de **5,72** ;
 - o **la notation moyenne pondérée du domaine Social** du portefeuille et de son indice au niveau du Fonds Maître est de **5,52** et la notation moyenne pondérée au niveau de l'univers est de **5,19** ;
- **L'intensité carbone »** : l'intensité carbone au niveau du Fonds Maître était de **64,9** tonnes d'émissions de CO2 équivalent par million de chiffre d'affaires.

Le suivi des indicateurs, mentionnés précédemment, dans les outils de gestion permet d'affirmer qu'il n'y a pas eu de variations significatives des performances des indicateurs tout au long de la période de reporting considérée, entre le 1er janvier 2023 et 29 décembre 2023.

Au 30 décembre 2022, les performances des indicateurs de durabilité permettant de mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales du Fonds Maître ont été les suivantes :

- **La notations moyenne pondérée du domaine Environnement** du portefeuille et de son indice au niveau du Fonds Maître était de **5,86**.
- **La notations moyenne pondérée du domaine Environnement** du portefeuille et de son indice au niveau de l'univers était de **6,23** ;
- **La notations moyenne pondérée du domaine Social** du portefeuille et de son indice au niveau du Fonds Maître était de **5,36** ;
- **La notations moyenne pondérée du domaine Social** du portefeuille et de son indice au niveau de l'univers était de **5,74** ;
- **La notations moyenne pondérée du domaine Gouvernance** du portefeuille et de son indice au niveau du Fonds Maître était de **6,61**.
- **La notations moyenne pondérée du domaine Gouvernance** du portefeuille et de son indice au niveau de l'univers était de **6,53** ;
- **L'intensité carbone** au niveau du Fonds Maître était de **92,70** tonnes d'émissions de CO2 équivalent par million de chiffre d'affaires et l'intensité carbone au niveau de l'Univers était de 201,80 tonnes d'émissions de CO2 équivalent par million de dollars de chiffre d'affaires.

Le suivi des indicateurs, mentionnés précédemment, dans les outils de gestion permet d'affirmer qu'il n'y avait pas eu de variations significatives des performances des indicateurs tout au long de la période de reporting considérée, entre le 1er janvier 2022 et le 30 décembre 2022.

Ces indicateurs n'ont pas fait l'objet d'une garantie d'un auditeur ni d'un examen par un tiers.

- ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?***

Non applicable.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à

- ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

- Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Non applicable.

- *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ? Description détaillée :*

Non applicable.

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



- **Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?**

Non applicable.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Les principaux investissements du Fonds s'apprécie au travers de celui du Fonds Maître.

Au **31 décembre 2025**, les principaux investissements du Fonds Maître sont les suivants :

Actif	Secteur	Poids	Pays
(15/15)		99,49%	
AMUNDI ISR ACTIONS USA UCITS ETF E		19,60%	
BNP PARIBAS EASY SUST US UCITS ETF		17,71%	
BNP PARIBAS EASY CORP BOND SRI P		15,75%	Luxembourg
BNP PARIBAS EASY SUSTAINABLE EUR C		12,17%	
AMUNDI USD CORPORATE BOND ESG UCIT		5,52%	
AMUNDI ISR ACTIONS EUROPE UCITS ET		5,39%	
AMUNDI ISR CREDIT USD UCITS ETF EU		4,63%	
AMUNDI LABEL ISR CREDIT EUR UCITS		4,19%	
BNPPE JPM ESG EMBI GBL DVSPD CMPT		4,18%	
BNP PARIBAS EASY SUST JAPAN UCITS		3,99%	
OFI INVEST ESG LIQUIDITES C/D		1,97%	France
ISHARES USD CORP BOND ESG UCITS EU	Finance	1,63%	
BNP PARIBAS EASY MSCI EMU SRI PAB		1,28%	Luxembourg
ISHARES \$ HIGH YIELD CORP BOND ESG		0,98%	États-Unis
AMUNDI LBL ISR ACTIONS MARCHES EME		0,52%	France

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025.



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

● Quelle était l'allocation des actifs ?

L'allocation des actifs du Fonds s'apprécie au travers de celui du Fonds Maître.

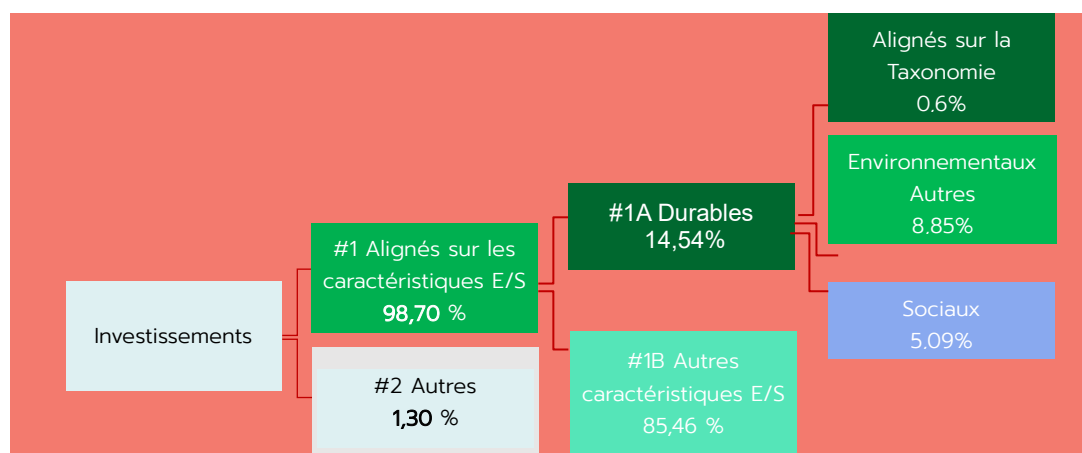
Au **31 décembre 2025**, le Fonds Maître a **98,70 %** de son actif net constitué d'investissements contribuant à la promotion des caractéristiques environnementales et sociales (#1 Alignés avec les caractéristiques E/S).

Le Fonds Maître **1,30 %** de son actif net appartenant à la poche #2 Autres. Celle-ci est constituée de :

- **1,20 %** de liquidités ;
- **0,10 %** de dérivés.

Le Fonds Maître a donc respecté l'allocation d'actifs prévue :

- Un minimum de 90 % de l'actif net du Fonds Maître appartenant à la poche #1 Alignés avec les caractéristiques E/S ;
- Un maximum de 10 % des investissements appartenant à la poche #2 Autres, dont 10 % maximum liquidités et de produits dérivés.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnement ou sociaux ;
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

La décomposition sectorielle du Fonds s'apprécie au travers de celui du Fonds Maître.

Au **31 décembre 2025**, la décomposition sectorielle des actifs investis est la suivante :

Secteurs	Sous-secteurs	poids
Autre		98,37%
Finance		1,63%
Finance	Capital Markets	1,63%



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Au **31 décembre 2025**, la part des investissements durables ayant un objectif environnemental alignés à la Taxonomie en portefeuille est de **0,60%**.

● Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE ?

- Oui
- Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire
- Non

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE – voir la note explicative dans la marche de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

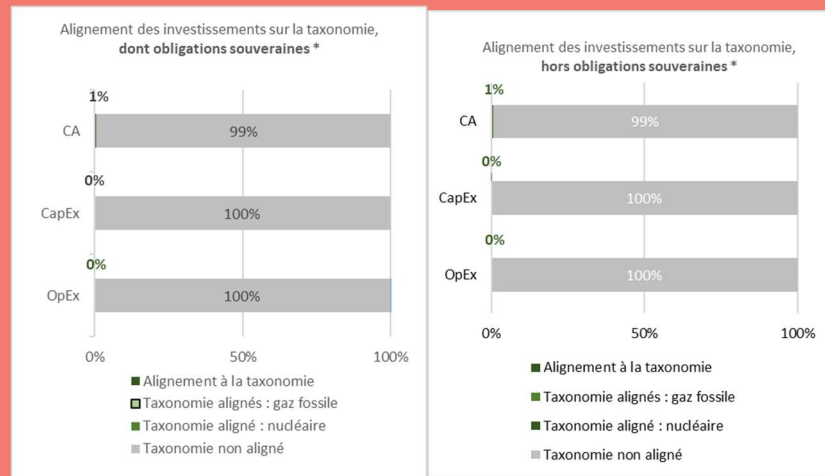
Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part de revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;

- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie plus verte par exemple ;

- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

● Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Au 31 décembre 2025, la part des investissements dans des activités transitoires et habilitantes en portefeuille est nulle.

● Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Au 31 décembre 2025, les données relatives à l'évolution du pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE ne sont pas disponibles pour la période précédente.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?

La proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie était de **8,85%**.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

La proportion d'investissements durables sur le plan social était de **5,09%**.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquent-elles à eux ?

Ces investissements, qui n'ont été effectués que dans des situations spécifiques, ont consisté en :

- Des instruments de liquidité ;
- Des produits dérivés.

Bien que cette catégorie ne dispose pas d'une notation ESG et qu'aucune garantie minimale environnementale et sociale n'ait été mise en place, son utilisation n'a pas eu pour conséquence de dénaturer significativement ou durablement les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le Fonds Maître.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Afin de respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence, toutes les données ESG ont été mises à disposition des gérants dans les outils de gestion et les différentes exigences ESG ont été paramétrées et suivies dans ces mêmes outils.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

L'univers ISR spécifique composé de l'ensemble des Fonds Maître notés ESG par MSCI et ayant une politique ESG a été désigné pour aligner les caractéristiques environnementales et sociales promues par le Fonds Maître.

- *En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?*

Non applicable.

- *Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?*

Non applicable.

- *Quelle a été la performance de ce produit par rapport à l'indice de référence ?*

Non applicable.

- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?*

Non applicable.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

ES OFI INVEST ESG MULTITRACK

Rapport annuel de l'OPC maître sur l'exercice
clos le 31 décembre 2025



ofi invest
Asset Management

OFI INVEST ESG MULTITRACK

Rapport annuel sur l'exercice clos le
31 décembre 2025



ofi invest
Asset Management

Sommaire

Acteurs.....	3
Société de gestion.....	3
Commercialisateur.....	3
Dépositaire et conservateur.....	3
Centralisateur.....	3
Commissaire aux comptes.....	3
Informations concernant les placements et la gestion.....	4
Caractéristiques de l'OPC.....	4
Changement(s) intervenu(s) au cours de l'exercice.....	14
Changement(s) à venir.....	14
Autres informations.....	14
Rapport d'activité.....	15
Informations réglementaires.....	19
Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels.....	23
Comptes annuels.....	29
Bilan actif.....	29
Bilan passif.....	30
Compte de résultat.....	31
Annexes aux comptes annuels.....	33
Annexe d'informations périodiques SFDR.....	58

ACTEURS

SOCIETE DE GESTION

Ofi Invest Asset Management

Siège social : 127-129 Quai du Président Roosevelt - 92130 Issy-les-Moulineaux (France)

Ci-après la « Société de Gestion »

COMMERCIALISATEUR

Ofi Invest Asset Management

Siège social : 127-129 Quai du Président Roosevelt - 92130 Issy-les-Moulineaux (France)

Le Fonds étant admis en Euroclear France, ses parts peuvent être souscrites ou rachetées auprès d'intermédiaires financiers qui ne sont pas connus de la Société de Gestion.

DEPOSITAIRE ET CONSERVATEUR

Société Générale

Siège social : 29, boulevard Haussmann - 75009 Paris (France)

Adresse postale : 189, rue d'Aubervilliers - 75886 Paris Cedex 18 (France)

Ci-après le « Dépositaire »

CENTRALISATEUR

[Centralisateur par délégation de la Société de Gestion pour les parts à inscrire ou inscrites au porteur ou au nominatif administré :](#)

Société Générale

Siège social : 29, boulevard Haussmann - 75009 Paris (France)

Adresse postale de la fonction de centralisation des ordres de souscription/rachat et tenue des registres :
32, rue du Champ-de-tir – 44000 Nantes (France)

[Centralisateur pour les parts au nominatif pur \(uniquement pour la part R – Code ISIN : FR0010564351\) :](#)

IZNES

Siège social : 18 Boulevard Malesherbes – 75008 Paris (France)

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Cabinet PricewaterhouseCoopers Audit

Siège social : 63 rue de Villiers, 92200 Neuilly-sur-Seine (France)

Représenté par Madame Raphaëlle ALEZRA-CABESSA

INFORMATIONS CONCERNANT LES PLACEMENTS ET LA GESTION

CARACTERISTIQUES DE L'OPC

Dénomination

Ofi Invest ESG MultiTrack (le « Fonds »).

Forme juridique

Fonds commun de placement de droit français.

Ce produit promeut des caractéristiques environnementales ou sociales, mais n'a pas pour objectif un investissement durable.

Information sur le régime fiscal

Le Fonds en tant que tel n'est pas sujet à imposition. Toutefois, les porteurs de parts peuvent supporter des impositions du fait des revenus distribués par le Fonds, le cas échéant, ou lorsqu'ils céderont les titres de celui-ci. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par le Fonds ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par le Fonds dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement du Fonds. Ainsi, certains revenus distribués en France par le Fonds à des non-résidents sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source.

Avertissement : selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du Fonds peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller fiscal habituel.

Synthèse de l'offre de gestion

Caractéristiques							
Part	Code ISIN	Affectation des sommes distribuables		Devise de libellé	Souscripteurs concernés	Montant minimum des souscriptions initiales	Montant minimum des souscriptions ultérieures
		Revenu net	Plus-values nettes réalisées				
IC	FR0014001G11	Capitalisation	Capitalisation et/ou Distribution	EUR	Tous souscripteurs	500 000 € (**)	Néant
R	FR0010564351	Capitalisation	Capitalisation et/ou Distribution	EUR	Tous souscripteurs	Néant	Néant
R USD	FR0013331097	Capitalisation	Capitalisation et/ou Distribution	USD	Tous souscripteurs	Néant	Néant
RF	FR0013304664	Capitalisation	Capitalisation et/ou Distribution	EUR	Part réservée aux investisseurs souscrivant via des distributeurs ou intermédiaires : - soumis à des législations nationales interdisant toutes rétrocessions aux distributeurs ;	Néant (*)	Néant

					- fournissant un service de conseil indépendant au sens de la réglementation européenne MIF2 ; - fournissant un service de gestion individuelle de portefeuille sous mandat.		
N	FR0013288933	Capitalisation	Capitalisation et/ou Distribution	EUR	Part réservée aux OPC Nourriciers du Groupe Ofi Invest	1 part	Néant

(*) La part RF peut également être souscrite à hauteur d'une part par :

- La Société de Gestion de portefeuille du Fonds ou une entité appartenant au même groupe ;
- L'établissement Dépositaire ou une entité appartenant au même groupe ;
- Le promoteur du Fonds ou une entité appartenant au même groupe.

(**) Pour la part IC, il est précisé qu'en cas de souscriptions par plusieurs sociétés appartenant à un même groupe, au sens de l'article L.233-3 I. du Code de commerce, le respect de cette souscription minimale sera apprécié en cumulant les souscriptions des différentes entités dudit groupe. De la même manière, en cas de souscriptions par plusieurs OPC / Mandats gérés par la même société de gestion, le respect de cette souscription minimale sera apprécié en cumulant les différentes souscriptions des OPC / Mandats de ladite société de gestion.

De même, sur la part IC les personnes suivantes pourront quant à elles ne souscrire qu'une seule part :

- La Société de Gestion de portefeuille du Fonds ou une entité appartenant au même groupe ;
- Le promoteur du Fonds ou une entité appartenant au même groupe.

Objectif de gestion

Le Fonds a pour but de surperformer, sur un horizon de placement recommandé supérieur ou égal à quatre ans, son indicateur de référence composé de 50% de l'indice MSCI World 100% Hedged to EUR Net Total Return Index (dividendes nets réinvestis) + 25% de l'indice Bloomberg US Corporate Bond Euro Hedged + 25% de l'indice Bloomberg Barclays Euro Aggregate Corporate Total Return avec pour objectif de maintenir la volatilité du portefeuille inférieure à 10% par an et en sélectionnant des OPC ayant pour thématique déclarée l'investissement socialement responsable et le développement durable.

Indicateur de référence

L'indice de référence est l'indice composite suivant : 50% de l'indice MSCI World 100% Hedged to EUR Net Total Return Index (dividendes nets réinvestis) + 25% de l'indice Bloomberg US Corporate Bond Euro Hedged + 25% de l'indice Bloomberg Barclays Euro Aggregate Corporate Total Return

Pour la part R USD, l'indice de référence est l'indice composite suivant : 50% de l'indice MSCI World 100% Hedged to EUR Net Total Return Index (dividendes nets réinvestis) contrevalorisé en USD + 25% de l'indice Bloomberg US Corporate Bond Euro Hedged contrevalorisé en USD + 25% de l'indice Bloomberg Barclays Euro-Aggregate Corporate Total Return contrevalorisé en USD)

L'indice MSCI World 100% Hedged to EUR Net Total Return Index (dividendes nets réinvestis) offre une exposition aux actions des 23 pays développés du monde entier (au 20/10/2016) qui remplissent les critères de flottant, de liquidité et de taille de MSCI.

L'Indice recourt également aux contrats de change à terme à un mois pour couvrir chaque devise différente de l'euro par rapport à l'euro conformément à la méthodologie des indices MSCI Hedged. La couverture réduit l'effet des fluctuations du taux de change entre la devise des actions qui constituent l'Indice et l'euro, la devise de référence du Fonds. Il est calculé et diffusé par Morgan Stanley. Des informations sur cet indice sont disponibles sur le site www.msci.com. Son ticker Bloomberg est le : MXWOHEUR Index.

L'indice Bloomberg US Corporate Bond Index mesure le marché des obligations d'entreprises de qualité investissement, à taux fixe et imposables. Il comprend des titres libellés en USD émis publiquement par des émetteurs industriels, de services publics et financiers américains et non américains. À partir de juillet 2023, Bloomberg a modifié la méthodologie de couverture pour utiliser des contrats à terme au prorata afin d'aligner la date de règlement du contrat à terme sur la date de règlement du spot à la fin du mois suivant. L'utilisation de contrats à terme au prorata vise à améliorer la couverture des flux de trésorerie pour les investisseurs qui se couvrent pour la période exacte allant de la fin du mois à la fin du mois. Son ticker Bloomberg est le : LUACTREH Index. Il est calculé et publié par Bloomberg LP.

L'indice Bloomberg Barclays Euro-Aggregate Corporate Total Return est calculé et publié par Bloomberg LP. Il est représentatif des emprunts obligataires à taux fixe, libellés en Euro, émis par des émetteurs privés, ainsi que des sociétés foncières, notés au minimum BBB- (notation Standard and Poor's ou bénéficiant d'une notation interne de la société de gestion équivalente) et ayant une maturité résiduelle supérieure à 1 an. Son ticker Bloomberg est le : LECPTREU Index.

L'indice de référence est calculé quotidiennement en euro pour les parts R – RF et N.
Il sera contrevalorisé quotidiennement en USD pour la part R USD.

Conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la Société de Gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

Le Fonds n'a pas pour autant l'objectif de reproduire d'une manière ou d'une autre la performance de cet indice. Il réalise des investissements sur la base de critères qui peuvent le conduire à des écarts significatifs avec le comportement de cet indice.

Stratégie d'investissement

Stratégies utilisées :

L'univers d'investissement du Fonds est défini par l'ensemble des titres de capital, des titres de créance (souverain, d'entreprises, investment grade, non notés ou high yield - à caractère spéculatif) et des instruments monétaires, ayant trait à toutes zones géographiques (y compris pays émergents) et libellés en toutes devises.

Sur la base d'une allocation dynamique, l'équipe de gestion investit principalement (au minimum 60% de son actif net) sur des OPC indiciels, des OPC monétaires (indiciels ou non) et/ou des contrats financiers, correspondant à son univers d'investissement, sans toutefois chercher à répliquer la pondération de l'indice composite.

L'allocation entre les différentes catégories d'actifs s'effectue directement et indirectement en respectant les contraintes d'exposition suivantes :

- Actions : de 20% à 80% de l'actif net
- Obligations : de 0 % à 80% de l'actif net
- Instruments monétaires : de 0 % à 80% de l'actif net

Il n'y a pas de contrainte sectorielle et/ou géographique, sauf sur les pays émergents qui peuvent représenter jusqu'à 30% de l'actif net.

De par son univers d'investissement, l'équipe de gestion peut directement et indirectement (au travers des OPC sélectionnés et les contrats financiers) investir sur des actifs en devises. Si la vocation du Fonds n'est pas de s'exposer structurellement au risque de change, il peut néanmoins, dans le cadre de la réalisation de l'objectif de gestion, être exposé jusqu'à 50% de son actif net au risque de change, de quelques jours à plusieurs mois, en fonction des contextes macro-économiques. L'OPC peut intervenir sur le marché des devises via des contrats au comptant ou à terme sur devises (futures, options, ...) sur des marchés réglementés, français ou étrangers, ou des contrats de change à terme de gré à gré (options, swaps, forwards, ...).

Le risque de change n'est pas couvert sur la part R USD, l'exposant ainsi au risque de variation du dollar face aux autres devises détenues dans l'OPC.

Sur la base de son univers d'investissement, l'équipe de gestion procède, mensuellement ou en tant que de besoin, en fonction des conditions du marché, à la détermination d'une allocation cible entre les différentes classes d'actifs. Cette allocation est basée sur une approche qualitative (scenarios d'évolutions des marchés et de leurs degrés de probabilité à partir de prévisions macro-économiques) et sur un modèle quantitatif développé au sein du Groupe Ofi invest, afin de gérer leurs contributions au risque global. Cette allocation cible a pour but de fournir une définition de l'allocation d'actifs optimale entre les différentes classes d'actifs en fonction des scénarios sus-définis, des volatilités et des corrélations de chaque classe d'actifs, ainsi que d'autres facteurs de risques dont la liste peut évoluer au cours du temps.

Cette allocation cible devra se faire dans le respect de l'objectif de maintenir une volatilité du Fonds en deçà de 10% par an et une sensibilité au risque de taux d'intérêt comprise entre - 2 et 11.

Entre deux définitions d'allocation cible, en fonction des conditions de marché et de ses vues, l'équipe de gestion a par la suite une certaine latitude pour procéder de manière discrétionnaire à des opérations tactiques qui modifient l'allocation cible. L'ajustement qui en résulte peut se faire par la mise en place de couvertures ou expositions spécifiques via des contrats financiers. Cet ajustement permet également au gérant de poursuivre l'objectif de maintien de la volatilité du portefeuille en deçà de 10%.

Sur cette base, l'équipe de gestion procède à la sélection des OPC indiciels, des OPC monétaires (indiciels ou non) et/ou des contrats financiers.

Sélection d'OPC (dont OPC indiciel) :

Ofi Invest ESG MultiTrack investit en permanence à hauteur de 90% minimum de son actif net dans des OPC labélisés ISR ou d'un label reconnu équivalent au sein de l'univers ISR composé de l'ensemble des fonds notés ESG par MSCI et ayant une politique ESG.

La sélection repose sur une intégration de critères extra financiers (sociaux, environnementaux et de gouvernance d'entreprise) en complément des critères financiers traditionnels des processus d'analyse et de sélection.

Dans le cadre du Label ISR, le Fonds s'engage à reporter de manière ex-post par transparence deux indicateurs extra-financiers (un indicateur environnemental et un indicateur social), en comparaison de son univers ISR, sélectionnés parmi les indicateurs des principales incidences négatives (PAI) définis par la réglementation SFDR :

- Indicateur environnemental (PAI 3) : Tonnes de CO₂ par million d'euros de chiffre d'affaires (Scopes 1, 2 et 3 divisé par le CA) ;
- Indicateur social (PAI 13) : Diversité des sexes au sein du conseil d'administration (ratio nombre de femmes / nombre d'hommes).

Par ailleurs, l'investissement dans des OPC externes à la Société de Gestion peut générer un résultat d'ensemble hétérogène dans la prise en compte des critères ESG dans la construction et la vie du portefeuille, dans la mesure où les fonds sélectionnés peuvent a priori mettre en place des approches ESG différentes et indépendantes les unes des autres.

La Société de Gestion s'assurera que tous les OPC en portefeuille et ce conformément à la mise en œuvre des Orientations de l'ESMA appliquent les exclusions Paris-Aligned Benchmark (PAB).

Critères de sélection au niveau du Fonds : deux niveaux d'évaluation du processus de gestion :

- Evaluation qualitative du process et de l'équipe de gestion par un analyste : analyse des réponses au questionnaire Due diligence fonds, visite in situ si possible, a minima conférence call avec l'équipe de gestion / personnes clés ;
- Evaluation quantitative du process : analyse de la performance et autres statistiques pertinentes à la classe d'actif et comparées à l'univers (quand possible), analyse de l'inventaire - l'objectif étant notamment valider l'adéquation du process et la qualité de la mise en œuvre du process.

Critères de sélection au niveau de la société de gestion :

La Société de Gestion fait l'objet d'une notation interne, basée sur les réponses aux questions Due diligence société. Pour entrer en liste d'achat, la société de gestion devra obtenir une note supérieure à la moyenne. Un fonds géré par une société de gestion dont la note est jugée insuffisante ou faisant l'objet d'une controverse spécifique identifiée ne peut - de facto - pas intégrer la liste d'achat.

Les fonds ne seront pas validés tant que subsisteront des questions relatives à l'équipe, la société ou le processus de gestion.

Règlementation SFDR :

Manière dont les risques de durabilité sont intégrés dans les décisions d'investissement du produit :

Le Fonds fait la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »), mais ne fait pas de cette promotion un objectif d'investissement durable.

Pour plus d'informations relatives à la prise en compte des caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance, nous vous invitons à vous référer au document d'informations précontractuelles tel qu'annexé au prospectus (annexe pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du Règlement SFDR et à l'article 6, premier alinéa, du Règlement Taxonomie).

Taxonomie :

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental tels que définis par le « Règlement Taxonomie » (Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement SFDR).

En conséquence, le pourcentage minimum d'investissement aligné à la Taxonomie sur lequel s'engage le Fonds est de 0%.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Actifs (hors dérivés intégrés) :

Le portefeuille du Fonds est constitué des catégories d'actifs et instruments financiers suivants :

Parts et/ou actions d'OPC :

Le Fonds met en œuvre sa stratégie à travers des investissements dans des parts et actions d'autres OPC de droit français ou étranger, libellées en euro et/ou en devise, qui ne peuvent investir plus de 10% de leur actif en parts ou actions d'autres OPC, FIA ou Fonds d'Investissement.

Le Fonds peut investir dans des OPC de toutes classifications confondues à l'exception des OPC de stratégies alternatives ou investis en matières premières.

La stratégie d'investissement du Fonds peut être intégralement déployée à travers des OPC, qui pourront représenter 100% de l'actif net, et qui seront principalement (au minimum 60% de l'actif net) des OPC indiciels et des OPC monétaires (indiciels ou non).

Le Fonds se réserve la possibilité d'investir dans les OPC promus ou gérés par les sociétés du Groupe Ofi Invest.

Autres dans la limite de 10% de l'actif net :

Tout instrument du marché monétaire, titre de créance ou titre de capital non négocié sur un marché réglementé respectant l'article R.214-12 du Code monétaire et financier.

Instruments dérivés :

Stratégies sur les contrats financiers :

Le Fonds peut intervenir sur des contrats financiers, à terme ferme ou conditionnel, négociés sur des marchés réglementés et organisés français et étranger et/ou de gré à gré.

Sur ces marchés, le Fonds peut recourir aux produits suivants :

- Futures ;
- Options ;
- Swaps et total return swap (y compris CDS mono-émetteurs et/ou Indices de CDS et/ou Options sur Indices de CDS) ;
- Change à terme.

L'OPC a recours aux contrats financiers dans le respect de sa limite de risque global calculé selon la méthode probabiliste (voir section du prospectus « Risque global »).

Dérivés actions :

Pour se couvrir au risque général du marché actions, le Fonds utilise des contrats à terme listés ou de gré à gré sur les principaux indices de référence actions libellés en euros ou en devises, sur actions individuelles ou autre type de support de type action. Le Fonds peut notamment gérer cette couverture par le biais d'options ou de contrats futures.

Dérivés de change :

L'exposition du Fonds au risque de change via les dérivés de change pourra aller jusqu'à 100% de l'actif net.

Le FCP peut intervenir sur le marché des devises via des contrats au comptant ou à terme sur devises sur des marchés organisés et réglementés, français ou étrangers (futures, options...), ou des contrats de change à terme de gré à gré (swap, forward...).

Les opérations de change à terme peuvent être utilisées aussi bien en couverture qu'en exposition. La part R USD n'est quant à elle pas couverte et est donc exposée au risque de variation du dollar face aux autres devises détenues par l'OPC.

Dérivés de taux :

L'exposition du Fonds au risque de taux via les dérivés de taux pourra aller jusqu'à 100% de l'actif net.

Dans le cadre de la stratégie du Fonds et afin de gérer la sensibilité taux du portefeuille, l'équipe de gestion peut réaliser des opérations d'exposition et/ou de couverture des risques de taux liés aux différents risques de son indicateur de référence.

Les instruments dérivés utilisés à cet effet sont notamment les dérivés de taux : swaps de taux et futures.

Les swaps de taux (« Interest Rate Swap » - « IRS ») sont des contrats d'échange de taux d'intérêt par lesquels l'équipe de gestion échange les flux d'un titre de créance à taux fixe ou variable contre un flux à taux fixe ou variable. Ces opérations donnent parfois lieu au paiement d'une soulte à l'origine du contrat.

Dérivés de crédit :

L'équipe de gestion peut recourir à des contrats financiers dans le but de couvrir le portefeuille au risque de crédit par la vente ou l'achat de protection.

L'utilisation par l'équipe de gestion de dérivés de crédit permet notamment de gérer l'exposition crédit globale du portefeuille, la prise ou la couverture de risques de crédit individuel ou d'un panier d'émetteurs.

Les instruments dérivés utilisés à cet effet sont notamment les CDS mono-émetteurs et/ou Indices de CDS et/ou Options sur Indices de CDS ou les Total Return Swaps.

Les CDS (« Credit Default Swap »), sont des contrats à terme dont le sous-jacent est le risque crédit d'un émetteur et par lequel l'acheteur verse une prime annuelle fixée à l'origine du contrat (flux fixe du swap) et le vendeur une indemnisation en cas d'événement de crédit touchant cet émetteur (flux variable ou autrement dénommé conditionnel).

Engagement du Fonds sur les contrats financiers :

L'engagement est calculé selon la méthode probabiliste avec une VaR absolue sur un horizon d'une semaine avec une probabilité de 95%. Cette VaR ne devra pas excéder 5% de l'actif net.

Le niveau de levier maximal du Fonds, donné à titre indicatif, calculé comme la somme des nominaux des positions sur les contrats financiers utilisés, est de 300%. Cependant, en fonction de la situation des marchés, le Fonds se réserve la possibilité d'atteindre un niveau de levier plus élevé.

Contreparties aux opérations sur contrats financiers négociés de gré à gré :

L'équipe de gestion peut traiter des opérations de gré à gré avec les contreparties suivantes : BNP Paribas, CACIB, Société Générale et UBS.

En outre, la Société de Gestion entretient des relations avec les contreparties suivantes avec lesquelles l'équipe de gestion pourrait être amenée à traiter : Bank of America Merrill Lynch, Barclays, Goldman Sachs, HSBC, JPMorgan, Morgan Stanley et Natixis.

La Société de Gestion du Fonds sélectionne ses contreparties en raison de leur expertise sur chaque catégorie d'instruments dérivés et type de sous-jacents, de leur juridiction d'incorporation et de l'appréciation de la Société de Gestion sur leur risque de défaut.

Aucune de ces contreparties ne dispose d'un pouvoir de décision discrétionnaire sur la composition ou la gestion du portefeuille du Fonds ou sur l'actif sous-jacent des contrats financiers acquis par le Fonds ni ne doit donner son approbation pour une quelconque transaction relative au portefeuille.

De par les opérations réalisées avec ces contreparties, le Fonds supporte le risque de leur défaillance (insolvabilité, faillite...). Dans une telle situation, la valeur liquidative du Fonds peut baisser (voir définition de ce risque dans la partie « Profil de risque » ci-dessous).

Garanties financières :

Conformément à la politique interne de la Société de Gestion et dans le but de limiter les risques, cette dernière a mis en place des contrats de garanties financières, communément dénommés « collateral agreement » avec ses contreparties.

Les garanties financières autorisées par ces contrats sont les sommes d'argent en euros ou en devises ainsi que pour certains d'entre eux, les valeurs mobilières.

La Société de Gestion ne recevant pas de titres financiers en garantie, elle n'a ni politique de décote des titres reçus, ni méthode d'évaluation des garanties en titre.

En cas de réception de la garantie financière en espèces, celles-ci pourront être :

- Investies dans des organismes de placement collectif (OPC) Monétaire Court Terme ;
- Ou non investies et déposées dans un compte espèces tenu par le Dépositaire du Fonds.

La gestion des garanties financières peut entraîner des risques opérationnels, juridiques et de conservation. Les risques associés aux réinvestissements des actifs reçus dépendent du type d'actifs ou du type d'opérations et peuvent consister en des risques de liquidité ou des risques de contrepartie.

La Société de Gestion dispose des moyens humains et techniques nécessaires à la maîtrise de ces risques.

Les garanties financières reçues des contreparties ne font pas l'objet de restrictions concernant leur réutilisation.

Le Fonds n'impose pas de restriction à ses contreparties concernant la réutilisation des garanties financières livrées par le Fonds.

Conservation :

Les instruments dérivés et les garanties reçues sont conservés par le Dépositaire du Fonds.

Rémunération :

Le Fonds est directement contrepartie aux opérations sur instruments dérivés et perçoit l'intégralité des revenus générés par ces opérations. Ni la Société de Gestion, ni aucun tiers ne perçoivent de rémunération au titre des opérations sur instruments dérivés.

Titres intégrant des dérivés :

Nature des instruments utilisés :

Essentiellement, Warrants, Bons de souscription ainsi que tout type de support obligataire auxquels sont attachés un droit de conversion ou de souscription.

La stratégie d'utilisation des dérivés intégrés pour atteindre l'objectif de gestion :

Les interventions sur les titres intégrant des dérivés seront de même nature que celles réalisées sur les instruments dérivés.

Le recours aux titres intégrant des dérivés est subordonné à leur éventuel avantage en matière de coût/efficacité ou de liquidité.

La limite d'investissement dans les titres intégrant des dérivés est de 100% de l'actif net.

Dépôts :

Le Fonds pourra effectuer des dépôts d'une durée maximum de 12 mois auprès d'un ou plusieurs établissements de crédit.

Emprunts d'espèces :

Dans le cadre de son fonctionnement normal, le Fonds peut se trouver ponctuellement en position débitrice et avoir recours dans ce cas, à l'emprunt d'espèce, dans la limite de 10% de son actif net.

Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres :

Le Fonds n'a pas vocation à réaliser des opérations d'acquisitions ou de cessions temporaires de titres.

Profil de risque

Le Fonds sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par la Société de Gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés. L'investisseur est principalement exposé aux risques suivants :

Risque de perte en capital :

L'investisseur est averti que la performance de l'OPCVM peut ne pas être conforme à ses objectifs, y compris sur la durée de placement recommandée et que son capital peut ne pas lui être intégralement restitué, l'OPCVM ne bénéficiant d'aucune garantie ou protection du capital investi.

Risque inhérent à la gestion discrétionnaire :

La gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés. Il existe un risque que l'OPCVM ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants.

Risque actions :

L'OPCVM peut être investi ou exposé sur un ou plusieurs marchés d'actions qui peuvent connaître de fortes variations. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que les variations des cours des valeurs en portefeuille et/ou le risque de marché peuvent entraîner une baisse significative de la valeur liquidative de l'OPCVM.

Risque de taux d'intérêt :

En raison de sa composition, l'OPCVM peut être soumis à un risque de taux. Ce risque résulte du fait qu'en général le prix des titres de créances et des obligations baisse lorsque les taux augmentent. L'investisseur en obligations ou autres titres à revenu fixe peut enregistrer des performances négatives suite à des variations du niveau des taux d'intérêt.

Risque de change :

Il s'agit du risque de variation des devises étrangères affectant la valeur des titres détenus par l'OPCVM. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la valeur liquidative de l'OPCVM baissera en cas d'évolution défavorable du cours des devises autres que l'euro. La part R USD n'est quant à elle pas couverte et est donc exposée au risque de variation du dollar face aux autres devises détenues dans l'OPCVM.

Risque lié à la détention de petites et moyennes capitalisations :

Du fait de son orientation de gestion, le Fonds peut être exposé aux petites et moyennes capitalisations qui, compte tenu de leurs caractéristiques spécifiques peuvent présenter un risque de liquidité. En raison de l'étroitesse du marché, l'évolution de ces titres est plus marquée à la hausse comme à la baisse et peut engendrer une augmentation de la volatilité de la valeur liquidative.

Risque lié aux marchés émergents :

Les conditions de fonctionnement et de surveillance des marchés émergents peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales : l'information sur certaines valeurs peut être incomplète et leur liquidité plus réduite. L'évolution de ces titres peut en conséquence être volatile.

Risque de crédit :

Le risque de crédit résulte du fait que dans le cas d'une dégradation des émetteurs publics ou privés (par exemple de leur notation par les agences de notation financière), ou de leur défaillance la valeur des obligations privées peut baisser. La valeur liquidative de l'OPCVM serait alors affectée par cette baisse.

Risque de modèle :

Le processus de gestion de l'OPCVM repose en partie sur l'utilisation d'un modèle propriétaire servant à déterminer le niveau de risque d'un actif vis-à-vis des autres actifs en portefeuille. Il existe un risque que ce modèle ne soit pas efficient. La performance du Fonds peut donc être inférieure à l'objectif de gestion. A noter qu'en dépit de critères de sélection ESG communs aux OPC sélectionnés et des mesures de vigilance prises par la Société de Gestion, des disparités d'approche méthodologiques sur l'ISR peuvent exister entre les sociétés de gestion.

Risque de volatilité :

La hausse ou la baisse de la volatilité peut entraîner une baisse de la valeur liquidative. L'OPCVM est exposé à ce risque, notamment par le biais des produits dérivés actions.

Risque de contrepartie :

Il s'agit du risque lié à l'utilisation par le Fonds d'instruments financiers à terme, de gré à gré. Ces opérations conclues avec une ou plusieurs contreparties éligibles, exposent potentiellement le Fonds à un risque de défaillance de l'une de ces contreparties pouvant conduire à un défaut de paiement qui fera baisser la valeur liquidative.

Risque de durabilité :

Les risques de durabilité sont principalement liés aux événements climatiques résultant de changements liés au climat (appelés risques physiques), de la capacité de réponse des sociétés au changement climatique (appelés risques de transition) et pouvant résulter sur des pertes non anticipées affectant les investissements du FCP et ses performances financières. Les événements sociaux (inégalités, relations de travail, investissement dans le capital humain, prévention des accidents, changement dans le comportement des consommateurs etc.) ou les lacunes de gouvernance (violation récurrente et significative des accords internationaux, corruption, qualité et sécurité des produits et pratiques de vente) peuvent aussi se traduire en risques de durabilité.

Durée de placement recommandée

Supérieure ou égale à quatre (4) ans.

CHANGEMENT(S) INTERVENU(S) AU COURS DE L'EXERCICE

01/01/2025 : changement de méthodologie ESG.

16/05/2025 : ESMA fund naming : ajout des exclusions PAB (Paris Aligned Benchmark).

01/07/2025 : concerne la Société de Gestion Ofi Invest Asset Management

- Nouveau siège social : 127-129, quai du Président Roosevelt – 92130 Issy-les-Moulineaux
- Nouvelle immatriculation au registre du commerce et des sociétés (RCS) : Nanterre 384 940 342
- Les coordonnées téléphoniques et électroniques restent inchangées.
- Les DIC, Prospectus et Règlement du Fonds seront mis à jour ultérieurement.

CHANGEMENT(S) A VENIR

Néant.

AUTRES INFORMATIONS

Les documents d'information (prospectus, rapport annuel, rapport semestriel, composition de l'actif) sont disponibles gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

Ofi Invest Asset Management

Service juridique

Siège social : 127-129, quai du Président Roosevelt – 92130 Issy-les-Moulineaux (France)

- Pour le prospectus : ld-juridique.produits.am@ofi-invest.com
- Pour le rapport annuel, semestriel et composition de l'actif : DJ_Reporting-reglementaire_OPC-FR@ofi-invest.com



Ces documents sont également disponibles sur le site : <https://www.ofi-invest-am.com>

RAPPORT D'ACTIVITE

Contexte économique et financier¹

États-Unis : une résilience affirmée malgré un début d'année incertain

Après un début d'année marqué par des tensions commerciales et un shutdown² historique, l'économie américaine a confirmé sa résilience en 2025. La croissance annuelle s'établirait autour de 2,1% en moyenne annuelle, portée par la consommation des ménages aisés et des investissements privés, malgré une polarisation accrue et un marché du travail fragilisé.

La Réserve fédérale, confrontée à des pressions inédites, a abaissé ses taux à trois reprises au second semestre, terminant l'année à 3,50-3,75 %, afin de soutenir l'activité dans un contexte d'inflation modérée (environ 2,7% en fin d'année).

Sur le front commercial, la politique tarifaire agressive a pesé sur la confiance, mais des accords-cadres avec le Japon et l'UE, ainsi qu'un moratoire de 90 jours sur les droits de douane, ont permis d'apaiser les tensions.

Enfin, le déficit budgétaire est resté élevé, conséquence des baisses d'impôts et des dépenses militaires prévues par le « One Big Beautiful Bill³ », tandis que les anticipations pour 2026 misent sur une croissance plus modérée.

Europe : entre protectionnisme et plan de relance

En 2025, la zone euro enregistrerait une croissance de 1,4 %, mais cette moyenne masque une forte fragmentation. L'Espagne a bénéficié d'une consommation robuste et du dynamisme touristique, affichant une performance supérieure à la moyenne. À l'inverse, l'Allemagne a souffert d'une industrie pénalisée par la faiblesse des exportations et la transition énergétique, tandis que l'Italie a connu une reprise plus lente. La France, quant à elle, s'est située dans une position intermédiaire, freinée par l'incertitude politique et budgétaire, accentuée par la chute du gouvernement en septembre et la dégradation de sa note souveraine par Fitch⁴ (de AA- à A+), invoquant des déficits persistants et une fragmentation politique.

Le protectionnisme transatlantique a constitué un frein majeur : la mise en place d'un cadre tarifaire réciproque UE-États-Unis a pesé sur les exportations et retardé les projets d'investissement, en particulier dans les économies industrielles. Cette incertitude commerciale a accentué la prudence des entreprises, malgré des conditions financières redevenues accommodantes.

Sur le plan monétaire, la Banque Centrale Européenne (BCE) a poursuivi son cycle d'assouplissement, ramenant son taux de dépôt à 2 % avant de marquer une pause au second semestre. La normalisation des prix s'est confirmée, avec une inflation sous-jacente⁵ refluant vers 2,3–2,4 %, même si les services restent sous tension.

Enfin, la politique budgétaire s'annonce contrastée : l'Allemagne prépare un plan de relance historique (500 Md€ dès 2026), orienté vers les infrastructures, la défense et la transition énergétique, offrant un relais domestique à la demande européenne. À l'inverse, plusieurs pays, dont la France, devront composer avec des marges de manœuvre limitées et une surveillance accrue des marchés.

¹ Période concernée : 31 décembre 2024 – 31 décembre 2025 - Date des données chiffrées : 31 décembre 2025, sauf mention contraire - Cours de clôture, coupons et/ou dividendes réinvestis.

² Paralysie partielle ou totale du gouvernement fédéral due à un blocage du vote du budget par le Congrès avant le début de l'année fiscale (le 1er octobre).

³ Projet de loi budgétaire américain, adopté dans le cadre de la reconstruction législative de Donald Trump en juillet 2025.

⁴ Organisme qui analyse la capacité d'un émetteur à rembourser ses dettes et évalue le risque associé à ses titres financiers. Il attribue des notes qui reflètent la qualité du crédit et la probabilité de défaut.

⁵ Mesure de l'inflation qui exclut les prix les plus volatils, généralement ceux de l'énergie et des produits alimentaires, afin de mieux refléter la tendance de fond des prix.

Taux monétaires :

Après une année 2024 marquée par un assouplissement monétaire des deux côtés de l'Atlantique, les trajectoires ont commencé à diverger en 2025.

- La Banque centrale européenne (BCE) a progressivement réduit ses taux depuis juin 2024, portant le taux de dépôt à 2,0% le 5 juin 2025, puis a marqué une pause le reste de l'année.
- La Réserve fédérale américaine (Fed) a abaissé ses taux à trois reprises au second semestre 2025, ramenant la fourchette à 3,50 – 3,75 % en décembre. Une croissance résiliente, et une inflation* toujours relativement élevée incite la Fed à une certaine prudence en 2026.
- La Banque populaire de Chine a poursuivi sa politique accommodante, réduisant ses taux de taux de repo de 1,50% à 1,40% et le ratio de réserves obligatoires pour soutenir l'économie face à la faiblesse du secteur immobilier.
- La Banque du Japon a continué son resserrement monétaire : relèvement du taux directeur à 0,50% en janvier 2025, puis nouvelle hausse à 0,75 % en décembre.

Taux longs⁶

Aux États-Unis, le rendement du bon du Trésor à 10 ans a reculé d'environ 40 points de base sur l'année pour s'établir à 4,16% fin décembre, contre près de 4,56% en début d'année. Ce mouvement s'explique par des anticipations de croissance et d'inflation plus modérées, qui ont conduit la Fed à abaisser ses taux, bien que de manière moins rapide et moins marquée que la BCE. Les incertitudes liées aux politiques budgétaires et commerciales de l'administration Trump, ainsi que ses pressions récurrentes pour des taux plus bas, ont également pesé sur les taux longs.

En Allemagne, la tendance a été inverse : le rendement du Bund à 10 ans est passé de 2,36% à 2,85% sur l'année. Cette hausse reflète les annonces d'un plan de relance ambitieux du nouveau chancelier Friedrich Merz, pour un montant de 500 milliards d'euros. Ces perspectives ont soutenu les taux allemands malgré la fin du cycle d'assouplissement de la BCE.

En France, les tensions politiques et les inquiétudes budgétaires ont continué de peser sur les marchés obligataires. Le rendement de l'OAT à 10 ans s'est rapproché de 3,60% fin décembre, avec un spread⁷ vis-à-vis du Bund proche de 80 points de base, son plus haut niveau depuis mars. Cette hausse traduit la nervosité des investisseurs face à la dégradation de la note souveraine française et à l'instabilité gouvernementale.

Crédit⁸

Les marchés du crédit continuent de faire preuve de résilience, malgré les pressions liées à un ralentissement potentiel de la croissance induit par une hausse des tarifs, ainsi que la volatilité⁹ persistante des taux d'intérêt. Les obligations du secteur privé ont enregistré de solides performances sur l'exercice, notamment sur le segment du crédit spéculatif à haut rendement¹⁰ avec une performance de 12% à fin décembre 2025 (indice Bloomberg Global High Yield TR). En comparaison, le segment des obligations de bonne qualité¹¹ (indice Bloomberg Global Aggregate Corporate) a affiché une performance plus modérée de 10,30% à fin décembre 2025. Durant l'année, les spreads de crédit¹² se sont élargis en avril 2025 dans un contexte de tensions géopolitiques et de guerre commerciale. Ces derniers ont entièrement retracé l'élargissement observé lors du « Liberation Day »¹³ et se situent actuellement à des niveaux historiquement bas. Après un ralentissement temporaire en avril lié aux incertitudes du « Liberation Day », l'activité sur le marché primaire a nettement rebondi en mai et juin. La demande est restée soutenue sur les marchés du crédit, tant aux États-Unis qu'en Europe, portée par des rendements toujours attractifs. Malgré un contexte de croissance plus modérée, les fondamentaux des entreprises demeurent solides, bien que les tensions tarifaires pèsent sur la visibilité des bénéficiaires.

⁶ Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

⁷ Désigne l'écart, mesuré en points de base, entre les taux d'intérêt de deux obligations ou instruments financiers.

⁸ Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

⁹ Mesure la variation ou l'amplitude des fluctuations d'un actif financier ou d'un marché sur une période donnée, reflétant le niveau de risque ou d'incertitude associé à cet actif.

¹⁰ Obligations dites « High Yield » qui reçoivent une note de Standard & Poor's et Fitch allant de D à BB+, de C à Ba1 de Moody's. Ces obligations sont considérées comme plus risquées et elles offrent, en contrepartie de ce risque, des rendements plus élevés.

¹¹ Les obligations, moins risquées que les titres spéculatifs, dites « Investment Grade » reçoivent une note de Standard & Poor's et Fitch comprise entre BBB- et AAA et entre Baa3 et Aaa de Moody's pour les plus solides.

¹² Différence de rendement entre une obligation risquée et une obligation sans risque, servant d'indicateur du risque perçu par le marché et de la prime exigée par les investisseurs pour assumer ce risque

¹³ Nom donné par Donald Trump au 2 avril 2025, date à laquelle il a lancé une politique tarifaire massive pour « libérer » l'industrie américaine.

Actions¹⁴

Les marchés actions ont poursuivi leur ascension, flirtant avec leurs plus hauts historiques, malgré un environnement mondial marqué par des incertitudes macroéconomiques et géopolitiques. Cette dynamique s'est appuyée sur la vigueur des résultats d'entreprises, la résilience économique et l'enthousiasme autour des technologies, notamment l'intelligence artificielle.

Aux États-Unis, les marchés ont retrouvé des couleurs grâce à des résultats solides et à la vague d'investissements dans l'IA (350 Md\$), propulsant la technologie en tête des performances malgré des prises de bénéfices en fin d'année. Le S&P 500 termine à +17,9% (dividendes nets réinvestis en devises locales).

En Europe, les mouvements de flux en défaveur du marché américain et le plan de relance allemand ont soutenu les secteurs cycliques et bancaires. L'Eurostoxx 50 clôture l'année avec une performance robuste de +21,2% (dividendes nets réinvestis), malgré des révisions à la baisse des prévisions des entreprises liées à la faiblesse du dollar.

Le Japon s'est hissé à la deuxième place du classement avec une performance de +26,2% (Indice Nikkei 225 dividendes nets réinvestis en devises locales), porté par l'élection de Sanae Takaichi et un programme ambitieux de relance, dans un contexte inédit de hausse des taux directeurs.

Les marchés émergents ont également brillé et occupent la première place, portés par l'Asie. La Chine signe une deuxième année de rebond (Indice Hang Seng +32,5% dividendes nets réinvestis en devises locales), soutenue par une politique pro-business et l'essor technologique. Hors Chine, l'Asie bénéficie de la dynamique de la chaîne de valeur de l'IA (Corée, Taïwan) et de la diversification industrielle (Vietnam).

Politique de gestion

Sur le premier trimestre 2025, le scénario le plus plausible selon nous reste celui d'un atterrissage en douceur des économies mondiales, favorable autant aux actions qu'aux obligations. A cet effet, la pondération actions américaines se voit maintenue entre 5% et 8% sur cette période, avec une diversification sur les dividendes du S&P 500 2025 à 2%, en anticipation d'une progression des bénéfices des sociétés US plus forte que prévue. L'Europe est un peu moins pondérée avec une allocation à 1% complétée d'une position sur les sociétés de taille moyenne allemandes pour 0,75%. Ces dernières, largement décotées, devraient être favorisées par le paquet fiscal allemand et par des espoirs de paix entre la Russie et l'Ukraine.

Compte tenu des risques potentiels (positionnement très long des investisseurs, ralentissement plus marqué en cas de guerre commerciale), des protections sont maintenues tout au long du trimestre. La duration se voit aussi renforcée sur le trimestre et termine à 0,5 année, par un renforcement sur le Bobl, point de la courbe le plus favorisé par l'action de la Banque centrale européenne (BCE). La position au resserrement entre les taux britanniques et allemands, d'abord renforcée en janvier fait l'objet d'une prise de profits des 2/3 en mars. La pentification, sur la courbe Euro, est abandonnée en février, faute de perspectives de gain conséquentes. Sur le crédit, par précaution, compte tenu du resserrement important des spreads sur le haut rendement, nous réduisons de moitié la position à 1,5%. Nous lui préférons la dette émergente en devises dures, aux perspectives de resserrement plus séduisantes. Nous montons une position de 2%. Enfin côté devises, le dollar vs euro est soldé et nous lui préférons contre la livre sterling. La couronne norvégienne est maintenue mais financée contre le franc suisse, l'euro s'appréciant grâce à l'amélioration du sentiment économique et en réaction à la chute du dollar.

¹⁴ Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Le second trimestre 2025 est particulièrement marqué par le « Liberation Day » qui affole les marchés, compte tenu des taxes douanières initialement annoncées, qui se verront finalement largement réduites. Les protections du trimestre précédent nous permettent de traverser plus sereinement cette période. Au vu des niveaux atteints au cours du mois d'avril et d'un positionnement extrêmement faible, il nous semble opportun de parier sur un rebond à moyen terme en mettant en place quelques calls, sans pour autant abandonner nos protections, compte tenu de la visibilité réduite sur les conséquences de ces barrières douanières. Nous coupons néanmoins nos long actions US et conservons une position sur les actions européennes qui sont pondérées à 1,5% fin juin. Les mid cap allemandes sont maintenues. Nous maintenons notre position à la surperformance des mid cap européennes à 1,5% mais réduisons le biais vendeur sur les grandes capitalisations à 1% car trop coûteux. La duration fait l'objet d'une réduction à partir du mois de mai : le risque inflationniste refait surface à cause des « tarifs ». Elle est de 0,15 seulement en fin de trimestre. Nous clôturons par ailleurs la stratégie de resserrement entre taux britanniques et allemands, après sa bonne performance. Les opportunités se sont accumulées sur les actifs obligataires à fort rendement : nous avons renforcé les dettes à haut rendement à 4% puis 6% puis avons arbitré une partie sur les dettes émergentes. Ainsi à fin juin, nous détenons 2,5% de dettes à haut rendement en Euro, 3% de dette EM corporate et 1% de dette EM en devises locales, que nous préférons aux dettes EM en devises fortes qui ont été soldées. Sur les devises, nous avons été actifs sur la couronne norvégienne que nous avons repondérée, après avoir souffert de l'épisode de début avril. En fin de période, nous lui avons préféré une patte de financement en dollar, limitant le coût de portage. Elle pesait 1,5% du portefeuille. Les autres positions en GBP/USD ont été soldées.

Au troisième trimestre 2025, la demande en actifs risqués demeure importante, passée la période d'incertitude tarifaire, même si ses impacts négatifs sont encore peu perceptibles, notamment sur l'inflation. Toutefois le marché de l'emploi américain montre quelques faiblesses qui nous conduit à maintenir notre positionnement global long sur les actions, assorti de quelques protections. Les actions européennes sont légèrement écrêtées à 1%. Nous revenons aussi temporairement sur les actions américaines, à la faveur de bons résultats et en l'absence de signes tangibles d'effets négatifs dus aux taxes douanières. La diversification sur les moyennes capitalisations allemandes est conservée. Après un beau parcours, nous commençons à réduire notre stratégie sur les mid cap européennes, qui peinent à trouver un second souffle. Côté duration, nous la maintenons proche de la neutralité, les difficultés budgétaires et les effets des tarifs sur l'inflation nous incitant à une certaine prudence. Sur les taux américains, le marché anticipe un scénario de baisses de taux nous semblant trop conservateur : nous mettons en place une stratégie optionnelle sur le SOFR qui profiterait d'un nombre moins important de baisses. Bien que la classe d'actifs ne nous inquiète pas, le niveau des spreads des obligations à haut rendement en limitent l'intérêt : nous la réduisons à 1,5% mais conservons nos obligations émergentes. Côté devises, nous restons sur la couronne norvégienne contre dollar.

Nous abordons le dernier trimestre civil plutôt confiants : les effets des nouveaux tarifs douaniers semblent plus contenus que craint sur l'inflation, seul le marché du travail américain semble un peu marquer le pas mais sans crainte excessive. En outre, il apparaît de plus en plus probable que la FED redémarre un cycle de baisse de taux. Nous sommes donc restés largement surexposés aux actions que nous avons même renforcées en fin de période à 4,5%. Nous avons toutefois soldé nos positions sur le MDAX, qui manquaient de tendance. La position sur l'Eurostoxx 50 ESG est inchangée à 15%. Les midcap européennes sont aussi soldées en début de trimestre. Nous revenons sur la duration européenne à partir de novembre, plutôt comme position de protection, à hauteur de 1 an avant de la réduire à 0,5 en décembre. Nous mettons en place en octobre une position à la pentification du 10-30 ans aux Etats-Unis, favorisée par les baisses à venir des taux de la FED. Les positions de portage sont quant à elles maintenues, tout comme la position sur la couronne norvégienne vs dollar.

Performances¹⁵ :

Entre le 31 décembre 2024 et le 31 décembre 2025, la performance du Fonds a été de 9,49% pour la part IC, de 10,02% pour la part N, de 8,81% pour la part R et de 9,32% pour la part RF contre 10,45% pour son indice de référence composite : 50% de l'indice MSCI World 100% Hedged to EUR Net Total Return Index (dividendes nets réinvestis) + 25% de l'indice Bloomberg US Corporate Bond Euro Hedged + 25% de l'indice Bloomberg Barclays Euro Aggregate Corporate Total Return.

Entre le 31 décembre 2024 et le 31 décembre 2025, la performance de la part R USD a été de 23,35% contre 42,08% pour son indice de référence composite : 50% de l'indice MSCI World 100% Hedged to EUR Net Total Return Index (dividendes nets réinvestis) contrevalorisé en USD + 25% de l'indice Bloomberg US Corporate Bond Euro Hedged contrevalorisé en USD + 25% de l'indice Bloomberg Barclays Euro-Aggregate Corporate Total Return contrevalorisé en USD.

Nom	Code ISIN	Date de début	Date de fin	Net Ptf Return	Benchmark Return	VL de début	VL de fin
Ofi Invest ESG MultiTrack PART IC	FR0014001G11	31/12/2024	31/12/2025	9,49%	10,45%	107,89 €	118,13 €
Ofi Invest ESG MultiTrack PART N	FR0013288933	31/12/2024	31/12/2025	10,02%	10,45%	131,80 €	145,00 €
Ofi Invest ESG MultiTrack PART R	FR0010564351	31/12/2024	31/12/2025	8,81%	10,45%	180,59 €	196,50 €
Ofi Invest ESG MultiTrack PART R USD	FR0013331097	31/12/2024	31/12/2025	23,35%	42,08%	108,91 \$	134,34 \$
Ofi Invest ESG MultiTrack PART RF	FR0013304664	31/12/2024	31/12/2025	9,32%	10,45%	129,82 €	141,92 €

Principaux mouvements intervenus dans le portefeuille au cours de l'exercice

NOM_FONDS	CATEGORIE	ISIN	TITRE	MOUVEMENTS (en devise de comptabilité, hors frais)	
				ACQUISITIONS	CESSIONS
OFI INVEST ESG MULTITRACK	OPC	FR0000008997	OFI INVEST ESG LIQUIDITÉS PART D	46 373 649,16	44 103 333,32
OFI INVEST ESG MULTITRACK	OPC	LU1859444769	BNP PARIBAS EASY SICAV EUR CORP BOND SRI PAB	17 824 176,05	13 960 079,68
OFI INVEST ESG MULTITRACK	OPC	FR001400SD06	AMUNDI LABEL ISR ACTIONS USA UCITS ETF FCP	17 465 588,34	3 089 322,73
OFI INVEST ESG MULTITRACK	OPC	LU1659681586	BNP PARIBAS EASY SICAV MSCI USA SRI S SERIES PAB 5% CAPPED	3 173 700,57	16 916 830,72
OFI INVEST ESG MULTITRACK	OPC	LU2244386053	BNP PARIBAS EASY SICAV EUR HIGH YIELD SRI FOSSIL FREE	5 886 101,25	12 927 912,16
OFI INVEST ESG MULTITRACK	OPC	FR001400SDI8	AMUNDI LABEL ISR ACTIONS EUROPE UCITS ETF ACC PART C	7 500 112,89	2 478 403,81
OFI INVEST ESG MULTITRACK	OPC	IE00BH4G7D40	ISHARES II PLC USD CORP BOND ESG UCIT ETF	6 864 486,95	4 259 009,22
OFI INVEST ESG MULTITRACK	OPC	LU1547515137	BNP PARIBAS EASY SICAV JPM ESG EMBI GLOBAL DIVERSIFIED COMPO	6 261 991,75	
OFI INVEST ESG MULTITRACK	OPC	IE0000LVTJ08	BNP PARIBAS EASY SUSTAIBANLE US UCITS ETF	5 586 627,76	5 612 603,72
OFI INVEST ESG MULTITRACK	OPC	IE00BMDFDY08	ISHARES II PUBLIC LLIMITED COMPANY USD HIGH YIELD CORP ETF	1 141 878,41	5 065 995,55

INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Politique de vote

La politique menée par la Société de Gestion en matière d'exercice des droits de vote qui est disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents> fait l'objet d'un rapport lui-même disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

Critères ESG

La Société de Gestion met à la disposition de l'investisseur les informations sur les modalités de prise en compte, dans sa politique d'investissement, des critères relatifs au respect d'objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) sur son site internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>. Le rapport d'engagement est lui-même disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

¹⁵ Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Procédure de choix des intermédiaires

Le Groupe Ofi Invest a mis en place une procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires de marchés qui permet de sélectionner, pour chaque catégorie d'instruments financiers, les meilleurs intermédiaires de marchés et de veiller à la qualité d'exécution des ordres passés pour le compte de nos OPC sous gestion.

Les équipes de gestion peuvent transmettre leurs ordres directement aux intermédiaires de marchés sélectionnés ou passer par la table de négociation du Groupe Ofi Invest, la société Ofi Invest Intermediation Services. En cas de recours à cette dernière, des commissions de réception et transmissions des ordres seront également facturés au Fonds en complément des frais de gestion décrits ci-dessus.

Ce prestataire assure la réception transmission des ordres, suivie ou non d'exécution, aux intermédiaires de marchés sur les instruments financiers suivants : Titres de créance, Titres de capital, Parts ou Actions d'OPC, Contrats Financiers.

L'expertise de ce prestataire permet de séparer la sélection des instruments financiers (qui reste de la responsabilité de la Société de Gestion) de leur négociation tout en assurant la meilleure exécution des ordres.

Une évaluation multicritères est réalisée semestriellement par les équipes de gestion du Groupe Ofi Invest. Elle prend en considération, selon les cas, plusieurs ou tous les critères suivants :

- Le suivi de la volumétrie des opérations par intermédiaires de marchés ;
- L'analyse du risque de contrepartie et son évolution (une distinction est faite entre les intermédiaires « courtiers » et les « contreparties ») ;
- La nature de l'instrument financier, le prix d'exécution, le cas échéant le coût total, la rapidité d'exécution, la taille de l'ordre ;
- Les remontées des incidents opérationnels relevés par les gérants ou le Middle Office.

Au terme de cette évaluation, le Groupe Ofi Invest peut réduire les volumes d'ordres confiés à un intermédiaire de marché ou le retirer temporairement ou définitivement de sa liste de prestataires autorisés.

Cette évaluation pourra prendre appui sur un rapport d'analyse fourni par un prestataire indépendant.

La sélection des OPC s'appuie sur une triple analyse :

- Une analyse quantitative des supports sélectionnés ;
- Une analyse qualitative complémentaire ;
- Une Due Diligence qui a vocation à valider la possibilité d'intervenir sur un fonds donné et de fixer des limites d'investissements sur le fonds considéré et sur la société de gestion correspondante.

Un comité post-investissement se réunit tous les semestres pour passer en revue l'ensemble des autorisations données et les limites consommées.

Pour l'exécution sur certains instruments financiers, la Société de Gestion a recours à des accords de commission partagée (CCP ou CSA), aux termes desquels un nombre limité de prestataires de services d'investissement :

- Fournit le service d'exécution d'ordres ;
- Collecte des frais d'intermédiation au titre des services d'aide à la décision d'investissement ;
- Reverse ces frais à un tiers prestataire de ces services.

L'objectif recherché est d'utiliser dans la mesure du possible les meilleurs prestataires dans chaque spécialité (exécution d'ordres et aide à la décision d'investissement/désinvestissement).

Frais d'intermédiation

Conformément à l'article 321-122 du Règlement Général de l'AMF, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'OPC

L'engagement est calculé selon la méthode probabiliste avec une VaR absolue sur un horizon d'une semaine avec une probabilité de 95%. Cette VaR ne devra pas excéder 5% de l'actif net. Le niveau de levier maximal du Fonds, donné à titre indicatif, calculé comme la somme des nominaux des positions sur les instruments financiers à terme utilisés, est de 300%. Cependant, en fonction de la situation des marchés, le Fonds se réserve la possibilité d'atteindre un niveau de levier plus élevé.

Informations relatives à la VaR

Nom de l'OPC	Max	Min	Moyenne
Ofi Invest ESG MultiTrack	2,35%	1,46%	1,87%

Informations relatives à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR

Sur l'exercice clos au 31/12/2025, Ofi Invest ESG MultiTrack n'a réalisé ni opération de financement sur titres, ni contrat d'échange sur rendement global.

Informations relatives à l'ESMA

Opérations de cessions ou d'acquisitions temporaires de titres (pensions livrées, prêts et emprunts) :

Cette information est traitée dans la section « Informations relatives à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR ».

Les contrats financiers (dérivés OTC) :

- **Change :** 48 649 643,82 euros
- Taux : Néant.
- Crédit : Néant.
- Actions – CFD : Néant.
- Commodities : Néant.

Les contrats financiers (dérivés listés) :

- **Futures :** 62 594 955,97 euros
- **Options :** 134 886 853,10 euros

Les contreparties sur instruments financiers dérivés OTC :

- CREDIT AGRICOLE CIB
- SOCIETE GENERALE CIB

Informations relatives aux rémunérations

Partie qualitative :

La politique de rémunération mise en œuvre repose sur les dispositions de la directive AIFMD et OPCVM 5 et intègre les spécificités de la directive MIFID 2 ainsi que du règlement SFDR en matière de rémunération.

Ces réglementations poursuivent plusieurs objectifs :

- Décourager la prise de risque excessive au niveau des OPC et des sociétés de gestion ;
- Aligner à la fois les intérêts des investisseurs, des gérants OPC et des sociétés de gestion ;
- Réduire les conflits d'intérêts potentiels entre commerciaux et investisseurs ;
- Intégrer les critères de durabilité.

La politique de rémunération conduite par le Groupe Ofi Invest participe à l'atteinte des objectifs que ce dernier s'est fixé en qualité de groupe d'investissement responsable au travers de son plan stratégique de long terme, dans l'intérêt de ses clients, de ses collaborateurs et de ses actionnaires. Cette politique contribue activement à l'attraction de nouveaux talents, à la fidélisation et à la motivation de ses collaborateurs, ainsi qu'à la performance de l'entreprise sur la durée, tout en garantissant une gestion appropriée du risque.

Les sociétés concernées par cette politique de rémunération sont les suivantes : Ofi Invest Asset Management et Ofi Invest Lux

La rémunération globale se compose des éléments suivants : une rémunération fixe qui rémunère la capacité à tenir un poste de façon satisfaisante et le cas échéant une rémunération variable qui vise à reconnaître la performance collective et individuelle, dépendant d'objectifs définis en début d'année et fonction du contexte et des résultats de l'entreprise mais aussi des contributions et comportements individuels pour atteindre ceux-ci. Pour plus d'informations, la politique de rémunération est disponible sur le site internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

Partie quantitative :

Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel :

Sur l'exercice 2025, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables) versées par Ofi Invest Asset Management à l'ensemble de son personnel, soit 344 personnes (*) bénéficiaires (CDI/CDD/DG) au 31 décembre 2025 s'est élevé à 41 036 000 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Ofi Invest Asset Management sur l'exercice 2025 : 30 736 000 euros, soit 75% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe ;
- Montant total des rémunérations variables versées par Ofi Invest Asset Management sur l'exercice 2025 : 10 300 000 euros (**), soit 25% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice 2025.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables) versées sur l'exercice 2025, 2 593 000 euros concernaient les « cadres dirigeants » (soit 7 personnes au 31 décembre 2025), 13 511 000 euros concernaient les « Gérants et Responsables de Gestion » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risques des fonds gérés (soit 71 personnes au 31 décembre 2025).

(* Effectif présent au 31 décembre 2025)

(** Bonus 2025 versé en février 2026)

OFI INVEST ESG MULTITRACK

Rapport du commissaire aux comptes sur les
comptes annuels clos le 31 décembre 2025



ofi invest
Asset Management

OFI INVEST ESG MULTITRACK

Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2025)



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2025**

OFI INVEST ESG MULTITRACK
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
OFI INVEST ASSET MANAGEMENT
127-129, quai du Président Roosevelt
92130 Issy-les-Moulineaux

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement OFI INVEST ESG MULTITRACK relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2025 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208
Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208
Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208
Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier

OFI INVEST ESG MULTITRACK

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025 - Page 4

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires compte tenu de la réception tardive de certains documents nécessaires à la finalisation de nos travaux.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Raphaëlle Alezra-Cabessa



2026.04.24 11:37:18 +02:00

Bilan Actif au 31 décembre 2025 en euros

	31/12/2025	31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes	-	-
Titres financiers	164 071 446,40	154 375 849,16
Actions et valeurs assimilées (A)	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations convertibles en actions (B)	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées (C)	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances (D)	-	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	162 717 709,26	151 503 875,50
OPCVM	162 717 709,26	151 503 875,50
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Autres OPC et fonds d'investissements	-	-
Dépôts (F)	-	-
Instruments financiers à terme (G)	1 353 737,14	2 871 973,66
Opérations temporaires sur titres (H)	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Prêts (I)	-	-
Autres actifs éligibles (J)	-	-
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	164 071 446,40	154 375 849,16
Créances et comptes d'ajustement actifs	1 063 315,26	1 625 092,46
Comptes financiers	258 490,07	496 509,02
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II (*)	1 321 805,33	2 121 601,48
Total Actif I+II	165 393 251,73	156 497 450,64

(*) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

Bilan Passif au 31 décembre 2025 en euros

	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres :		
Capital	150 838 936,65	141 725 187,75
Report à nouveau sur revenu net	-	-
Report à nouveau des plus et moins-values latentes nettes	-	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Résultat net de l'exercice	13 664 425,97	9 507 137,00
Capitaux propres	164 503 362,62	151 232 324,75
Passifs de financement II (*)	-	-
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	164 503 362,62	151 232 324,75
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	-	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Instruments financiers à terme (B)	661 461,61	3 197 424,27
Emprunts (C)	-	-
Autres passifs éligibles (D)	-	-
Sous-total passifs éligibles III = A+B+C+D	661 461,61	3 197 424,27
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	228 427,50	1 128 802,65
Concours bancaires	-	938 898,97
Sous-total autres passifs IV	228 427,50	2 067 701,62
Total Passifs : I+II+III+IV	165 393 251,73	156 497 450,64

(*) Cette rubrique est facultative, et ne concerne que les OFS. Les passifs de financement sont les passifs émis par l'OFS autres que les parts ou actions.

Compte de résultat au 31 décembre 2025 en euros

	31/12/2025	31/12/2024
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières		
Produits sur actions	441 063,07	2 199 194,18
Produits sur obligations	-	-
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur des parts d'OPC	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-	-
Produits sur prêts et créances	-	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Autres produits financiers	49 187,76	106 402,55
Sous-total Produits sur opérations financières	490 250,83	2 305 596,73
Charges sur opérations financières		
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur opérations temporaires sur titres	-	-
Charges sur emprunts	-	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Charges sur passifs de financement	-	-
Autres charges financières	-4 095,90	-91 403,42
Sous-total Charges sur opérations financières	-4 095,90	-91 403,42
Total Revenus financiers nets (A)	486 154,93	2 214 193,31
Autres produits :	-	-
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-	-
Autres produits	-	-
Autres charges :	-1 661 795,35	-1 623 926,76
Frais de gestion de la société de gestion	-1 661 795,35	-1 623 926,76
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	-	-
Impôts et taxes	-	-
Autres charges	-	-
Sous-total Autres produits et Autres charges (B)	-1 661 795,35	-1 623 926,76
Sous total Revenus nets avant compte de régularisation C = A+B	-1 175 640,42	590 266,55
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	-1 669,07	4 559,61
Sous-total Revenus nets I = C+D	-1 177 309,49	594 826,16

Compte de résultat au 31 décembre 2025 en euros (suite)

	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus et moins-values réalisées	5 504 805,32	36 461 282,54
Frais de transactions externes et frais de cession	-256 729,46	-562 504,05
Frais de recherche	-	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-	-
Indemnités d'assurance perçues	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-	-
Sous total Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	5 248 075,86	35 898 778,49
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	-67 605,89	-1 615 286,21
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E+F	5 180 469,97	34 283 492,28
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	9 968 021,73	-26 638 518,72
Écarts de change sur les comptes financiers en devises	-25 799,06	62 377,20
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-	-
Sous total Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations (G)	9 942 222,67	-26 576 141,52
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	-280 957,18	1 204 960,08
Plus ou moins-values latentes nettes III = G+H	9 661 265,49	-25 371 181,44
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	-	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	-	-
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = J+K	-	-
Impôt sur le résultat V	-	-
Résultat net I + II + III + IV + V	13 664 425,97	9 507 137,00

ANNEXE

RAPPEL DE LA STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

L'univers d'investissement du Fonds est défini par l'ensemble des titres de capital, des titres de créance (souverain, d'entreprises, investment grade, non notés ou high yield - à caractère spéculatif) et des instruments monétaires, ayant trait à toutes zones géographiques (y compris pays émergents) et libellés en toutes devises.

Sur la base d'une allocation dynamique, l'équipe de gestion investit principalement (au minimum 60% de son actif net) sur des OPC indiciels, des OPC monétaires (indiciels ou non) et/ou des contrats financiers, correspondant à son univers d'investissement, sans toutefois chercher à répliquer la pondération de l'indice composite.

L'allocation entre les différentes catégories d'actifs s'effectue directement et indirectement en respectant les contraintes d'exposition suivantes :

- Actions : de 20% à 80% de l'actif net
- Obligations : de 0 % à 80% de l'actif net
- Instruments monétaires : de 0 % à 80% de l'actif net

Il n'y a pas de contrainte sectorielle et/ou géographique, sauf sur les pays émergents qui peuvent représenter jusqu'à 30% de l'actif net.

De par son univers d'investissement, l'équipe de gestion peut directement et indirectement (au travers des OPC sélectionnés et les contrats financiers) investir sur des actifs en devises. Si la vocation du Fonds n'est pas de s'exposer structurellement au risque de change, il peut néanmoins, dans le cadre de la réalisation de l'objectif de gestion, être exposé jusqu'à 50% de son actif net au risque de change, de quelques jours à plusieurs mois, en fonction des contextes macro-économiques. L'OPC peut intervenir sur le marché des devises via des contrats au comptant ou à terme sur devises (futures, options, ...) sur des marchés réglementés, français ou étrangers, ou des contrats de change à terme de gré à gré (options, swaps, forwards, ...).

Le risque de change n'est pas couvert sur la part R USD, l'exposant ainsi au risque de variation du dollar face aux autres devises détenues dans l'OPC.

Sur la base de son univers d'investissement, l'équipe de gestion procède, mensuellement ou en tant que de besoin, en fonction des conditions du marché, à la détermination d'une allocation cible entre les différentes classes d'actifs. Cette allocation est basée sur une approche qualitative (scénarios d'évolutions des marchés et de leurs degrés de probabilité à partir de prévisions macro-économiques) et sur un modèle quantitatif développé au sein du Groupe Ofi invest, afin de gérer leurs contributions au risque global. Cette allocation cible a pour but de fournir une définition de l'allocation d'actifs optimale entre les différentes classes d'actifs en fonction des scénarios sus-définis, des volatilités et des corrélations de chaque classe d'actifs, ainsi que d'autres facteurs de risques dont la liste peut évoluer au cours du temps.

Cette allocation cible devra se faire dans le respect de l'objectif de maintenir une volatilité du Fonds en deçà de 10% par an et une sensibilité au risque de taux d'intérêt comprise entre - 2 et 11.

Entre deux définitions d'allocation cible, en fonction des conditions de marché et de ses vues, l'équipe de gestion a par la suite une certaine latitude pour procéder de manière discrétionnaire à des opérations tactiques qui modifient l'allocation cible. L'ajustement qui en résulte peut se faire par la mise en place de couvertures ou expositions spécifiques via des contrats financiers. Cet ajustement permet également au gérant de poursuivre l'objectif de maintien de la volatilité du portefeuille en deçà de 10%.

Sur cette base, l'équipe de gestion procède à la sélection des OPC indiciels, des OPC monétaires (indiciels ou non) et/ou des contrats financiers.

Tableau des éléments caractéristiques de l'OPC à capital variable au cours des cinq derniers exercices

	31/12/2025	31/12/2024	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021
Actif net					
en EUR	164 503 362,62	151 232 324,75	156 124 168,32	162 187 246,82	163 800 175,49
Nombre de titres					
Catégorie de parts R	658 622,4147	659 430,3260	727 844,7336	836 510,3639	683 983,1161
Catégorie de parts N	239 701,5548	240 328,7635	260 438,9507	275 163,6409	249 535,2989
Catégorie de parts RF	1 511,1355	1 107,4719	2 439,1835	12 087,2833	9 200,5500
Catégorie de parts R USD	932,8604	3 030,6981	4 748,8736	7 091,2461	8 710,3315
Catégorie de parts IC	10,0000	10,0000	10,0000	10,0000	10,0000
Valeur liquidative unitaire					
Catégorie de parts R en EUR	196,50	180,59	169,63	155,09	187,88
Catégorie de parts N en EUR	145,00	131,80	122,44	110,73	132,67
Catégorie de parts RF en EUR	141,92	129,82	121,36	110,43	133,16
Catégorie de parts R USD en USD	134,34 ⁽¹⁾	108,91 ⁽²⁾	109,18 ⁽³⁾	96,49 ⁽⁴⁾	124,61 ⁽⁵⁾
Catégorie de parts IC en EUR	118,13	107,89	100,73	91,58	110,30 ⁽⁶⁾
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)					
Catégorie de parts R en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts N en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts RF en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts R USD en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts IC en EUR	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)					
Catégorie de parts R en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts N en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts RF en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts R USD en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts IC en EUR	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)					
Catégorie de parts R en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts N en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts RF en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts R USD en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts IC en EUR	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire					
Catégorie de parts R en EUR	4,35	41,29	-5,38	-11,74	-5,80
Catégorie de parts N en EUR	4,69	31,37	-2,58	-7,05	-2,69
Catégorie de parts RF en EUR	3,76	30,20	-3,29	-7,79	-3,43
Catégorie de parts R USD en EUR	2,48	24,00	-3,18	-6,89	-3,43
Catégorie de parts IC en EUR	3,31	25,23	-2,63	-6,35	-2,71

(1) Valeur liquidative (en USD) est contrevalorisée à EUR 114,39.

(2) Valeur liquidative (en USD) est contrevalorisée à EUR 105,17.

(3) Valeur liquidative (en USD) est contrevalorisée à EUR 98,84.

(4) Valeur liquidative (en USD) est contrevalorisée à EUR 90,41.

(5) Valeur liquidative (en USD) est contrevalorisée à EUR 109,58.

(6) La catégorie de parts IC a été créée le 15/01/2021 avec une valeur nominale de EUR 100,00.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'OPC s'est conformé aux règles comptables prescrites par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2020-07 modifié, relatif au plan comptable des OPC à capital variable.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre

Les règles d'évaluation sont fixées, sous sa responsabilité, par la société de gestion.

La devise de la comptabilité du fonds est l'euro.

La valeur liquidative est calculée quotidiennement, pour chaque jour où la bourse de Paris est ouverte et qui n'est pas un jour férié légal, et est datée de ce même jour.

Les comptes relatifs au portefeuille-titres sont tenus par référence au coût historique : les entrées (achats ou souscriptions) et les sorties (ventes ou remboursements) sont comptabilisées sur la base du prix d'acquisition, frais exclus.

Toute sortie génère une plus-value ou une moins-value de cession ou de remboursement et éventuellement une prime de remboursement.

Les coupons courus sur TCN sont pris au jour de la date de la valeur liquidative.

L'OPC valorise son portefeuille-titres à la valeur actuelle, valeur résultant de la valeur de marché ou à défaut d'existence de marché, de méthodes financières. La différence valeur d'entrée – valeur actuelle génère une plus ou moins-value qui sera enregistrée en « différence d'estimation du portefeuille ».

Description des méthodes de valorisation des postes du bilan et des opérations à terme ferme et conditionnelles

Instrument financiers

Titres de capital

Les titres de capital admis à la négociation sur un marché réglementé ou assimilé sont valorisés sur la base des cours de clôture.

Titres de créances

Les titres de créance admis à la négociation sur un marché réglementé ou assimilé sont valorisés sous la responsabilité de la société de gestion en confrontant les prix de ces actifs auprès de différentes sources.

Instrument du marché monétaire

Titres de créance négociables (TCN)

Les TCN sont évalués aux taux du marché à l'heure de publication des taux du marché interbancaire. La valorisation des TCN s'effectue via l'outil de notre fournisseur de données qui recense au quotidien les valorisations au prix de marché des TCN. Les prix sont issus des différents brokers/banques acteurs de ce marché. Ainsi, les courbes de marché des émetteurs contribués sont récupérées par la Société de Gestion qui calcule un prix de marché quotidien. Pour les émetteurs privés non listés, des courbes de références quotidiennes par rating sont calculées également à partir de cet outil. Les taux sont éventuellement corrigés d'une marge calculée en fonction des caractéristiques de l'émetteur du titre.

Valeurs mobilières non cotées

Les valeurs mobilières non cotées sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

OPC

Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue le jour effectif du calcul de la valeur liquidative.

Contrats financiers (autrement dénommés « instruments financiers à terme ») au sens de l'article L.211-1,III, du Code monétaire et financier

Contrats financiers négociés sur un marché réglementé ou assimilé

Les instruments financiers à terme, fermes ou conditionnels, négociés sur les marchés réglementés ou assimilés européens, sont évalués au cours de compensation, ou à défaut sur la base du cours de clôture.

Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé (i.e. négociés de gré à gré)

- *Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et compensés*

Les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et faisant l'objet d'une compensation sont valorisés au cours de compensation.

- *Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et non compensés*

Les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé, et ne faisant pas l'objet d'une compensation, sont valorisés en mark-to-model ou en mark-to-market à l'aide des prix fournis par les contreparties.

Acquisitions et cessions temporaires de titres

Non applicable

Dépôts

Les dépôts sont évalués à leur valeur d'inventaire.

Devises

Les devises au comptant sont valorisées avec les cours publiés quotidiennement sur les bases de données financières utilisées par la société de gestion.

Description de la méthode de classement des Titres de créances et des Instruments du marché monétaire dans le tableau Exposition directe aux marchés de crédit

Les titres d'une entreprise sont notés « Investment grade » si elle a une forte capacité à honorer ses engagements financiers.

Les titres avec un niveau de risque plus élevé sont classés dans la catégorie « Non Investment Grade ».

Si l'émetteur du titre est noté par l'analyse crédit, c'est le rating de l'émetteur de type « long terme » qui est retenu. Cette notation correspond à un rang équivalent « senior unsecured ».

Si l'émetteur du titre n'est pas noté par l'analyse crédit et que le titre est noté par des agences, c'est la 2ème meilleure note d'agences au niveau du titre qui est retenue. Quand le titre n'est noté que par une seule agence, la note de cette agence est retenue.

En cas de notation non disponible (ni pour l'émetteur, ni pour le titre), le titre est classé dans la catégorie « Non notés ».

Les titres de type « bon du trésor » ou « certificat de dépôt » peuvent être assimilés au rating de type « long terme » de l'émetteur.

Description des engagements hors-bilan

Les contrats à terme ferme figurent au hors-bilan pour leur valeur de marché, valeur égale au cours (ou à l'estimation, si l'opération est réalisée de gré à gré) multipliée par le nombre de contrats multipliée par le nominal et éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent de l'option (quantité x quotité x cours du sous-jacent x delta éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds).

Description de la méthode suivie pour la comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes

Le revenu est calculé à partir des coupons encaissés. Les coupons courus au jour des évaluations constituent un élément de la différence d'évaluation

Option retenue en matière de comptabilisation des frais

Le FCP a opté pour la comptabilisation frais exclus.

Description de la méthode de calcul des frais de gestion fixes

Les frais de gestion sont imputés directement au compte de résultat de l'OPC, lors du calcul de chaque valeur liquidative. Le taux maximum, appliqué sur la base de l'actif net, tout OPC inclus, ne peut être supérieur à :

- 0,75 % TTC pour la part IC
- 1,50 % TTC pour la part R
- 0,95 % TTC pour la part RF
- 0,50 % TTC pour la part N
- 1,55 % TTC pour la part R USD

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPC, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter des commissions de mouvement facturées à l'OPC. Seuls les frais mentionnés ci-dessous peuvent être hors champ des frais évoqués et doivent dans ce cas être mentionnés ci-après :

- les contributions dues pour la gestion de l'OPCVM en application du d) du 3° du II de l'article L.621-5-3 du Code monétaire et financier ;
- les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec l'OPCVM) exceptionnels et non récurrents ;
- les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances (ex Lehman) ou d'une procédure pour faire valoir un droit (ex : procédure de class action).

Les frais indirects

Le fonds investira dans des OPC ou fonds d'investissement dont les commissions et frais de gestion ne dépasseront pas 2,00 % TTC.

Les rétrocessions éventuellement perçues des OPC sur lesquels l'OPC investit lui seront reversées.

Description de la méthode de calcul des rétrocessions

Les rétrocessions à recevoir sont provisionnées dans les comptes de l'OPC à chaque valorisation.

La provision est calculée pour chaque OPC sous-jacent, sur la base de son encours valorisé et de son taux de rétrocession inscrit dans la convention de placement, signée entre la société de gestion du fonds et la société de gestion de l'OPC sous-jacent. Les rétrocessions sont reversées trimestriellement à l'OPC après règlement des rétrocessions facturées aux sociétés de gestion des OPC sous-jacents.

Affectation des sommes distribuables

Le Fonds a opté pour la formule suivante pour les parts IC – R – RF – N et R USD :

Sommes distribuables afférentes au revenu net :

La capitalisation pure : les sommes distribuables afférentes au revenu net sont intégralement capitalisées à l'exception de celles qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi.

Sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées :

La société de gestion décide chaque année de l'affectation des plus-values réalisées. La société de gestion peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.

Justification des changements de méthode ou de réglementation

Néant

Changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

Néant

Justification des changements d'estimation ainsi que des changements de modalités d'application

Néant

Nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice

	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	151 232 324,75	156 124 168,32
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	47 235 513,88	27 796 475,26
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-47 982 472,35	-42 601 222,35
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	-1 175 640,42	590 266,55
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	5 248 075,86	35 898 778,49
Variation des plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	9 942 222,67	-26 576 141,52
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Autres éléments	3 338,23 ⁽⁷⁾	-
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	164 503 362,62	151 232 324,75

(7) Indemnisation reçue

Souscriptions rachats

Catégorie de parts R	
Parts émises	233 605,1415
Parts rachetées	234 413,0528
Catégorie de parts N	
Parts émises	28 765,1018
Parts rachetées	29 392,3105
Catégorie de parts RF	
Parts émises	409,2636
Parts rachetées	5,6000
Catégorie de parts R USD	
Parts émises	-
Parts rachetées	2 097,8377
Catégorie de parts IC	
Parts émises	-
Parts rachetées	-

Commissions

Catégorie de parts R		
Montant des commissions de souscription acquises		0,00
Montant des commissions de rachat acquises		0,00
Catégorie de parts N		
Montant des commissions de souscription acquises		0,00
Montant des commissions de rachat acquises		0,00
Catégorie de parts RF		
Montant des commissions de souscription acquises		0,00
Montant des commissions de rachat acquises		0,00
Catégorie de parts R USD		
Montant des commissions de souscription acquises		0,00
Montant des commissions de rachat acquises		0,00
Catégorie de parts IC		
Montant des commissions de souscription acquises		0,00
Montant des commissions de rachat acquises		0,00

Caractéristiques des différentes catégories de parts

FR0010564351 - OFI INVEST ESG MULTITRACK R

Devise :	EUR	Affectation des revenus nets :	Capitalisation
Couverture change :	Non	Affectation des plus et moins-values :	Capitalisation et/ou Distribution

FR0013288933 - OFI INVEST ESG MULTITRACK N

Devise :	EUR	Affectation des revenus nets :	Capitalisation
Couverture change :	Non	Affectation des plus et moins-values :	Capitalisation et/ou Distribution

FR0013304664 - OFI INVEST ESG MULTITRACK RF

Devise :	EUR	Affectation des revenus nets :	Capitalisation
Couverture change :	Non	Affectation des plus et moins-values :	Capitalisation et/ou Distribution

FR0013331097 - OFI INVEST ESG MULTITRACK R USD

Devise :	USD	Affectation des revenus nets :	Capitalisation
Couverture change :	Non	Affectation des plus et moins-values :	Capitalisation et/ou Distribution

FR0014001G11 - OFI INVEST ESG MULTITRACK IC

Devise :	EUR	Affectation des revenus nets :	Capitalisation
Couverture change :	Non	Affectation des plus et moins-values :	Capitalisation et/ou Distribution

Exposition directe sur le marché d'action (hors obligations convertibles)

Ventilation des expositions significatives par pays Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Autres pays +/-		
Actif				
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché d'action (hors obligations convertibles) (suite)

Ventilation des expositions significatives par pays Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Autres pays +/-	+/-	+/-
Passif				
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Hors-bilan				
Futures	10 001	NA	NA	NA
Options	-	NA	NA	NA
Swaps	-	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	-	NA	NA	NA
Total	10 001	NA	NA	NA

Exposition sur le marché des obligations convertibles

Ventilation par pays et maturité de l'exposition Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		< 1 an	1 < X < 5 ans	> 5 ans	< 0,6	0,6 < X < 1
Total	-	-	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)

Ventilation par nature de taux Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	258	-	-	-	258
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) (suite)

Ventilation par nature de taux Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Hors-bilan					
Futures	NA	20 476	-	-	-
Options	NA	-	-13 115	-	-
Swaps	NA	-	-	-	-
Autres instruments	NA	-	-	-	-
Total	NA	20 476	-13 115	-	258

Ventilation par durée résiduelle Montants exprimés en milliers	0-3 mois +/-	3 mois-1 an +/-	1-3 ans +/-	3-5 ans +/-	>5 ans +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	258	-	-	-	-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	-	-	-	-11 035	31 511
Options	-	-13 115	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-	-
Total	258	-13 115	-	-11 035	31 511

Exposition directe sur le marché des devises

Ventilation par devise	USD	JPY	NOK	Autres
Montants exprimés en milliers	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Créances	513	-	-	0
Comptes financiers	118	0	-	0
Passif				
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Devises à recevoir	4 665	377	2 306	-
Devises à livrer	-34 780	-5 754	-	-
Futures options swaps	111	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-
Total	-29 372	-5 378	2 306	0

Exposition directe aux marchés de crédit

Ventilation par la notation des investissements	Investment Grade	Non Investment Grade	Non notés
Montants exprimés en milliers	+/-	+/-	+/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-

Exposition directe aux marchés de crédit (suite)

Ventilation par la notation des investissements Montants exprimés en milliers	Investment Grade +/-	Non Investment Grade +/-	Non notés +/-
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	-	-	-
Solde net	-	-	-

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Ventilation par contrepartie Montants exprimés en milliers	valeur actuelle constitutive d'une créance	valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts	-	
Instruments financiers à terme non compensés	675	
<i>Société Générale</i>	675	
Créances représentatives de titres reçus en pension	-	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	
Créances représentatives de titres prêtés	-	
Titres financiers empruntés	-	
Titres reçus en garantie	-	
Titres financiers donnés en pension	-	
Créances	-	
Collatéral espèces	-	
Dépôt de garantie espèces versé	-	
Comptes financiers	258	
<i>Société Générale</i>	258	
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres empruntés		-
Dettes représentatives de titres donnés en pension		-
Instruments financiers à terme non compensés		93
<i>Société Générale</i>		14
<i>Crédit Agricole</i>		79
Dettes		40
Collatéral espèces		40
<i>Crédit Agricole</i>		40
Concours bancaires		-

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination du Fonds	Orientation des placements / style de gestion	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition exprimé en milliers
<i>Société de gestion</i>	<i>Pays de domiciliation du fonds</i>			
FR001400SDO6 <i>AMUNDI AM</i>	AMUNDI LABEL ISR ACTIONS USA UCITS ETF FCP <i>France</i>	<i>Actions</i>	<i>EUR</i>	31 899
IE0000LVTJ08 <i>BNP PARIBAS</i>	BNP PARIBAS EASY ECG ENHANCED US UCITS ETF <i>Irlande</i>	<i>Actions</i>	<i>EUR</i>	28 810
LU1859444769 <i>BNP PARIBAS</i>	BNP PARIBAS EASY SICAV EUR CORP BOND SRI PAB <i>Luxembourg</i>	<i>Obligations</i>	<i>EUR</i>	25 621
LU2697596745 <i>BNP PARIBAS</i>	BNP PARIBAS EASY SICAV ESG ENHANCED EUR CORPORATE BOND <i>Luxembourg</i>	<i>Obligations</i>	<i>EUR</i>	19 799
LU2297533809 <i>AMUNDI AM</i>	AMUNDI INDEX SOLUTIONS SICAV USD CORP BOND ESG <i>Luxembourg</i>	<i>Obligations</i>	<i>EUR</i>	8 974
FR001400SDI8 <i>AMUNDI AM</i>	AMUNDI LABEL ISR ACTIONS EUROPE UCITS ETF ACC PART C <i>France</i>	<i>Actions</i>	<i>EUR</i>	8 769
FR001400SQV3 <i>AMUNDI AM</i>	Amundi Label ISR Credit USD UCITS ETF PART C <i>France</i>	<i>Obligations</i>	<i>EUR</i>	7 529
FR001400SDP3 <i>AMUNDI AM</i>	AMUNDI LABEL CREDIT EUR UCITS ETF ACC PART C <i>France</i>	<i>Obligations</i>	<i>EUR</i>	6 816
LU1547515137 <i>BNP PARIBAS</i>	BNP PARIBAS EASY SICAV JPM ESG EMBI GLOBAL DIVERSIFIED COMPO <i>Luxembourg</i>	<i>Obligations</i>	<i>EUR</i>	6 808
IE000YARBD10 <i>BNP PARIBAS</i>	BNP PARIBAS EASY SUSTAINABLE JAPAN UCITIS ETF <i>Irlande</i>	<i>Actions</i>	<i>EUR</i>	6 487
FR0000008997 <i>OFI INVEST AM</i>	OFI INVEST ESG LIQUIDITES C/D <i>France</i>	<i>Monétaire</i>	<i>EUR</i>	3 201
IE00BH4G7D40 <i>BLACKROCK LUX</i>	ISHARES II PLC USD CORP BOND ESG SRI UCIT ETF <i>Irlande</i>	<i>Obligations</i>	<i>EUR</i>	2 651
LU1953137681 <i>BNP PARIBAS</i>	BNP PARIBAS EASY SICAV MSCI EMU SRI S SERIES PAB ETF <i>Luxembourg</i>	<i>Actions</i>	<i>EUR</i>	2 078
IE00BMDFDY08 <i>BLACKROCK LUX</i>	ISHARES II PLC USD HIGH YIELD CORP BOND ESG SRI UCITS ETF <i>Irlande</i>	<i>Obligations</i>	<i>EUR</i>	1 594
FR001400SDL2 <i>AMUNDI AM</i>	AMUNDI LABEL ISR ACTIONS MARCHES EM ETF <i>France</i>	<i>Actions</i>	<i>EUR</i>	846
LU2244386053 <i>BNP PARIBAS</i>	BNP PARIBAS EASY SICAV EUR HIGH YIELD SRI FOSSIL FREE <i>Luxembourg</i>	<i>Obligations</i>	<i>EUR</i>	836
Total				162 718

Créances et Dettes

Ventilation par nature	31/12/2025
Créances	
Dépôt de garantie sur les marchés à terme	938 732,22
Souscriptions à recevoir	124 583,04
Total créances	1 063 315,26
Dettes	
Provision pour frais de gestion fixes à payer	-156 515,20
Collatéral espèces reçu	-40 000,00
Provision commission de mouvement	-4 180,03
Rachats à payer	-27 732,27
Total dettes	-228 427,50
Total	834 887,76

Frais de gestion

Catégorie de parts R	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,30
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-
Catégorie de parts N	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,20
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-
Catégorie de parts RF	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,83
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-
Catégorie de parts R USD	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,35
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-
Catégorie de parts IC	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,67
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-

Engagements reçus et donnés

Description des garanties reçues par l'OPC avec notamment mention des garanties de capital

Néant

Autres engagements reçus et / ou donnés

Néant

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2025
Garanties reçues	-
dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Garanties données	-
dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors bilan	-
Total	-

Autres informations

Code	Nom	Quantité	Cours	Valeur actuelle (en euros)
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire				
	Néant			
Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou au(x) gestionnaire(s) financier(s) (SICAV) et OPC à capital variable gérés par ces entités				
FR0000008997	OFI INVEST ESG LIQUIDITES C/D	672,00	4 763,00	3 200 736,00

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	31/12/2025	31/12/2024
Catégorie de parts R		
Revenus nets	-1 212 700,90	198 818,94
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	-1 212 700,90	198 818,94
Report à nouveau	-	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	-1 212 700,90	198 818,94
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	-1 212 700,90	198 818,94
Total	-1 212 700,90	198 818,94

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets (suite)

	31/12/2025	31/12/2024
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-
Catégorie de parts N		
Revenus nets	37 495,34	394 719,09
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	37 495,34	394 719,09
Report à nouveau	-	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	37 495,34	394 719,09
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	37 495,34	394 719,09
Total	37 495,34	394 719,09
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-
Catégorie de parts RF		
Revenus nets	-1 049,10	904,93
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	-1 049,10	904,93
Report à nouveau	-	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	-1 049,10	904,93
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	-1 049,10	904,93
Total	-1 049,10	904,93

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets (suite)

	31/12/2025	31/12/2024
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-
Catégorie de parts R USD		
Revenus nets	-1 050,79	374,94
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	-1 050,79	374,94
Report à nouveau	-	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	-1 050,79	374,94
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	-1 050,79	374,94
Total	-1 050,79	374,94
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-
Catégorie de parts IC		
Revenus nets	-4,04	8,26
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	-4,04	8,26
Report à nouveau	-	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	-4,04	8,26
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	-4,04	8,26
Total	-4,04	8,26

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets (suite)

	31/12/2025	31/12/2024
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

	31/12/2025	31/12/2024
Catégorie de parts R		
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	4 081 957,61	27 031 832,05
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	4 081 957,61	27 031 832,05
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	4 081 957,61	27 031 832,05
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	4 081 957,61	27 031 832,05
Total	4 081 957,61	27 031 832,05
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	658 622,4147	659 430,3260
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Catégorie de parts N		
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	1 088 365,09	7 146 494,46
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	1 088 365,09	7 146 494,46
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	1 088 365,09	7 146 494,46

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes (suite)

	31/12/2025	31/12/2024
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	1 088 365,09	7 146 494,46
Total	1 088 365,09	7 146 494,46
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	239 701,5548	240 328,7635
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Catégorie de parts RF		
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	6 743,43	32 548,65
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	6 743,43	32 548,65
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	6 743,43	32 548,65
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	6 743,43	32 548,65
Total	6 743,43	32 548,65
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	1 511,1355	1 107,4719
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Catégorie de parts R USD		
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	3 366,69	72 372,99
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	3 366,69	72 372,99
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	3 366,69	72 372,99

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes (suite)

	31/12/2025	31/12/2024
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	3 366,69	72 372,99
Total	3 366,69	72 372,99
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	932,8604	3 030,6981
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Catégorie de parts IC		
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	37,15	244,13
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	37,15	244,13
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	37,15	244,13
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	37,15	244,13
Total	37,15	244,13
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	10,0000	10,0000
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Immobilisations corporelles nettes				-	-
Actions et valeurs assimilées				-	-
<i>Négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<i>Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
Obligations convertibles en actions				-	-
<i>Négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<i>Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
Obligations et valeurs assimilées				-	-
<i>Négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<i>Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
Titres de créances				-	-
<i>Négociés sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<i>Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements				162 717 709,26	98,91
<i>OPCVM</i>				<i>162 717 709,26</i>	<i>98,91</i>
AMUNDI INDEX SOLUTIONS SICAV USD CORP BOND ESG	Finance/Assurance	EUR	229 918,00	8 974 389,29	5,46
AMUNDI LABEL CREDIT EUR UCITS ETF ACC PART C	Finance/Assurance	EUR	662 105,00	6 815 708,87	4,14
AMUNDI LABEL ISR ACTIONS EUROPE UCITS ETF ACC PART C	Finance/Assurance	EUR	755 309,00	8 769 137,49	5,33
AMUNDI LABEL ISR ACTIONS MARCHES EM ETF	Finance/Assurance	EUR	144 916,00	846 019,61	0,51
AMUNDI LABEL ISR ACTIONS USA UCITS ETF FCP	Finance/Assurance	EUR	2 799 657,00	31 899 291,86	19,39
Amundi Label ISR Credit USD UCITS ETF PART C	Finance/Assurance	EUR	726 063,00	7 528 547,25	4,58
BNP PARIBAS EASY ECG ENHANCED US UCITS ETF	Finance/Assurance	EUR	2 319 161,00	28 809 545,61	17,51
BNP PARIBAS EASY SICAV ESG ENHANCED EUR CORPORATE BOND	Finance/Assurance	EUR	1 825 118,00	19 798 880,06	12,04
BNP PARIBAS EASY SICAV EUR CORP BOND SRI PAB	Finance/Assurance	EUR	2 415 399,00	25 620 620,27	15,57
BNP PARIBAS EASY SICAV EUR HIGH YIELD SRI FOSSIL FREE	Finance/Assurance	EUR	74 546,00	836 406,12	0,51
BNP PARIBAS EASY SICAV JPM ESG EMBI GLOBAL DIVERSIFIED COMPO	Finance/Assurance	EUR	702 228,00	6 808 100,46	4,14
BNP PARIBAS EASY SICAV MSCI EMU SRI S SERIES PAB ETF	Finance/Assurance	EUR	123 834,00	2 077 934,52	1,26
BNP PARIBAS EASY SUSTAINABLE JAPAN UCITS ETF	Finance/Assurance	EUR	571 227,00	6 487 253,67	3,94
ISHARES II PLC USD CORP BOND ESG SRI UCIT ETF	Finance/Assurance	EUR	663 762,00	2 651 463,69	1,61
ISHARES II PLC USD HIGH YIELD CORP BOND ESG SRI UCITS ETF	Finance/Assurance	EUR	277 402,00	1 593 674,49	0,97
OFI INVEST ESG LIQUIDITES C/D	Finance/Assurance	EUR	672,00	3 200 736,00	1,95

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<i>FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne</i>				-	-
<i>Autres OPC et fonds d'investissements</i>				-	-
Dépôts				-	-
Opérations temporaires sur titres				-	-
<i>Créances représentatives de titres financiers reçus en pension</i>				-	-
<i>Créances représentatives de titres donnés en garantie</i>				-	-
<i>Créances représentatives de titres financiers prêtés</i>				-	-
<i>Titres financiers empruntés</i>				-	-
<i>Titres financiers donnés en pension</i>				-	-
<i>Autres opérations temporaires</i>				-	-
<i>Opérations de cession sur instruments financiers</i>				-	-
<i>Opérations temporaires sur titres financiers</i>				-	-
Prêts				-	-
Emprunts				-	-
Autres actifs éligibles				-	-
Autres passifs éligibles				-	-
Total				162 717 709,26	98,91

L'inventaire des instruments financiers à terme hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de parts

L'inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant	Devise	Montant
OVCT 26/01/2014 USD/EUR	396 601,31	-	EUR	31 594 834,74	USD	-31 198 233,43
OVCT 26/01/2014 JPY/EUR	212 722,52	-	EUR	4 299 585,55	JPY	-4 086 863,03
OVCT 26/01/2014 USD/EUR	26 583,25	-	EUR	2 116 278,65	USD	-2 089 695,40
OVCT 26/01/2014 JPY/EUR	20 485,91	-	EUR	1 688 066,05	JPY	-1 667 580,14
OVCT 26/01/2014 USD/EUR	11 047,26	-	EUR	789 587,39	USD	-778 540,13
OVCT 26/01/2014 USD/EUR	7 321,21	-	EUR	720 381,26	USD	-713 060,05
OACT 260114 JPY/EUR	-	14 328,49	JPY	376 669,92	EUR	-390 998,41
OACT 260114 NOK/EUR	-	22 697,90	NOK	2 305 754,57	EUR	-2 328 452,47
OACT 260114 USD/EUR	-	56 230,28	USD	4 665 229,02	EUR	-4 721 459,30
Total	674 761,46	93 256,67		48 556 387,15		-47 974 882,36

L'inventaire des instruments financiers à terme

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition +/-
		Actif	Passif	
Actions				
<i>Futures</i>				
EURO STOXX 50 ESG	231	47 355,00	-	5 847 765,00
S&P 500 EMINI	16	18 761,07	-	4 153 501,64
Sous-Total Futures		66 116,07	-	10 001 266,64
Total Actions		66 116,07	-	10 001 266,64
Taux d'intérêts				
<i>Futures</i>				
EURO BOBL	-95	59 850,00	-	-11 035 200,00
EURO BUND	64	-	65 920,00	8 164 480,00
US 10Y NOTE	192	-	135 382,52	18 381 370,00
US 10Y ULTRA	102	-	84 813,21	9 989 011,25
US ULTRA BOND 30Y	-50	117 741,28	-	-5 023 628,08
Sous-Total Futures		177 591,28	286 115,73	20 476 033,17

L'inventaire des instruments financiers à terme (suite)

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition +/-
		Actif	Passif	
Options				
SOFR 3M - PUT 96.25 - 2026-09	905	43 344,76	-	-20 595 764,14
SOFR 3M - PUT 96.50 - 2026-09	-1 810	-	240 804,21	85 666 439,27
SOFR 3M - PUT 96.75 - 2026-09	905	308 229,38	-	-78 185 550,30
Sous-Total Options		351 574,14	240 804,21	-13 114 875,17
Total Taux d'intérêts		529 165,42	526 919,94	7 361 158,00
Change				
Total Change		-	-	-
Crédit				
Total Crédit		-	-	-
Autres expositions				
Total Autres expositions		-	-	-

L'inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de parts

L'inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant	Devise	Montant
Total	-	-	-	-	-	-

L'inventaire des instruments financiers à terme

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition +/-
		Actif	Passif	
Actions				
Total Actions		-	-	-
Taux d'intérêts				
Total Taux d'intérêts		-	-	-
Change				
Total Change		-	-	-
Crédit				
Total Crédit		-	-	-
Autres expositions				
Total Autres expositions		-	-	-

Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	162 717 709,26
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	581 504,79
Total instruments financiers à terme - actions	66 116,07
Total instruments financiers à terme - taux d'intérêts	2 245,48
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Appels de marge	42 409,19
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	-
Autres actifs (+)	1 321 805,33
Autres passifs (-)	-228 427,50
Passifs de financement (-)	-
Total = actif net	164 503 362,62

OFI INVEST ESG MULTITRACK

Annexe d'informations périodiques SFDR sur
l'exercice clos le 31 décembre 2025



ofi invest
Asset Management

Dénomination du produit	Identifiant d'entité juridique
Ofi Invest ESG Multitrack	969500ACTZN9OELH9B50

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par investissement durable

on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852 qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.



Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Non

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : ____ %

Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de **14,54%** d'investissements durables :

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE ;

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE ;

ayant un objectif social.

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : ____ %

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

ES Ofi Invest ESG Multitrack (ci-après « le Fonds ») est un fonds nourricier investi à 90% dans le fonds Ofi Invest ESG Multitrack (ci-après « le Fonds Maître »), avec une poche de liquidités pouvant atteindre un maximum de 10%. Ainsi, les caractéristiques environnementales et sociales promues par ce Fonds s'apprécient au travers de celles promues par le Fonds Maître.

Le type de gestion du Fonds s'apprécie au travers de celui du Fonds Maître.

Ofi Invest ESG Multitrack (ci-après le « Fonds Maître ») fait la promotion des caractéristiques environnementales et sociales en investissant dans des OPC qui intègrent des critères extra-financiers (sociaux, environnementaux et de gouvernance d'entreprise) en complément des critères financiers traditionnels des processus d'analyse et de sélection.

L'univers ISR spécifique composé de l'ensemble des Fonds Maître notés ESG par MSCI et ayant une politique ESG a été désigné pour aligner les caractéristiques environnementales et sociales promues par le Fonds Maître.

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Le Fonds Maître a changé de méthodologie ESG le 1er janvier 2025.

Au **31 décembre 2025**, les performances des indicateurs de durabilité permettant de mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales du Fonds Maître sont les suivantes :

- Les **notations moyennes pondérées des domaines Environnement, Social et de Gouvernance**, du portefeuille était de **6,51 sur 10** et de son indice était de **6,05 sur 10** ;
- Le **pourcentage de Fonds Maître Labélisés ISR et labels reconnus équivalents** était de **90.1%**.

De plus, dans le cadre du Label ISR français attribué au Fonds Maître, les deux indicateurs suivants de suivi de la performance ESG ont également été retenus :

- **Indicateur environnemental (PAI 3)** : Tonnes de CO2 par million d'euros de chiffre d'affaires (Scopes 1, 2 et 3 divisé par le CA) : **723,64**;
- **Indicateur social (PAI 13)** : Diversité des sexes au sein du conseil d'administration (ratio nombre de femmes / nombre d'hommes) : **36%**.

Conformément à la mise en œuvre des Orientations de l'ESMA, le Fonds Maître applique les exclusions PAB, résumées dans notre « Politique d'investissement – Exclusions sectorielles et normatives ». Ce document est disponible à l'adresse suivante : https://www.ofi-invest-am.com/pdf/principes-et-politiques/politique-exclusions-sectorielles-et-normatives_ofi-invest-AM.pdf

Le suivi des indicateurs, mentionnés précédemment, dans les outils de gestion permet d'affirmer qu'il n'y a pas eu de variations significatives des performances des indicateurs tout au long de la période de reporting considérée, entre le 1er janvier 2025 et le 31 décembre 2025.

Pour plus d'informations sur ces indicateurs de durabilité et leur méthode de calcul, veuillez-vous référer au prospectus et à l'annexe précontractuelle du Fonds.

● **...et par rapport aux années précédentes ?**

Au **31 décembre 2024**, les performances des indicateurs de durabilité permettant de mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales du Fonds Maître sont les suivantes :

- **Les notations moyennes pondérées des domaines Environnement, Social et de Gouvernance**, du portefeuille et de son indice :
 - **la notation moyenne pondérée du domaine Environnement** du portefeuille et de son indice au niveau du Fonds Maître est de **6,10** et la notation moyenne pondérée au niveau de l'univers est de **5,90** ;
 - **la notation moyenne pondérée du domaine Gouvernance** du portefeuille et de son indice au niveau du Fonds Maître est de **6,62**, tandis que la notation moyenne pondérée au niveau de l'univers est de **5,94** ;
 - **la notation moyenne pondérée du domaine Social** du portefeuille et de son indice au niveau du Fonds Maître est de **5,23** et la notation moyenne pondérée au niveau de l'univers est de **5,94** ;
- **Les émissions financées** calculées selon la méthodologie « Empreinte Carbone des Portefeuilles » : les émissions financées au niveau du Fonds Maître ont été de **62,9** tonnes d'émissions de CO2 équivalent par million d'euros de chiffre d'affaires.

Le suivi des indicateurs, mentionnés précédemment, dans les outils de gestion permet d'affirmer qu'il n'y a pas eu de variations significatives des performances des indicateurs tout au long de la période de reporting considérée, entre le 30 décembre 2023 et 31 décembre 2024.

Au **29 décembre 2023**, les performances des indicateurs de durabilité permettant de mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales du Fonds Maître sont les suivantes :

- **Les notations moyennes pondérées des domaines Environnement, Social et de Gouvernance**, du portefeuille et de son indice :
 - o **la notation moyenne pondérée du domaine Environnement** du portefeuille et de son indice au niveau du Fonds Maître est de **6,17** et la notation moyenne pondérée au niveau de l'univers est de **5,8** ;
 - o **la notation moyenne pondérée du domaine Gouvernance** du portefeuille et de son indice au niveau du Fonds Maître est de **6,72**, tandis que la notation moyenne pondérée au niveau de l'univers est de **5,72** ;
 - o **la notation moyenne pondérée du domaine Social** du portefeuille et de son indice au niveau du Fonds Maître est de **5,52** et la notation moyenne pondérée au niveau de l'univers est de **5,19** ;
- **L'intensité carbone »** : l'intensité carbone au niveau du Fonds Maître était de **64,9** tonnes d'émissions de CO2 équivalent par million de chiffre d'affaires.

Le suivi des indicateurs, mentionnés précédemment, dans les outils de gestion permet d'affirmer qu'il n'y a pas eu de variations significatives des performances des indicateurs tout au long de la période de reporting considérée, entre le 1er janvier 2023 et 29 décembre 2023.

Au 30 décembre 2022, les performances des indicateurs de durabilité permettant de mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales du Fonds Maître ont été les suivantes :

- **La notations moyenne pondérée du domaine Environnement** du portefeuille et de son indice au niveau du Fonds Maître était de **5,86**.
- **La notations moyenne pondérée du domaine Environnement** du portefeuille et de son indice au niveau de l'univers était de **6,23** ;
- **La notations moyenne pondérée du domaine Social** du portefeuille et de son indice au niveau du Fonds Maître était de **5,36** ;
- **La notations moyenne pondérée du domaine Social** du portefeuille et de son indice au niveau de l'univers était de **5,74** ;
- **La notations moyenne pondérée du domaine Gouvernance** du portefeuille et de son indice au niveau du Fonds Maître était de **6,61**.
- **La notations moyenne pondérée du domaine Gouvernance** du portefeuille et de son indice au niveau de l'univers était de **6,53** ;
- **L'intensité carbone** au niveau du Fonds Maître était de **92,70** tonnes d'émissions de CO2 équivalent par million de chiffre d'affaires et l'intensité carbone au niveau de l'Univers était de 201,80 tonnes d'émissions de CO2 équivalent par million de dollars de chiffre d'affaires.

Le suivi des indicateurs, mentionnés précédemment, dans les outils de gestion permet d'affirmer qu'il n'y avait pas eu de variations significatives des performances des indicateurs tout au long de la période de reporting considérée, entre le 1er janvier 2022 et le 30 décembre 2022.

Ces indicateurs n'ont pas fait l'objet d'une garantie d'un auditeur ni d'un examen par un tiers.

- ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?***

Non applicable.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à

- ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

- Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Non applicable.

- *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ? Description détaillée :*

Non applicable.

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



- **Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?**

Non applicable.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Les principaux investissements du Fonds s'apprécie au travers de celui du Fonds Maître.

Au **31 décembre 2025**, les principaux investissements du Fonds Maître sont les suivants :

Actif	Secteur	Poids	Pays
(15/15)		99,49%	
AMUNDI ISR ACTIONS USA UCITS ETF E		19,60%	
BNP PARIBAS EASY SUST US UCITS ETF		17,71%	
BNP PARIBAS EASY CORP BOND SRI P		15,75%	Luxembourg
BNP PARIBAS EASY SUSTAINABLE EUR C		12,17%	
AMUNDI USD CORPORATE BOND ESG UCIT		5,52%	
AMUNDI ISR ACTIONS EUROPE UCITS ET		5,39%	
AMUNDI ISR CREDIT USD UCITS ETF EU		4,63%	
AMUNDI LABEL ISR CREDIT EUR UCITS		4,19%	
BNPPE JPM ESG EMBI GBL DVSF D CMPT		4,18%	
BNP PARIBAS EASY SUST JAPAN UCITS		3,99%	
OFI INVEST ESG LIQUIDITES C/D		1,97%	France
ISHARES USD CORP BOND ESG UCITS EU	Finance	1,63%	
BNP PARIBAS EASY MSCI EMU SRI PAB		1,28%	Luxembourg
ISHARES \$ HIGH YIELD CORP BOND ESG		0,98%	États-Unis
AMUNDI LBL ISR ACTIONS MARCHES EME		0,52%	France

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025.



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

● Quelle était l'allocation des actifs ?

L'allocation des actifs du Fonds s'apprécie au travers de celui du Fonds Maître.

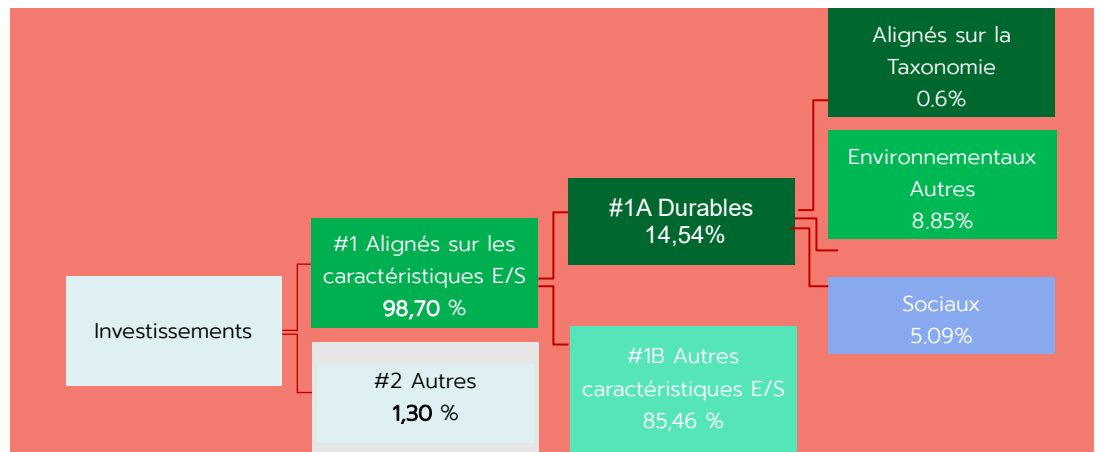
Au **31 décembre 2025**, le Fonds Maître a **98,70 %** de son actif net constitué d'investissements contribuant à la promotion des caractéristiques environnementales et sociales (#1 Alignés avec les caractéristiques E/S).

Le Fonds Maître **1,30 %** de son actif net appartenant à la poche #2 Autres. Celle-ci est constituée de :

- **1,20 %** de liquidités ;
- **0,10 %** de dérivés.

Le Fonds Maître a donc respecté l'allocation d'actifs prévue :

- Un minimum de 90 % de l'actif net du Fonds Maître appartenant à la poche #1 Alignés avec les caractéristiques E/S ;
- Un maximum de 10 % des investissements appartenant à la poche #2 Autres, dont 10 % maximum liquidités et de produits dérivés.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnement ou sociaux ;
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

La décomposition sectorielle du Fonds s'apprécie au travers de celui du Fonds Maître.

Au **31 décembre 2025**, la décomposition sectorielle des actifs investis est la suivante :

Secteurs	Sous-secteurs	poids
Autre		98,37%
Finance		1,63%
Finance	Capital Markets	1,63%



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Au **31 décembre 2025**, la part des investissements durables ayant un objectif environnemental alignés à la Taxonomie en portefeuille est de **0,60%**.

● Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE ?

- Oui
- Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire
- Non

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE – voir la note explicative dans la marche de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

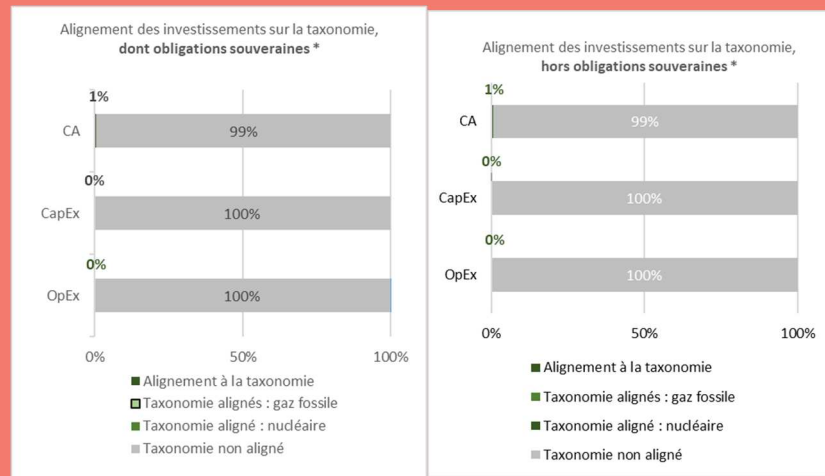
Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part de revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;

- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie plus verte par exemple ;

- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

● Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Au 31 décembre 2025, la part des investissements dans des activités transitoires et habilitantes en portefeuille est nulle.

● Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Au 31 décembre 2025, les données relatives à l'évolution du pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE ne sont pas disponibles pour la période précédente.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?

La proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie était de **8,85%**.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

La proportion d'investissements durables sur le plan social était de **5,09%**.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquent-elles à eux ?

Ces investissements, qui n'ont été effectués que dans des situations spécifiques, ont consisté en :

- Des instruments de liquidité ;
- Des produits dérivés.

Bien que cette catégorie ne dispose pas d'une notation ESG et qu'aucune garantie minimale environnementale et sociale n'ait été mise en place, son utilisation n'a pas eu pour conséquence de dénaturer significativement ou durablement les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le Fonds Maître.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Afin de respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence, toutes les données ESG ont été mises à disposition des gérants dans les outils de gestion et les différentes exigences ESG ont été paramétrées et suivies dans ces mêmes outils.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

L'univers ISR spécifique composé de l'ensemble des Fonds Maître notés ESG par MSCI et ayant une politique ESG a été désigné pour aligner les caractéristiques environnementales et sociales promues par le Fonds Maître.

- *En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?*

Non applicable.

- *Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?*

Non applicable.

- *Quelle a été la performance de ce produit par rapport à l'indice de référence ?*

Non applicable.

- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?*

Non applicable.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.